

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

05

TELECOMMUNICATION

04

DEFENSE

01

SANTE PUBLIQUE

06

INFRASTRUCTURE

07

ECONOMIE

02

ADMINISTRATION

08

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

01

RURAL

02

CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09 Web : pridesoft.arp.cm

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail: infos@arp.cm, Web: www.arp.cm

CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Mail : pridesoft@arp.cm

N° 2108

3 Aout 2020

3 August 2020

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE**# RESUME DES CONSULTATIONS**

1	Reference	02/AONO/CIRCB/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CIRCB/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA SÉLECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU PERSONNEL DU CIRCB.(EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-08-2020
2	Reference	004/AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 004 /AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE GAROUA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCEFINANCEMENT: FONDS C2D DU PROGRAMME TRANSFAGRI, CONVENTION D'AFFECTATION N° CCM 1443 01 K ENTRE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	01-09-2020
3	Reference	005/AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 005 /AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE BAMEDA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: FONDS C2D DU PROGRAMME TRANSFAGRI, CONVENTION D'AFFECTATION N° CCM 1443 01 K ENTRE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	01-09-2020
4	Reference	11/AONO/CFC/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 29/07/2020 POUR L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUNFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CFC, EXERCICES 2021 ET 2022
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-08-2020
5	Reference	N°004/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 31 JUILLET 2020 RELATIF À LA SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2020.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	24-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference [1155/ASMI /PADI-Dja/CSPM_P/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°00001155/ASMI /PADI-DJA/CSPM_P/2020 DU 03 AOUT 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPERATIVES ET L'APPUI A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS DANS CERTAINES COMMUNES DU PADI-DJA

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 19-08-2020

7

Reference [n/a](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIFAPPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 29/06/2020 POUR LA MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

8

Reference [012/C/C-NDOM/CIPM/2020 DU 14/07/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°012/C/C-NDOM/CIPM/2020 DU 14/07/2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0061AON01C-NDOM/CIPM/2020 DU 15 JUIN 2018 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES EN TERRE: TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE EN TERRE NDOMSENG-KOMOL-DISSAHAY (7KM) COMMUNE DE NDOM, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME. REGION DU LITTORAL

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

9

Reference [N°00001159/C/PADI-Dja/CTRP/AMO/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSECOMMUNIQUE N°00001159/C/PADI-DJA/CTRP/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-DJA/2020 DU 11 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTÉGRÉ DE NSIMALEN PAR BENG BIS ET D'ALAT MAKAY PAR LOMIÉ.FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICES 2019 ET SUIVANTS, IMPUTATION 94 709 07 110000 2221.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

10

Reference [N°00001153/C/PADI-Dja/DISE/AMO/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE RADIO/PRESSECOMMUNIQUE N°00001153/C/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°02370/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 09 JUIN 2020 POUR LE SUIVI ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES AMPEL - CAMPEMENT LOUBOH – ECHOU– CHEFFERIE MADJHUI1- MESSAMENA, SOMALOMO - ALOUMA – BENG BIS, TESSANG (N21) –KOUAH DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PADI-DJAFINANCEMENT : BIP CHAPITRE 94 DU MINEPAT, EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

11

Reference [020/DM/CND/CIPM/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°020/DM/CND/CIPM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE
Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture N/A

12

Reference [N°00001158/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION N°00001158/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-DJA/2020 DU 11 MARS 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTÉGRÉ DE NSIMALEN PAR BENGBIS ET D'ALAT MAKAY PAR LOMIÉ. FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICES 2019 ET SUIVANTS, IMPUTATION 94 709 07 110000 2221.
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

13

Reference [N°00000212/ART/DG](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION N°00000212/ART/DG DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

14

Reference [N°00000213/ART/CIPM/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°00000213/ART/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).
Nature de prestation Approvisionnements Généraux
Date de cloture N/A

15

Reference [N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

16

Reference [N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona](#) [Lire](#)
Titre/objet COMMUNIQUE N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

17	<p>Reference N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

18	<p>Reference N°00001152/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°00001152/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°02370/L/PRC /MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 09 JUIN 2020 POUR LE SUIVI ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES AMPEL - CAMPEMENT LOUBOH – ECHOU– CHEFFERIE MADJHUI1- MESSAMENA, SOMALOMO - ALOUMA – BENGBIS, TESSANG (N21) –KOUAH DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PADI-DJA</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

19	<p>Reference N°0654- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°0654- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONAPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ(05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

20	<p>Reference N°0652- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N°0652- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONAPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

21	<p>Reference N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona Lire</p> <p>Titre/objet COMMUNIQUE N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

22	<p>Reference N° 0650-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 0650-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.</p> <p>Nature de prestation N/A</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

23	Reference 291/AP/B12/SP/2020 Lire Titre/objet ARRETE PREFECTORAL N°291 /AP/B12/SP PORTANT ANNULLATION DE L'ARRÊTÉ N°0182/AP/B12/SP DU 01 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE YENGA OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002 AONO/B12/SP/CDPM/2020 DU 28 FEVRIER2020. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

24	Reference N°20/D/CA-YDE 5 /SG /20 Lire Titre/objet DÉCISION N°20/D/CA-YDE 5 /SG /20 PORTANT ANNULLATION D'UNE PROCÉDURE DE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES À LA MAIRIE DE YAOUNDÉ 5. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

25	Reference N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona Lire Titre/objet COMMUNIQUE N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

26	Reference 062/DP/JO3/SGAMP/2020 Lire Titre/objet PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°002/M/JO3/DDADER-L/CDPM/2019 PASSÉE SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/JO3/DDADER/CDPM/2019 DU 20 AOÛT 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION D'ARRONDISSEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL D'OBALA, DÉPARTEMENT DE LA LÉKIÉ, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP 2019 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

27	Reference 013/DM/CNYN/SG/2020 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°013/DM/CNYN/SG/2020 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°02/M/CNYN/MO/STADU/CIPM/2019 PASSÉ APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PONTS SUR LA ROUTE COMMUNALE BOUMBANGA-NDAMBOG, D'UN LINÉAIRE TOTAL DE (22M1), COMMUNE DE NYANON, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT ; BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2019 ET SUIVANTS. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture N/A
-----------	--

28	Reference N°00000213/ART/CIPM/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°00000213/ART/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART). Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---



RESUME DES CONSULTATIONS

29

Reference [N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

30

Reference [ADDITIF N° 01](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N° 01 SUR LA DEMANDE DE COTATIONN° 002 /DC/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE NGAMBÉ-TIKAR - RENTREE SCOLAIRE 2020-2021- DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

31

Reference [01/AONO/CIRCB/CIPM/20](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CIRCB/CIPM/20 DU 29 JUILLET 2020 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB.(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 26-08-2020

32

Reference [03/AONO/CIRCB/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CIRCB/CIPM/2020 DU 03 AOUT 2020 POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CIRCB POUR L'EXERCICE 2021.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture 08-09-2020

33

Reference [N°024/2020/EDC/DG/DEP/PRERETD/IE](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°024/2020/EDC/DG/DEP/PRERETD/IE DU 29 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT NO: 001/AOIO/EDC/DEP/PRERETD/IE/2019 POUR FOURNITURE DE COMPTEURS CLASSIQUES, COMPTEURS SPLIT, DE TERMINAUX DE VENTE MOBILE, D'ACCESSOIRES POUR LE SYSTEME DE COMPTAGE DU PROJET PRERETD AU CAMEROUN

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

34

Reference [018/AONO/CA-GRA ier/CIPM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 018/AONO/CA-GRA IER/CIPM/2020 DU EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEHERI- SABONGARI ; SABONGARI - LOWEL; LOWEL-GAROUA WINDE ; GAROUA WINDE -DJABELL DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1", DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 12-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

35	Reference 017/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/C-MERL/CLPM/BEC/2020 DU 27 JUILLET 2020 POUR LESTRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF DU LYCEE DE DOUROUMPHASE 1 (COMMUNE DE MERI). FINANCEMENT : RESSOURCE PROPRE-COMMUNE EXERCICE 2020 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 17-08-2020
-----------	---

36	Reference 018/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°018/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27 JUILLET 2020 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SECURISATION (CLOTURE) DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE ZALLA DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : RESSOURCES TRANSFEREES MINSANTE, BIP2020 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 17-08-2020
-----------	---

37	Reference 023/AOIR/MPT/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°00000023/AOIR/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DU MARCHÉ POSTAL CAMEROUNAIS. Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 19-08-2020
-----------	--

38	Reference 005/AONO/C.SMO/CIPM/2020 Lire Titre/objet DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C.SMO/CIPM/2020 DU 27/07/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINES DANS LA COMMUNE DE SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 20-08-2020
-----------	--

39	Reference 0022/AONR/MPT/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0000022/AONR/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DES OUTILS TECHNIQUES DE LA REGULATION POSTALE.- Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture 19-08-2020
-----------	--

40	Reference 006/AONOCSMO/CIPM/2020 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C.SMO/CIPM/2020 DU 27/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE SOMALOMO (KODYLCO)- MALENEIV (5,50 KM), DANS LA COMMUNE DE SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 20-08-2020
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

41	Reference	013bis/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013BIS/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27/07/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MEFTEK.DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE. REGLON DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BIP MINSANTE-RT, EXERCICE 2020AUTORISATION DÉPENSE : IV 06334 ; IMPUTATION : 54 40 53107 641350 2231
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	17-08-2020

42	Reference	0021/AONO/MPT/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	N°00000021/AONO/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DE QUARTE CENT QUINZE (415) TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) POUR LE COMPTE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	20-08-2020

43	Reference	1144/AONO/PADI-Dja/CSPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001144/AONO/PADI-DJA/CSPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DESTINES AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU DJA ET LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE, EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DU PADI-DJA
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	31-08-2020

44	Reference	22/AONO/DG/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22/AONO/DG/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP).FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT SCDP 2020 ET 2021
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	20-08-2020

45	Reference	0018/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°0018/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) FORAGE D'EAU ÉQUIPE DE POMPE ÉLECTRIQUE IMMERGÉE Y COMPRIS RÉSERVOIR DE STOCKAGE ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AEP EXISTANT À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS/ANNEXE DE BUÉA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	25-08-2020

46	Reference	023/AONO/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF AUX TRAVAUX D'ANALYSE DES SOLS DES DEPOTS SCDP DE BESSENGUE, MBOPPI ET FUEL-DEIDO A DOUALA, DE NSAM ET OLEZOA A YAOUNDE, DE BELABO ET DE BAFOUSSAMFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2020
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	20-08-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

47	Reference	ADDITIF N°005 A/S 015/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 005 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 10/07/2020 POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE REPROGRAPHIE A L'HOPITAL GYNECO?OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET HGOPED 2020CÔÛT PRÉVISIONNEL : 15 000 000F CFACAUTION DE SOUMISSION : 300 000F CFADURÉE D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS : 45 (QUARANTE-CINQ) JOURS CALENDAIRES CÔÛT D'ACHAT DU DAO : 15 000 (QUINZE MILLE) F CFA À VERSER DANS LE COMPTE CAS ARMP OBJET : MODIFICATION DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

48	Reference	ADDITIF N°03/SUP'PTIC/CIPM/DAG/SDM Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°03/SUP'PTIC/CIPM/DAG/SDM DU 27 JUILLET 2020 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS ET MESURES ELECTRONIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

49	Reference	ADDITIF N° 01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 01 SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR (DEUX LOTS) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM-REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

50	Reference	ADDITIF N° 01 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 01 SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

51	Reference	ADDITIF N° 01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 13/AOIO/ADC/CIPM/2020 DU 21/07/2020 POUR LA MESURE PHOTOMETRIQUE DES FEUX ET PANNEAUX AERONAUTIQUES DES AEROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA, YAOUNDE-NSIMALEN ET GAROUA
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

52	<p>Reference ADDITIF N° 01 Lire</p> <p>Titre/objet APPEL D'OFFRES N°01/AOIR/ADC/CSPM/2020 DU 10/06/2020 POUR LA CONCEPTION, INGENIERIE ET REALISATION DES TRAVAUX DE RECONFIGURATION ET DE RENOVATION DU TERMINAL PASSAGERS DE L'AEROPORT DE DOUALA (PRAD "B") ADDITIF N°1</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

53	<p>Reference 024/AONO/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF, DE LA CLOTURE, DE LA GUERITE ENTREE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GUERITE SORTIE AU DEPOT SCDP DE BAFOUSSAM FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2020</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture 21-08-2020</p>
-----------	--

54	<p>Reference 015/AONO/CA-GRA 1er/CIPM/2020 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/CA-GRA LER/CIPM/2020 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) DALOTS EN BETON ARME ; UN (01) DALOT SIMPLE (2,50 X 1,00) M AMEHERI SABONGARI ET UN (01) DALOT TRIPLE (2,50 X 1,00) M SUR LE TRONÇON CIMETIERE - CES BILINGUE DE OURO LABO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture 06-08-2020</p>
-----------	--

55	<p>Reference 017/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 Lire</p> <p>Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 DU 14/07/2020 D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES A KANADI DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1ER, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture 06-08-2020</p>
-----------	--

56	<p>Reference 016/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 Lire</p> <p>Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 DU 14/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURES DES PISTES DJOUMASSI - KONGORE (LOT N° 01) ET SOUKI - OURO LABBO (LOT N° 02) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.</p> <p>Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières</p> <p>Date de cloture 14-07-2020</p>
-----------	--

57	<p>Reference 01/C-MAKAK/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE : N° 001-002-003-004 / AONO/D-NK/C-MAKAK/CIPM/2020 POUR :- L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL DE MAKAK.</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

58	Reference	007/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°007/DA/DG/CM-SCDP/2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
59	Reference	013/D/HGOPED/DG/DAAFJS/2020 DU 03/07/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°013/D/HGOPED/DG/DAAFJS/2020 DU 03/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 03 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DES REACTIFS EN HEMATOLOGIE XN.1000 DU LABORATOIRE CLINIQUE A L'HOPITAL GYNECO.OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED).
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
60	Reference	DECISION PREFECTORALE N°010/DP/C18/SP Lire
	Titre/objet	DECISION PREFECTORALE N°010/DP/C18/SP PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
61	Reference	003/D/BUNEC/DG/DAF/SDRFM/CSMA Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005 /AONO/BUNEC/CIPM/2020 DU 1ERJUIN 2020 RELATIF A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
62	Reference	20N°11/D/ COB/ CIPM/ 2019 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE, DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
63	Reference	N°274/20/D/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/U01/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°274/20/D/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/U01/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS DES FILIÈRES D'ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE EN QUATRE LOTS AU LYCÉE TECHNIQUE DE MAROUA (LOTS 1 ET 2) ET AU CETIC DE NSAM À YAOUNDÉ (LOTS 3 ET 4)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

64	<p>Reference 002/D/BUNEC/DG/ DAF/ SDRFM/CSMA Lire</p> <p>Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/BUNEC/CIPM/2020 DU 15 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS DANS L'IMMEUBLE-ANNEXE ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL, (EN PROCEDURE D'URGENCE).</p> <p>Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

65	<p>Reference N°14/DM/C/MAT/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°14/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

66	<p>Reference N°15/DM/C/MAT/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°15/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG-ROUTE BAKELLE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

67	<p>Reference n°20-346/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/bja Lire</p> <p>Titre/objet DÉCISION N°20-346/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/BJA DU 27 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 08 JUILLET 2020 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE À L'ANTIC (LOT N°1).</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

68	<p>Reference n°20-346 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/bja Lire</p> <p>Titre/objet DÉCISION N°20-346 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/BJA DU 27 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 08 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DES ACCESSOIRES INFORMATIQUES ET DES GADGETS À L'ANTIC (LOT N°2).</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

69	<p>Reference N°16/DM/C/MAT/SG/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°16/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL</p> <p>Nature de prestation Autres Infrastructures</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

70	Reference	N°17/DM/C/MAT/SG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°17/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
71	Reference	DECISION N°0690/ONCC/DG/ CELLULE Lire
	Titre/objet	DECISION N°0690/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/ONCC/CIPM/2020 DU 1 JUILLET 2020 POUR LES PRESTATIONS DE GESTION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
72	Reference	N°.....003...../D/C-KOB/SG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°.....003...../D/C-KOB/SG/2020 DU 27/07/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NYENDA-EFOUFOUP-FANG BILOUN-KOBDOMBO-TOMBO-NGALLA (15 KM) DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
73	Reference	N°.....004...../D/C-KOB/SG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°.....004...../D/C-KOB/SG/2020 DU 27/07/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 18/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES AWO'O EBA ENGONGA, FANG-BILOUN, MBENG, NYENDA ET NKOLOBOUDOU DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
74	Reference	20N°12/D/ COB/ CIPM/ 2019 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE, DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
75	Reference	N°18/DM/C/MAT/SG/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°18/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIG-NYEMB DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE ROCK CONSTRUCTION
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

76	<p>Reference N° 21/DM/ C/BOK / SG /CIPM/ M/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 21/DM/ C/BOK / SG /CIPM/ M/2020PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CE/CBK/SG/CIPM-2020 DU 27/05/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE (CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DANS LA VILLE DE BOKITO ; DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

77	<p>Reference N° 358/VY/CIPM/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION N° 358/VY/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR LE CHEF DE L'EXECUTIF ET DES VEHICULES DE SERVICE POUR LA MAIRIE DE LA VILLE DE YAOUNDE</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	---

78	<p>Reference 006/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°006/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

79	<p>Reference 010/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°010/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

80	<p>Reference 011/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°011/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

81	<p>Reference 005/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°005/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p>Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

82	<p>Reference 013/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire</p> <p>Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°013/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p>Nature de prestation Approvisionnements Généraux</p> <p>Date de cloture N/A</p>
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

83

Reference [DECISION N°009/DA/DG/CM-SCDP/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°009/DA/DG/CM-SCDP/2020
Nature de prestation Autres Infrastructures
Date de cloture N/A

84

Reference [012/DA/DG/CM-SCDP/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°012/DA/DG/CM-SCDP/2020
Nature de prestation Autres Infrastructures
Date de cloture N/A

85

Reference [015/DA/DG/CM-SCDP/2020](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°015/DA/DG/CM-SCDP/2020
Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture N/A

86

Reference [N°68 /DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION PREFECTORALE N°68 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

87

Reference [N° 205 D/MINTP/SG/DCT/CAO/IE2/GKE/20](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION N° 205 D/MINTP/SG/DCT/CAO/IE2/GKE/2020 27/07/2020RENDANT INFRUCTUEUSE DE LA DEMANDE DE COTATION N° 64/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 12 JUIN 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA SECURISATION DES LOCAUX DE CERTAINS SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DU DEPARTEMENT DU MFOUNDI ET DE LA RESIDENCE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICE 2020IMPUTATION : 54 36 470 0439 000 06188
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

88

Reference [N° 0259/D/MINFOR/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/20](#) [Lire](#)
Titre/objet DECISION N° 0259/D/MINFOR/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 0061/AC/MINFOR/CSPM/FC-PSFE/20 DU 08 MAI 2020 PORTANT SUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE GARAGE DANS LES PARCS NATIONAUX DE BENOUE ET BOUBA NDJIDA.
Nature de prestation N/A
Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

89	Reference N° 0260/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/20 Lire Titre/objet DECISION N° 0260/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE LA DEMANDE DE COTATION N°0062/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/20 DU 08 MAI 2020 PORTANT SUR LA FOURNITURE DES MATERIELS NECESSAIRES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES METIERS BOIS SUR LA FINITION DES OUVRAGES EN BOIS AU PROFIT DE CENT CINQUANTE (150) ARTISANS DANS LES VILLES DE BAFOUSSAM, DSCHANG ET NGAOUNDERE. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

90	Reference DECISION N°004/DA/DG/CM-SCDP/2020 Lire Titre/objet DECISION D'ATTRIBUTION N°004/DA/DG/CM-SCDP/2020 Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

91	Reference DECISION N°008/D/DG/CM-SCDP/2020 Lire Titre/objet DECISION N°008/D/DG/CM-SCDP/2020 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

92	Reference 003/CR/C/MDO/SG.20 Lire Titre/objet PORTANT REPORT DE L OUVERTURE DES OFFRES Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

93	Reference ADDENUM 01/2020 Lire Titre/objet TO POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS BECAUSE OF THE CHAIRMAN HEALTH N° 08/ONIT/MBIAME COUNCIL/MCITB/2020 OF 26TH MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION A BLOCKS OF TWO (02) CLASSROOMS AND TWO (2) OFFICES AT GOVERNMENT BILINGUAL SECONDARY SCHOOL (G.B.S.S) LIP IN MBIAME COUNCIL AREA, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION EMERGENCY PROCEDURE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

94	Reference ADDITIF N°005/A/J09/SAEF Lire Titre/objet ADDITIF N°005/A/J09/SAEF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ATELIER MECANIQUE SECOND ŒUVRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

95	Reference ADDITIF N°002 A/S 016/AONO/CAMWATER/CIPM/2020 Lire Titre/objet COMMUNIQUE DE REPORT PORTANT REPORT DE DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES D'APPELS D'OFFRES:LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAMWATER, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITÉ CONTRACTANTE COMMUNIQUE :LA DATE LIMITE DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DE PLIS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°016/AONO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2020 DU 08/07/2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE PAR LE RESEAU ENEO, DE LA STATION DE PRISE D'EAU DE KEKEM, DES STATIONS DE REPRISSE DE BARE ET DE MELONG, EN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

96	Reference ADDENUM 01/2020 Lire Titre/objet " TO POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS BECAUSE OF THE CHAIRMAN HEALTH N° 07/ONIT/MBIAIVIE COUNCIL/MCITB/2020 OF 26TH MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION ABLOCKS OF TWO (02) CLASSROOMS AND HEADTEACHERS' OFFICE AT GS KOVJOH IN MBIAME COUNCIL AREA, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION EMERGENCY PROCEDURE Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

97	Reference ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST Lire Titre/objet ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 15/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA ZÈME (PHASE 2)VU LE DÉCRET N°2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; VU LE POINT 18 DU L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNÉ ;VU LES JOURS NON OUVRABLES ET FÉRIÉS DE LA PÉRIODE DE PRÉPARATION ET DÉPÔT DES OFFRES ; LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2EME DÉCIDE : Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

98	Reference ADDENUM ----08B/ONIT/GOUV-NW/RTB/2020 Lire Titre/objet POSTPONEMENT OF BIDS OPENING THE GOVERNOR OF THENORTH WEST REGION, DELEGATED CONTRACTING AUTHORITY OF THE FOLLOWING PROJECTS HEREBY POSTPONES THE BID OPENING DATES AS SHOWN BELOW. THE REST REMAIN UNCHANGED. NO PROJECT INITIAL DATE NEW DATE 1 NO 08B/ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE CONTINUATION OF THE CONSTRUCTION WORKS AT THE REGIONAL DELEGATION OF BASIC EDUCATION FOR THE NORTH WEST. (PHASE IV) 31/07/2020 01/08/2020 2 NO 017B/ ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE COMPLETION WORK FOR THE DRINKING WATER IN THE CITY OF WUM, WUM CENTRAL SUB DIVISION, MENCHUM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION. (STEP 2) 31/07/2020 01/08/2020 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture N/A
-----------	---

99	Reference ADDENUM ----017B/ONIT/GOUV-NW/RTB/2020 Lire Titre/objet POSTPONEMENT OF BIDS OPENING THE GOVERNOR OF THENORTH WEST REGION, DELEGATED CONTRACTING AUTHORITY OF THE FOLLOWING PROJECTS HEREBY POSTPONES THE BID OPENING DATES AS SHOWN BELOW. THE REST REMAIN UNCHANGED. NO PROJECT INITIAL DATE NEW DATE 1 NO 08B/ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE CONTINUATION OF THE CONSTRUCTION WORKS AT THE REGIONAL DELEGATION OF BASIC EDUCATION FOR THE NORTH WEST. (PHASE IV) 31/07/2020 01/08/2020 2 NO 017B/ ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE COMPLETION WORK FOR THE DRINKING WATER IN THE CITY OF WUM, WUM CENTRAL SUB DIVISION, MENCHUM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION. (STEP 2) 31/07/2020 01/08/2020 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	---

#

RESUME DES CONSULTATIONS

100**Reference** [ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST](#) [Lire](#)**Titre/objet**

ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 15/07/2020 POUR LA MAITRISE D'CEUVRE DU CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE DOUALA 2ÈME (2ÈME PHASE)VU LE DÉCRET N°2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; VU LE POINT 14 DU L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNÉ ;VU LES JOURS NON OUVRABLES ET FÉRIÉS DE LA PÉRIODE DE PRÉPARATION ET DÉPÔT DES OFFRES ; LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2EME DÉCIDE :

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles**Date de cloture** N/A

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE « CHANTAL BIYA »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/CIRCB/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA SÉLECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN FAVEUR DU PERSONNEL DU CIRCB.(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre des œuvres sociales le Directeur Général du CIRCB lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue d'une couverture d'assurance maladie en faveur du personnel du CIRCB pour le compte de l'exercice budgétaire 2021.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter prévoient une couverture limitée à la prise en charge des frais de consultation, d'examen et d'hospitalisation encourus par tout le personnel en cas de maladie dûment constatée et justifiée dans le respect des procédures en la matière et des textes en vigueur. Le régime souhaité est le remboursement à 80%. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces prestations est de : **25 000 000** (vingt-cinq millions) F CFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

5. Financement

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget de Fonctionnement du CIRCB exercice 2020 imputation : **004-0501100000-670 400**.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Administratives du CIRCB situé à MELEN à côté du CHU de Yaoundé.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives du CIRCB sis à MELEN à côté du CHU de Yaoundé. Tél./Fax : 222.31.54.56, sur présentation d'une quittance de versement au compte CAS- ARMP d'une somme de vingt-cinq mille(25 000) francs CFA représentant les frais d'achat du dossier.

La quittance devra porter les mentions suivantes :

- **montant des frais payés ;**
- **numéro de compte (335 988-valable à toutes les agences BICEC) ;**
- **nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP » ;**
- **références de l'Appel d'Offres.**

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doit être déposée au Service des Affaires Administratives au plus tard le **27 août 2020 à 13 heures**, heure locale, composée de quatre enveloppes internes contenant :

- enveloppe A : pièces administratives,
- enveloppe B : offre technique,
- enveloppe C : offre financière.
- Enveloppe D : offre financière témoin scellée.

Le tout dans une grande enveloppe revêtue de la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT n°02/AONO/CIRCB/CIPM/2020 du 30 juillet 2020

Pour la sélection d'une compagnie d'assurance en vue de la souscription d'une police assurance maladie en faveur du personnel du CIRCB.

(En procédure d'urgence)

Financement : Budget de fonctionnement du CIRCB, exercice 2021.

9. Delai de Livraison

La période de couverture est de 12 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

10. Cautionnement Provisoire

Chaque offre devra être accompagnée d'une caution de soumission d'un montant de : **500 000** (cinq cent mille) francs CFA, délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une société d'assurance agréée par le MINFI, et dont le nom figure sur la pièce n° 11.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de 1^{er} ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

12.1 L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **27 août 2020 à 14 heures** par la Commission Interne de passation des Marchés auprès du CIRCB.

Toute proposition devra être accompagnée **d'une offre financière témoin scellée** ; à transmettre à l'ARMP pour conservation. L'ouverture des offres financières se fera par la même Commission à une date qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant satisfaits aux exigences du DAO et ayant obtenu une note technique minimale de 80 points sur 100.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures à compter de la date d'ouverture des offres.
2. Absence d'une offre financière témoin scellée à l'ouverture des offres;
3. Fausses déclarations, substitution ou falsification des documents;
4. Note Technique inférieure à 80 points sur 100;
5. Absence d'agrément CIMA et l'agrément du MINFI d'exercer dans la profession d'assurance maladie;
6. Présence des informations financière dans l'offre technique
7. Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années.
8. Absence de la caution de soumission
9. Absence des états C4, C10b Tableau D et C11 des années : 2016, 2017, 2018 certifiés par les services compétents

du MINFI.

10. Etre sous administration provisoire, de redressement judiciaire ou sous surveillance permanente de la tutelle.

11. Non-respect des barèmes des prestations contenues dans les Termes De Références.

12. Offres financière anormalement basse, inférieure à 90 % du montant prévisionnel.

N.B. : l'enveloppe extérieure contiendra obligatoirement quatre (04) enveloppes portant les mentions suivantes :

- Volume 1 : offre administrative ;
- Volume 2 : offres technique ;
- Volume 3 : offres financière ;
- Volume 4 : offre témoin scellée.

2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels suivants,

N°	Critères	Notation (points)
1	Présentation générale de l'offre	3
2	Références générales du soumissionnaire et ancienneté	6
3	Références spécifiques du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des trois dernières années.	10
4	Description détaillée des garanties offertes	12
5	Mise en jeu de la garantie	10
6	Couverture des engagements réglementés	16
7	Couverture de la marge de solvabilité	10
8	Cadence de règlement des sinistres	10
9	Partenariat et représentativité	11
10	Couverture de réassurance dans la branche concernée	10
11	Preuves d'acceptation des conditions du marché	2
Total		100

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Méthode de sélection de l'Assureur

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables, auprès du Chef du Service des Affaires Administratives du CIRCB, sis à MELEN B P 3077 YAOUNDE, tel : 222.31.54.56 ou 222 31 54 50. Mail : circbdoc@yahoo.fr

Dispositions relatives à la lutte contre la corruption
Tout acte de corruption ou de manœuvre frauduleuse doit être reportée au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 677 205 725 / 699 370 748.

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDJOLO Alexis

AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 004 /AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE GAROUA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: FONDS C2D DU PROGRAMME TRANSFAGRI, CONVENTION D'AFFECTATION N° CCM 1443 01 K ENTRE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.

FINANCEMENT
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)
IMPUTATION
N° CCM 1443 01 K

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, Maître d'Ouvrage Délégué, lance un Avis d'Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du Centre d'Accompagnement des petites et moyennes entreprises (CA-PME) de Garoua (PROGRAMME TRANSFAGRI) en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

La maîtrise d'œuvre s'attellera à suivre quotidiennement les prestations et émettre des rapports périodiques (mensuel),

- La préparation des décomptes ;
- La vérification du dossier administratif de l'entreprise ;
- Approbation des installations, matériels et du personnel de l'entreprise.
- Participation au calage des quantités ;
- Signature et notification des OS à caractère technique ;
- Vérification du respect des prescriptions techniques ;
- Vérification du respect des prescriptions techniques
- Suivi de l'exécution des instructions de l'Administration ;
- L'établissement des attachements ;
- La vérification et la transmission des décomptes à l'organisme de paiement ;
- L'élaboration des rapports mensuels d'activité ;
- L'organisation et la conduite des réunions de chantier ;
- L'établissement des documents finaux.

3. Cout Prévisionnel

Le marché, évalué à **quinze millions (15 000 000) francs CFA.**

4. Allotissement

La prestation est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est restreinte aux BET retenus à l'issue de l'Avis à sollicitation de manifestation d'intérêt N°0012/ASMI/APME/DRHFM/SDFB/SMPA/2019 du 30 décembre 2019, paru dans le journal des marchés publics de l'ARMP du 30 décembre 2019.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ainsi adressé aux prestataires ci-après :

N°	CONSULTANTS	ADRESSES
1	Ets BEM INGENIERING CONSULTING SERVICE	B.P : Yaoundé, Tél : 691 77 51 42/674 15 00 42
2	INGENIERIE CONSEIL	BP : Yaoundé, TEL : 675 160 884/699 691 945
3	CORTEX DJ	BP : Yaoundé, TEL : 696 393 792
4	ETS FAMILIA	BP : Yaoundé, TEL : 674 15 00 42

Les candidats répondant au présent appel d'offres retenus peuvent s'associer en groupement tout en précisant sa nature conjointe ou solidaire dans la convention.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le fonds C2D du Programme TRANSFAGRI, dans le cadre de la Convention d'affectation N° **CCM 1443 01 K**, entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements (SMPA).

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) peut être retiré par les soumissionnaires auprès du Chef de Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises située à Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA ; Tél. 222 21 92 96 contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) F CFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier de consultation, payable dans le **compte spécial CAS-ARMP ouvert à la BICEC**. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et déposée au Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements (SMPA) contre décharge au plus tard **le 1^{er} Septembre 2020 à 12 heures**, heure locale et devront porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT**

N°004/AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE GAROUA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCE.

« **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.** »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu est de six (06) mois à Garoua.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumission devra être assortie d'une caution de soumission dont le montant est égal à **Trois cent mille (300 000) de francs CFA**. Cette caution se présente sous la forme d'une garantie émise par **un organisme financier** (établissement bancaire ou une compagnie d'assurance **agréée dans la branche caution**) agréé par le Ministère des Finances conformément à la réglementation en vigueur, ou d'un chèque certifié émis par une banque agréée par ce département ministériel. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps dans la salle de réunion de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, **le 1^{er} Septembre 2020 à partir de 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants (un représentant par soumissionnaire) dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières se fera après l'évaluation technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu une note technique égale ou supérieure au seuil de qualification.

13. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires :

- 1) Note technique inférieure à **70** points sur 100 ;
- 2) Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme ;
- 3) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48h ;
- 4) Fausse déclaration, falsification ou substitution des documents ;
- 5) Présence d'information financière dans l'offre technique
- 6) Absence des TDR et CCAP photocopiés et paraphés à chaque page, et signé, datés et cachetés à la dernière page, portant la mention « lu et approuvé » : tampon et qualité du signataire
- 7) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de prestation au cours des trois (03) dernières années

- Critères d'évaluation : Evaluation des propositions techniques

Critères et système de points utilisés lors de l'évaluation de l'offre technique (100 points)

N°	Critères d'évaluation	Points
01	Présentation de l'offre	05
02	Référence des prestations	10
03	Compétence et qualification du personnel proposé	70
04	Moyens techniques et matériel	10
05	Méthodologie et planning	5
Total des points		100

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 70/100.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié présentant l'offre évaluée mieux-disante c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée. Cette appréciation globale étant déterminée par un système de pondération de **70%** et **30%** respectivement sur les notes des offres techniques (NT) et financières (NF) : $NG = 70\% * NT + 30\% * NF$.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de leur dépôt.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès du Service des Approvisionnements et du patrimoine (SAP), au siège de l'APME, sis à Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, B.P : 35 186 Yaoundé, Tél : 222 21 92 96.

- Additif de l'appel d'offres

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

-Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents, les acteurs de la passation des marchés des services du Maître d'Ouvrage Délégué et Membres de la commission et les Prestataires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BADGA JEAN MARIE LOUIS

AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 005 /AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE BAMENDA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCE FINANCEMENT: FONDS C2D DU PROGRAMME TRANSFAGRI, CONVENTION D'AFFECTATION N° CCM 1443 01 K ENTRE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN.

FINANCEMENT
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)
IMPUTATION
N° CCM 1443 01 K

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, Maître d'Ouvrage Délégué, lance un Avis d'Appel d'Offres National Restreint pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du Centre d'Accompagnement des petites et moyennes entreprises (CA-PME) de Bamenda (PROGRAMME TRANSFAGRI) en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

La maîtrise d'œuvre s'attellera à suivre quotidiennement les prestations et émettra des rapports périodiques (mensuel) entre autre

- La préparation des décomptes ;
- La vérification du dossier administratif de l'entreprise ;
- Approbation des installations, matériels et du personnel de l'entreprise.
- Participation au calage des quantités ;
- Signature et notification des OS à caractère technique ;
- Vérification du respect des prescriptions techniques ;
- Vérification du respect des prescriptions techniques
- Suivi de l'exécution des instructions de l'Administration ;
- L'établissement des attachements ;
- La vérification et la transmission des décomptes à l'organisme de paiement ;
- L'élaboration des rapports mensuels d'activité ;
- L'organisation et la conduite des réunions de chantier ;
- L'établissement des documents finaux.

3. Cout Prévisionnel

Le marché, évalué à **quinze millions (15 000 000) francs CFA.**

4. Allotissement

La prestation est en lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est restreinte aux BET retenus à l'issue de l'Avis à sollicitation de manifestation d'intérêt N°0011/ASMI/APME/DRHFM/SDFB/SMPA/2019 du 30 décembre 2019, paru dans le journal des marchés publics de l'ARMP du 30 décembre 2019.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ainsi adressé aux prestataires ci-après :

N°	CONSULTANTS	ADRESSES
----	-------------	----------

1	Ets BEM INGENIERING CONSULTING SERVICE	B.P : Yaoundé, Tél : 691 77 51 42/674 15 00 42
2	INGENIERIE CONSEIL	BP : Yaoundé, TEL : 675 160 884/699 691 945
3	ETS FAMILIA	BP : Yaoundé, TEL : 674 15 00 42

Les candidats répondant au présent appel d'offres retenus peuvent s'associer en groupement tout en précisant sa nature conjointe ou solidaire dans la convention.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le fonds C2D du Programme TRANSFAGRI, dans le cadre de la Convention d'affectation N° **CCM 1443 01 K**, entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication à l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements (SMPA).

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) peut être retiré par les soumissionnaires auprès du Chef de Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises située à Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA ; Tél. 222 21 92 96 contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) F CFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier de consultation, payable dans le **compte spécial CAS-ARMP ouvert à la BICEC**. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et déposée au Service des Marchés, du Patrimoine et des Approvisionnements (SMPA) contre décharge au plus tard **le 1^{er} Septembre 2020 à 12 heures**, heure locale et devront porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT**

N°005/AONR/MINPMEESA/APME/CIPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CA-PME) DE BAMENDA (PROGRAMME TRANSFAGRI) EN PROCEDURE D'URGENCE.

« **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.** »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu est de six (06) mois à Bamenda.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumission devra être assortie d'une caution de soumission dont le montant est égal à **Trois cent mille (300 000) de francs CFA**. Cette caution se présente sous la forme d'une garantie émise par **un organisme financier** (établissement bancaire ou une compagnie d'assurance **agréée dans la branche caution**) agréé par le Ministère des Finances conformément à la réglementation en vigueur, ou d'un chèque certifié émis par une banque agréée par ce département ministériel. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps dans la salle de réunion de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, **le 1^{er} Septembre 2020 à partir de 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants (un représentant par soumissionnaire) dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières se fera après l'évaluation technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu une note technique égale ou supérieure au seuil de qualification.

13. Critères d'évaluation

- **Critères éliminatoires :**

1) Note technique inférieure à **70** points sur 100 ;

2) Absence de la caution de soumission ou montant de la caution non conforme ;

JDM n° 2108 du 3 Aout 2020



- 3) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48h ;
- 4) Fausse déclaration, falsification ou substitution des documents ;
- 5) Présence d'information financière dans l'offre technique
- 6) Absence des TDR et CCAP photocopiés et paraphés à chaque page, et signé, datés et cachetés à la dernière page, portant la mention « lu et approuvé » : tampon et qualité du signataire
- 7) Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de prestation au cours des trois (03) dernières années

– Critères d'évaluation : Evaluation des propositions techniques

Critères et système de points utilisés lors de l'évaluation de l'offre technique (100 points)

N°	Critères d'évaluation	Points
01	Présentation de l'offre	05
02	Référence des prestations	10
03	Compétence et qualification du personnel proposé	70
04	Moyens techniques et matériel	10
05	Méthodologie et planning	5
Total des points		100

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 70/100.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié présentant l'offre évaluée mieux-disante c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée. Cette appréciation globale étant déterminée par un système de pondération de **70%** et **30%** respectivement sur les notes des offres techniques (NT) et financières (NF) : $NG = 70\% * NT + 30\% * NF$.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de leur dépôt.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès du Service des Approvisionnements et du patrimoine (SAP), au siège de l'APME, sis à Tsinga, Boulevard du Sultan NJOYA, B.P : 35 186 Yaoundé, Tél : 222 21 92 96.

- Additif de l'appel d'offres

Le Directeur Général de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

-Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents, les acteurs de la passation des marchés des services du Maître d'Ouvrage Délégué et Membres de la commission et les Prestataires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BADGA JEAN MARIE LOUIS

CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 29/07/2020 POUR L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DES LOCAUX DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU CFC, EXERCICES 2021 ET 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun lance, pour le compte des exercices budgétaires 2021 et 2022, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'entretien et le nettoyage des locaux abritant les services du siège et des agences de Douala et Ebolowa.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres National Ouvert, telles que contenues dans les Termes de Référence, consistent à exécuter les travaux d'entretien et nettoyage des locaux de l'Immeuble Siège sis au Boulevard du 20 Mai à Yaoundé, des locaux abritant les services de l'Agence CFC de Douala, d'Ebolowa et de Yaoundé à l'avenue FOCH.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel annuel à l'issue des évaluations préalables est de quarante millions (40 000 000) F CFA toutes taxes comprises réparties ainsi qu'il suit :

Lot 1: dix-huit millions deux cent cinquante mille (18 250 000) FCFA ;
Lot 2 : Sept millions deux cent cinquante mille (7 250 000) F CFA ;
Lot 3 : Sept millions deux cent cinquante mille (7 250 000) F CFA ;
Lot 4 : Sept millions deux cent cinquante mille (7 250 000) F CFA.

4. Allotissement

Les prestations sus-évoquées sont réparties en Quatre (04) lots:

Lot 1: entretien et nettoyage des locaux de l'immeuble siège du CFC sis au boulevard du 20 mai à Yaoundé ;
Lot 2 : entretien et nettoyage des locaux abritant les services de l'agence CFC de Douala ;
Lot 3 : entretien et nettoyage des locaux abritant les services de l'agence CFC d'Ebolowa ;
Lot 4 : entretien et nettoyage des locaux abritant les services de l'agence CFC de Yaoundé sis à l'avenue FOCH.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux sociétés de droit camerounais spécialisées en matière d'assainissement, hygiène et nettoyage industriel.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement du CFC des exercices 2021 et 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales / Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés, sis au 2^{ème} étage, porte **202** de l'immeuble siège du CFC, sis au boulevard du 20 mai à Yaoundé, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être obtenu dès publication du présent avis à la Direction des Affaires Générales / Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés du Crédit Foncier du Cameroun, 2^{ème} Etage, Porte 202, Tél. : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000)** francs CFA payable au compte CAS- ARMP n°33598800001-89 ouvert à cet effet auprès des agences de la banque BICEC. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise ou groupement d'entreprises désireuses de participer à l'Appel d'Offres

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir à la Sous-direction du patrimoine et des archives, Service des Marchés du CFC, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble siège, porte 202, tel : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, au plus tard **le 27 août 2020 à 11h 00mn**, et devra porter la mention :

« **Appel d'Offres National Ouvert N°11/AONO/CFC/CIPM/2020 du 29 juillet 2020, Pour l'entretien et le nettoyage des locaux du CFC, Exercices 2021 et 2022** »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Les soumissionnaires ont jusqu'à 10 jours au plus tard avant l'ouverture des plis pour introduire leurs éventuelles demandes d'éclaircissement. Passé ce délai, aucun éclaircissement basé sur le DAO ne pourra valablement être pris en compte.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de vingt-quatre (24) mois pour chacun des lots ; et il est reparti comme suit pour les lots 1, 2, 3 et 4 :

- Tranche ferme : du 01 Janvier au 31 décembre 2021 ;**
- Tranche conditionnelle : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant présenté comme suit :

- Lot 1 : Trois cent soixante-cinq mille (365 000) francs CFA ;**
- Lot 2 : Cent quarante-cinq mille (145 000) francs CFA ;**
- Lot 3 : Cent quarante-cinq mille (145 000) francs CFA ;**
- Lot 4 : Cent quarante-cinq mille (145 000) francs CFA.**

Et valable pendant **cent vingt (120)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres, entrainera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administrative, technique et financière aura lieu le même jour que celui du dépôt des offres à l'immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun, dans la salle de réunion sise au 5^{ème} étage, porte 502, à **12 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Crédit Foncier du Cameroun, siégeant en séance publique.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

14. 1 Critères éliminatoires

- 1 Absence ou non-conformité d'au moins une des pièces administratives dans un délai de 48h suivant l'ouverture des offres ;
- 2 Absence de la caution de soumission
- 3 Pièces falsifiées ou non authentiques, fausses déclarations ;
- 4 Absence d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle;
- 5 Absence de paraphes sur chaque page et absence de signature et cachet du soumissionnaire à la dernière page des Termes de références (TDR) ;
- 6 Non satisfaction d'au moins 75% des critères essentiels.

14. b Critères essentiels

Les offres seront évaluées selon les critères suivants, pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

- 1 La présentation générale des offres (sommaire, pagination croissante sur tout le document, pièce dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- 2 Les références du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des cinq dernières années assorties des justificatifs ;
- 3 Le Chiffre d'affaires ;
- 4 L'expérience du personnel d'encadrement (qualifications et expérience) et les effectifs mis à disposition ;
- 5 Les moyens logistiques (matériels de travail et produits utilisés, accompagnés de justificatifs/échantillons) ;
- 6 La pertinence de l'approche méthodologique (organisation et affectation des effectifs en fonction de la fréquence des tâches, temps de travail journalier, etc.).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ayant été reconnue techniquement conforme pour l'essentiel du DAO et évaluée la moins-disante.

Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de plusieurs lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90)** jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au plus tard dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres auprès de la Direction des Affaires Générales / Sous-direction du Patrimoine et des Archives, Service des Marchés, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble siège, porte 202, tel : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21.

Article 18 : Additifs de l'Appel d' Offres Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres par voie d'additif.

Article 19 : Dénonciation Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MISSI Jean Paul

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS DE CONSULTATION N°004/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 31 JUILLET 2020 RELATIF À LA SÉCURITÉ DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS FINANCEMENT : BUDGET AUTONOME DE L'ENSTP-YAOUNDÉ, EXERCICE 2020.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé lance un avis de consultation pour **la sécurité de l'ENSTP de Yaoundé.**

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans les termes de référence (TDR) annexés au dossier de consultation. Lesdites prestations constituent un lot unique.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 25.000.000 (vingt cinq millions) Francs CFA.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget Autonome de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, Exercice 2020.

6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **24 août 2020 à 12 heures précises**, heure locale et devront porter la mention:

« **Avis de consultation N°004/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 du 31 Juillet 2020 pour la sécurité de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics-Yaoundé.**

Financement Budget Autonome de l'ENSTP-Yaoundé, Exercice 2020.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est fixé à **douze (12) mois** ; à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 500 000 (Cinq cent mille) de francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces de cette demande de cotation, valable pendant 30 (trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et demande de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **24 août 2020 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission,
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- Dossier technique incomplet ;
- Dossier financier incomplet ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la description des prestations à exécuter ;
- Absence d'un agrément délivré par la présidence de la république en cours de validité.
- Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

Numéro vert de la CONAC :

En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel: 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR

NKENG GEORGE ELAMBO

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°00001155/ASMI /PADI-DJA/CSPM_P/2020 DU 03 AOUT 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPERATIVES ET L'APPUI A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS DANS CERTAINES COMMUNES DU PADI-DJA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte des entreprises pour l'exécution du projet de la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui à la modernisation des systèmes apicoles productifs dans certaines communes du PADI-Dja, le Coordonnateur, Maître d'Ouvrage Délégué, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI), à l'intention des entreprises du domaine qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations de services.

Cette prestation sera financée par le Budget d'Investissement Publics du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), au titre des exercices budgétaires 2020 et suivants.

2. Objet

Le présent avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des entreprises devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à **la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui à la modernisation des systèmes apicoles productifs dans certaines communes du PADI-Dja.**

3. Consistance des prestations

1. Etre une entreprise camerounaise du secteur de l'agronomie et/ou de l'agrobusiness ;
2. Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point III.1 ci-dessous ;
 - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé (structuration en coopératives et production de miel) ;
 - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;

4. Remises des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, devront être remis en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marquées comme tels, sous pli fermé et scellé au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), le 19 AOUT 2020 à 15 heures précises, heure locale, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°00001155/ ASMI /PADI-Dja/CSPM_P/2020 DU 03 Aout 2020

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA STRUCTURATION DES APICULTEURS EN COOPERATIVES ET L'APPUI A LA MODERNISATION DES SYSTEMES APICOLES PRODUCTIFS DANS CERTAINES COMMUNES DU PADI-DJA.

5. Composition du dossier

Les entreprises qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

- Volume 1 (Dossier administratif)

Le « volume 1 » comprendra

Les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

1. une lettre de motivation dûment signée précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres



National Restreint s'il est présélectionné ;
 2. les statuts ou textes qui justifient l'existence du candidat ;
 3. l'accord de groupement, le cas échéant ;
 4. l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation dûment signée du Responsable de l'entreprise ou du groupement, autorise de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées ;
 5. l'attestation de non redevance ;
 6. une attestation de non-faillite, délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat ;
 7. l'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP.
 En cas de groupement, les pièces ci-dessus doivent être fournies par chaque membre du groupement, à l'exception des pièces 1, 3 et 8.
 N.B : l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus dans un délai de 48 h entraînera l'élimination du candidat.

-Volume 2 (Dossier technique)

Le dossier technique devra comprendre :

-Les moyens humains :

-La liste du personnel d'encadrement

Le candidat fournira la liste définissant le personnel clé accompagnée:

- du curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- de la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
- de l'attestation de disponibilité.

La non production de l'une de ces pièces entraînera pour l'expert considéré, la note zéro (0).

A cet effet, l'entreprise devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel de maîtrise composé de :

N°	Ressources humaines spécifiques nécessaires	Plein temps / Temps partiel	Qualifications/Expériences requises
1.	Un (01) Expert Ingénieur Agronome option production animale ou diplôme équivalent - chef de mission	Temps plein	BAC + 5 ans d'études universitaires minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de l'apiculture minimum
2.	Un (01) Expert Ingénieur des travaux agricoles- chef de mission adjoint	Temps plein	BAC + 3 ans d'études universitaires minimum 05 ans d'expérience dans la conduite des exploitations apicoles
3.	Un Consultant développement organisationnel / actions coopératives	Court terme	BAC + 3 ans d'études universitaires minimum 05 ans d'expérience en création / l'accompagnement des OPA
4.	Un Consultant agro-économie, comptabilité et business plan	Court terme	BAC + 3 ans d'études universitaires minimum 05 ans d'expérience en élaboration des business plans et actions commerciales
5.	Les personnels d'appui (02)	Temps plein	Formation en secrétariat et en conduite (permis B)

-L'organigramme complet de l'entreprise

-Les références de l'entreprise

Le Candidat produira la liste de ses références précisant :

- Son expérience pour la structuration des Organisations Paysannes.
- Son expérience pour l'accompagnement des organisations Paysannes dans les domaines de l'entrepreneuriat, élaboration des business plans, études de marchés et gestion comptable.
- L'expérience au cours cinq (05) dernières années, en ce qui concerne les prestations de services dans la modernisation des systèmes apicoles et l'appui aux producteurs de miel.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, les pages de signatures, conjointement avec les attestations de bonne fin ou les procès-verbaux correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Ces documents devront être clairs et lisibles.

-Les moyens logistiques, techniques et matériels



Le candidat présentera les moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste:

- la liste du matériel informatique et autres outils de l'entreprise avec indication de l'âge :
- ordinateurs,
- imprimantes,
- scanner,
- photocopieuse,
- bureaux, armoires, classeurs, ...
- Matériel roulant éventuellement (Pick-up ou station agon), la nature du matériel roulant, son usage ainsi que son origine (location, achat, ou équipement d'un sous-traitant).
- Matériel et machines apicoles éventuellement.

Pour tout ce matériel, la justification de la propriété (photocopies certifiées par les services émetteurs des cartes grises ou des factures) devra être fournie.

-L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général de l'entreprise, devra permettre au Coordonnateur du PADI-Dja de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence et de la qualité du matériel énoncé dans le dossier de candidature et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

NB : La localisation dudit matériel doit être précisée étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage Délégué, en cas de besoin.

6. Critères d'évaluation

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

-Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées ;
- b) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- c) Présentation d'un chef de mission ne remplissant pas les conditions de qualification demandées au point III-2-1-1 ci-dessus ;
- d) N'avoir pas obtenu la note technique supérieure ou égale à 70/100.

-Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après.

- Expérience et qualification du personnel expert, 40 points ;
- Référence de l'entreprise ou du groupement, 50 points ;
- Moyens matériels, 10 points.

NB : Les pièces administratives et techniques signées par les personnalités non compétentes ne seront pas prise en compte.

IV.3- GRILLE D'ANALYSE DES OFFRES TECHNIQUES

N°	Rubriques	Note attribuée			Cotation
A	EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL EXPERT (40 points)				
1	Ingénieur Agronome, Chef de Mission (15 points)	Nom :			
	Formation : Ingénieur Agronome option production animale ou équivalent				
1.1	Niveau		? Bac+5		/ 5
	Nbre de Points	Éliminé		5	
	Expérience générale dans les missions / projets d'apiculture				
1.2	Nbre d'années (na)	na	na =10	n a >10 ans	/ 6
	Nbre de Points	2	5	6	
	(Expérience comme Chef de Mission d'au moins deux (02) projets.				
1.3	Nbre de projet (np)	np = 0	np= 1	Np ?2	
	Nbre de Points	0	1	4	/ 4

		Sous-total A1			15
2	Ingénieur des travaux agricoles- chef de mission adjoint (10 points)	Nom :			
	Formation : Ingénieur des travaux agricoles				
2.1	Niveau			? Bac+3	/2
	Nbre de Points	Éliminé		2	
	Expérience générale dans les missions / projets d'apiculture				
2.2	Nbre d'années (na)	na	na = 5	n a >5 ans	
	Nbre de Points	2	3	4	/ 4
	Expérience dans des projets de développement rural et communautaire.				
2.3	Nbre de projet (np)	np = 0	np= 1	np ? 2	/ 4
	Nbre de Points	0	1	4	
		Sous-total A2			10
3	Consultant développement organisationnel / actions coopératives (8 points)	Nom :			
	Formation académique				
3.1	Niveau			? Bac+3	
	Nbre de Points	Éliminé		2	/ 2
	Expérience en accompagnement des organisations professionnelles agropastorales				
3.2	Nbre d'années (na)	na	na = 5	n a >5 ans	
	Nbre de Points	2	4	4	/ 4
	Maitrise de la loi OHADA relatives aux Entreprises Coopératives				
3.3	Niveau de connaissances	Ne maitrise pas		Maitrise	
	Nbre de Points	0		2	/ 2
		Sous-total A3			8
4	Consultant en Agro-économie, comptabilité et business-plans (07 points)	Nom :			
	Formation académique				
4.1	Niveau			? Bac+3	
	Nbre de Points	Éliminé		2	/2

Expérience générale dans la comptabilité, marketing et actions commerciales				
4.2	Nbre d'années (na)	na	na = 5	n a >5 ans
	Nbre de Points	2	3	4 / 4
A déjà travaillé comme expert du domaine dans un projet/programme				
4.3	Oui / non	Non		Oui
	Nbre de Points	0		1 / 1
Sous-total A4				7
TOTAL QUALIFICATION DU PERSONNEL (A)			40	

N°	Rubriques	Note attribuée	Cotation
B-	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE OU DU GROUPEMENT (50pts)		
1	Expérience justifiée de l'entreprise ou du groupement, au cours des dix (10) dernières années, dans l'exécution des projets de développement ruraux et communautaires (20 points)		
	Nbre de projet	Nombre maximal de projets : 4	
	Nbre de Points	5 points / projet dûment justifié	
	Sous-total B1		20
2	Expérience justifiée des projets dans le domaine de l'apiculture (20 points)		
	Nbre de projets	Nombre maximal de projets: 4	
	Nbre de Points	5 points / projet dûment justifié	
	Sous-total B2		20
3	Expérience justifiée dans les formations / accompagnement des organisations professionnelles agropastorales dans les domaines du business plans, actions commerciales, entrepreneuriat, chaînes de valeurs, etc(10 points)		
	Nbre de projet	Nombre maximal de projets : 4	
	Nbre de Points	2,5 points / projet dûment justifié	
	Sous-total B3		10
	TOTAL EXPERIENCE ENTREPRISE/GROUPEMENT (B)		50

C-	MOYENS LOGISTIQUES, TECHNIQUES ET MATERIEL A MOBILISER PAR LE BET (10 pts)		
1	Moyens logistiques (si le véhicule est en location, donner la garantie de son utilisation future dans le projet)		
1.1	Véhicule 4x4 pick-up double cabine (en propre)		

	Nbre de véhicules	Nombre maximal de véhicules : 02			
	Nbre de Points	2,5 points / véhicule			/ 5
		Sous-total C1			5
2	Matériel informatique et Logiciels et moyens de communication [La note Zéro sera attribuée à tout matériel de location]				
		Nombre exigé	Note max		
	Ordinateur fixe	2 (0, 5pt/ordinateur)	0,5		/ 1
	Ordinateur portable	2 (0,5 pt/ordinateur)	2		/ 1
	Imprimantes	1 (0, 5 pt / appareil)	0,5		/ 0,5
	onduleur	1 (0, 5 pt / onduleur)	0,5		/ 0,5
	photocopieuses	1(0,5 pt / appareil)	0,5		/ 0,5
	Scanner	1 (0,5 pt / appareil)	0,5		/ 0,5
	Appareil photos	2(0,5pt / appareil)	0,5		/ 1
		Sous-total C2			5
	TOTAL MOYENS LOGISTIQUES ET MATERIELS DU BET (C)				10
	TOTAL GENERAL (A + B +C)				100

7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo à Yaoundé.

8. Evaluation et publication des resultats

Les entreprises retenues à l'issue du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'appel d'offres national restreint pour la structuration des apiculteurs en coopératives et l'appui a la modernisation des systèmes apicoles productifs dans certaines communes du PADI-Dja, conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

CRÉDIT FONCIER DU CAMEROUN

ADDITIF APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 29/06/2020 POUR LA MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun communique :

Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres dont l'objet est repris en marge, sont informés que les modifications ci-dessous ont été apportées au Dossier d'Appel d'Offres :

Critères éliminatoires

1	Pièces falsifiées ou fausses déclarations
2	Absence ou non-conformité d'au moins une pièce administrative dans un délai de 48h après l'ouverture des offres
3	Absence de la caution de soumission
4	Absence d'un prix unitaire quantifié
5	Présence d'éléments financiers dans l'enveloppe administrative et ou technique
6	Note technique inférieure à 70% sur l'évaluation des critères essentiels
7	Absence de représentation dans toutes les villes du lot soumissionné

● Critères essentiels

N°	Critères	Points
1	Présentation générale de l'offre (sommaire, reliure, lisibilité)	3
2	Pertinence de la note méthodologique faisant ressortir l'organisation et la méthodologie envisagée	3
3	Pertinence du planning prévisionnel annuel de maintenance préventive	3
4	Références du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires	7,5
5	Qualification et expérience des personnels clés (Il sera produit les curricula vitae de l'équipe dédiée à la maintenance, datés et signés par l'intéressé, assortis des copies certifiées conformes des diplômes et certificats.)	8
7	Existence de moyens matériels appropriés et suffisants	4
Total		28,5

Dépôt des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Patrimoine et des Archives, sise au 2^e étage porte 202 de l'Immeuble siège du Crédit Foncier du Cameroun Tél. : 222 23 02 37 / 222 23 52 17, Fax : 222 23 52 21, au plus tard le 06 AOUT 2020 à 16 heures, heure locale. Les offres seront déposées contre récépissé et devront porter la mention :

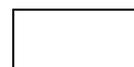
« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/CFC/CIPM/2020 DU 29 JUIN 2020, POUR LA MAINTENANCE DES GROUPES ELECTROGENES DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN, EXERCICES 2020, 2021 et 2022** »

“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

5F. Cadre du détail estimatif
TRANCHE FERME
Lot 1

N°	Description du prix.	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
A	Agence CFC Douala				
1	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque FG Wylson d'une puissance de 80 KVA de l'Agence CFC Douala.	U	60		
2	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque FG Wylson d'une puissance de 80 KVA de l'Agence CFC Douala.	U	12		
3	Location du groupe /jour	U	60	30 000	1 800 000
B	Agence CFC Buea				
4	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Buea.	U	60		
5	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Buea.	U	12		
6	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
C	Agence CFC Bafoussam				
7	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Bafoussam.	U	60		
8	Maintenance préventive mensuelle Groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Bafoussam.	U	12		
9	Location du groupe/jour	U	60	30 000	1 800 000
D	Agence CFC Bamenda				
10	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de L'Agence CFC Bamenda	U	60		
11	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de L'Agence CFC Bamenda	U	12		
12	Location du groupe/ jour	U	60	30 000	1 800 000
E	Formation				
13	Formation du personnel	FF	1		
Total HT (FCFA)					
TOTAL TVA (19.25%)					
Total AIR (2,2%)					
TOTAL TTC					
NET A PAYER					









Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de : _____

Signature

Lot 2

N°	Description du prix.	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
A	Immeuble siège du CFC				
1	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque Caterpillar d'une puissance de 320 KVA de l'immeuble siège du CFC.	U	60		
2	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque Caterpillar d'une puissance de 320 KVA de l'immeuble siège du CFC.	U	12		
3	Location du groupe/jour	U	60	30 000	1 800 000
B	Agence CFC Yaoundé				
4	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 80 KVA de l'Agence CFC Yaoundé.	U	60		
5	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 80 KVA de l'Agence CFC Yaoundé.	U	12		
6	Location du groupe/jour	U	60	30 000	1 800 000
C	Domicile DG CFC.				
7	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA du domicile DG CFC.	U	60		
8	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA du domicile DG CFC.	U	12		
9	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
D	Domicile DGA CFC				
10	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA du domicile DGA CFC.	U	60		
11	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA du domicile DGA CFC.	U	12		
12	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
E	Agence CFC Bertoua				
13	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Bertoua.	U	60		
14	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Bertoua.	U	12		
15	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000

N°	Description du prix.	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
F	Agence Ebolowa				
16	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 80 KVA de l'Agence Ebolowa.	U	60		
17	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 80 KVA de l'Agence Ebolowa.	U	12		
18	Location du groupe / jour	u	60	30 000	1 800 000
G	Formation				
19	Formation du personnel	FF	1		
Total HT (FCFA)					
TOTAL TVA (19.25%)					
Total AIR (2,2%)					
TOTAL TTC					
NET A PAYER					

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de : _____

Signature
Lot 3

N°	Description du prix.	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
A	Agence CFC Garoua				
1	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Garoua.	U	60		
2	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Garoua.	U	12		
3	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
B	Agence CFC Maroua				
4	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Maroua.	U	60		
5	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Maroua.	U	12		
6	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
C	Agence CFC Ngaoundéré				

N°	Description du prix.	Unité	Qté	Prix Unitaire	Prix Total
7	Maintenance curative/jour du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Ngaoundéré	U	60		
8	Maintenance préventive mensuelle du groupe électrogène de marque SDMO d'une puissance de 16 KVA de l'Agence CFC Ngaoundéré	U	12		
9	Location du groupe / jour	U	60	30 000	1 800 000
D	Formation				
10	Formation du personnel des trois sites ci-dessus				
Total HT (FCFA)					
TOTAL TVA (19.25%)					
Total AIR (2,2%)					
TOTAL TTC					
NET A PAYER					

Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif à la somme de : _____

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MISSI Jean Paul

COMMUNE DE NDOM

COMMUNIQUE N°012/C/C-NDOM/CIPM/2020 DU 14/07/2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0061AON01C-NDOM/CIPM/2020 DU 15 JUIN 2018 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES COMMUNALES EN TERRE: TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DE LA ROUTE EN TERRE NDOMSENG-KOMOL-DISSAHAY (7KM) COMMUNE DE NDOM, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME. REGION DU LITTORAL

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOM, Autorité Contractante
COMMUNIQUE
Par Decision Municipale N°020/DM/ CND/CIPM/ 2020**

La Société FEUKOUN ET FILS-NDJOM, B.P : 189 EDEA, tél : 698 434 306, Contribuable : M011612483973X, Registre de Commerce RC/EDEA/002/B/2016 a été retenue comme adjudicataire de la Lettre-commande relative à l'avis d'appel d'offres suscité, au vu du résultat du procès-verbal de la session du 13 juillet 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ndom, ci-dessous :

Soumissionnaires	Offre administrative	Offre technique	Offre financière	Observation
Société FEUKOUN ET FILS-NDJOM	Conforme	Délai : 3 mois Note technique en % pourcentage = 89,% qualifiée	Montant TTC : 27 699 891FCFA	Adjudicataire

L'adjudicataire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué dans les services de la Mairie pour notification de la Décision d'attribution et souscription du projet de Lettre-Commande.

NDOM le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

BATOUM René

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°00001159/C/PADI-DJA/CTRP/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-DJA/2020 DU 11 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTEGRÉ DE NSIMALEN PAR BENG BIS ET D'ALAT MAKAY PAR LOMIÉ. FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICES 2019 ET SUIVANTS, IMPUTATION 94 709 07 110000 2221.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja **communiqué** : L'Appel d'Offres susmentionné est attribué aux soumissionnaires ci-après:

Lot N°	Soumissionnaires	Montant TTC	Intervention	délais
1	NEW DESIGN BUILTSHINE	18 096 188 FCFA	suivi et contrôle des travaux de construction du centre de sante intégré d' Alat Makay par Lomié	07 mois
2	NEW DESIGN BUILTSHINE	18 096 188 FCFA	suivi et contrôle des travaux de construction du centre de sante intégré de Nsimalen par Bengbis	07 mois

Les soumissionnaires non attributaires ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué, qui tient lieu de main-levée de caution de soumission pour les soumissionnaires, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE COMMUNIQUE N°00001153/C/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°02370/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 09 JUIN 2020 POUR LE SUIVI ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES AMPEL - CAMPMENT LOUBOH – ECHOU– CHEFFERIE MADJHUI1- MESSAMENA, SOMALOMO - ALOUMA – BENGBIS, TESSANG (N21) –KOUAH DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PADI-DJA FINANCEMENT : BIP CHAPITRE 94 DU MINEPAT, EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja **communiqué** :
 La consultation susmentionnée est attribuée au soumissionnaire ci-après:

Soumissionnaire	Intervention	Montant TTC	délais
FILIERE BTP BP : 4869 Yaoundé , Tel : 695 88 84 56 / 673 02 17 88 N.C : P086500 099655-Z	suivi et contrôle technique des travaux de réhabilitation des tronçons de routes Ampel - campement Louboh – Echou– chefferie madjhui1- Messamena, Somalomo - Alouma – Bengbis, Tessang (N21) – Kouah.	79 999 101 FCFA	17 mois

Le présent communiqué, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

COMMUNE DE NDOM

DECISION MUNICIPALE N°020/DM/CND/CIPM/2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOM, AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la constitution ;

Vu la Loi N°2004/17DU 22 JUILLET 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la Loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret N°77/203 du 29 juillet 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu BATOUM René aux fonctions de Maire de la Commune de Ndom

Vu La Lettre-Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instruction relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°006/AONO/CNDOM/CIPM/2020 du 15 JUIN 2018 pour les travaux de réhabilitation des routes communales en terre: traitement des points critiques de la route en terre NDOM-SENG-KOMOL-DISSAHAY (7KM) Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral

Considérant le procès-verbal de la session du 13 juillet 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics NDOM ;

- DECIDE ?

Article 1^{er} : La Société FEUKOUN ET FILS-NDJOM, B.P : 189 EDEA, tél : 698 434 306, Contribuable : M011612483973X, Registre de Commerce RC/EDEA/002/B/2016 est déclarée adjudicataire de la Lettre-commande relative à l'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Montant de la Lettre — Commande : VINGT SEPT MILLION SIX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINT ONZE (27 699 891) Francs CFA Toutes Taxes comprises.

Délai d'exécution: **Trois (03) mois.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-.

NDOM le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

BATOUM René

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

DECISION N°00001158/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-DJA/2020 DU 11 MARS 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUE EN VUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE RELATIVE AU SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CENTRES DE SANTE INTÉGRÉ DE NSIMALEN PAR BENG BIS ET D'ALAT MAKAY PAR LOMIÉ. FINANCEMENT : BIP MINEPAT EXERCICES 2019 ET SUIVANTS, IMPUTATION 94 709 07 110000 2221.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja,
Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja ;
Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-Dja/2020 du 11 mars 2020 en procédure d'urgence pour le recrutement des bureaux d'études technique en vue de la maîtrise d'œuvre partielle relative au suivi et contrôle des travaux de construction des centres de sante intégré de Nsimalen par Bengbis et d'Alat Makay par Lomié ;
Vu les offres des soumissionnaires ;
Vu le Procès-Verbal N°00020919-00020921/2019 CSPM du 18 mai 2020 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu la Lettre de notification de proposition d'attribution N°074/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 19 mai 2020 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
Vu La lettre N°086/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 14 juillet 2020 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja.

DECIDE:

Article 1: L'Appel d'Offres National Ouvert N°00844/MINEPAT/AONO/CSPM-PADI-Dja/2020 du 11 mars 2020 en procédure d'urgence pour le recrutement des bureaux d'études technique en vue de la maîtrise d'œuvre partielle relative au suivi et contrôle des travaux de construction des centres de sante intégré de Nsimalen par Bengbis et d'Alat Makay par Lomié est attribué au soumissionnaire suivant :

Lot N°	Soumissionnaires	Montant TTC	Intervention	délais
1	NEW DESIGN BUILTSHINE	18 096 188 FCFA	suivi et contrôle des travaux de construction du centre de santé intégré d' Alat Makay par Lomié	07 mois
2	NEW DESIGN BUILTSHINE	18 096 188 FCFA	suivi et contrôle des travaux de construction du centre de santé intégré de Nsimalen par Bengbis	07 mois

Article 2 : Les soumissionnaires non attributaire ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3 : La présente décision, qui tient lieu de main-levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non attributaire, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DECISION N°00000212/ART/DG DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU** La Loi n°2010/013 du 23 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun ;
- VU** Le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU** Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU** Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n°2017/286 du 08 juin 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- Vu** la Résolution n°0406/ART/CA du 21 janvier 2020, portant adoption du Projet de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2020 de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART);
- VU** La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juillet 2019 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- VU** La Décision n°000109/ART/DG du 21 juin 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- VU** La Demande de Cotation N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 du 23 juin 2020 ;
- VU** **La proposition d'attribution de la consultation.**

DECIDE :

Article 1 : BRAINTRUST ENGINEERING SARL BP : 481 Yaoundé, Tél. : 696 30 49 52 est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à l'Avis de consultation N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 du 23 juin 2020 pour la fourniture de terminaux de détection et d'analyse des réseaux faible puissance et faible portée dans les bandes 2.4 GHz et 5 GHz à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART).

Article 2 : Le responsable de la structure suscitée est invité à se présenter à la Cellule des Marchés de l'Agence de Régulation des Télécommunications pour l'établissement de la lettre-commande correspondante.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ZOO ZAME Philemon

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE N°00000213/ART/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS COMMUNIQUE :**

Par Décision N° 00000212/ART/DG du 28 Juillet 2020

La structure ci-après a été déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation suscitée :

N°	ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE	DELAI D'EXECUTION
		TTC (F CFA)	
01	BRAINTRUST ENGINEERING SARL BP : 481 Yaoundé, Tél. : 696 30 49 52	<ul style="list-style-type: none">10 000 000 F CFA TTC	30 jours

Ledit soumissionnaire est prié de bien vouloir se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Cellule des Marchés pour l'établissement du projet de lettre-commande y relative.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ZOO ZAME Philemon

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun

S.A. communique :

Par **Décision N° 0652-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 28 juillet 2020**,

Le marché relatif à la fourniture de deux (02) Camions Ambulifts à la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardi 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane de :Euros 557 550,00 (cinq cent cinquante sept mille cinq cent cinquante euros), soit FCFA 365 728 825 (trois cent soixante cinq millions sept cent vingt huit mille huit cent vingt cinq)**, pour un délai de livraison de **six (06) mois**

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun

S.A. communique :

Par **Decision N° 0654-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 28 juillet 2020,**

La lettre Commande pour la fourniture de cinq (05) kits de guidage des tapis à bagages à la société Aéroports Du Cameroun SA., a été attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardi 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane** de : **Euros 47 145,00 (quarante-sept mille cent quarante-cinq euros), soit FCFA 30 925 093 (trente millions neuf cent vingt-cinq mille quatre-vingt-treize),** pour un délai de livraison de **six (06) mois.**

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0650 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **28 July 2020**, le marché relatif à la fourniture et l'installation de huit (08) portiques de désinfection et de prise de température automatique dans les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala, a été attribué à la société **ALPHA AIRPORT**, Adresse : 14 rue Jean Bart 78960 Voisins le Bretonneux, Saint Quentin en Yvelines – France, Tél : +33 1 30 43 25 45, pour un montant **hors taxe hors droit de douane de EURO 106 783,04 (cent six- mille sept cent quatre-vingt-trois Euros et quatre centimes) soit XAF 70 045 083 (soixante-dix-millions quarante-cinq mille quatre-vingt-trois)** pour un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

**DECISION N°00001152/D/PADI-DJA/DISE/AMO/2020 DU 03 AOUT 2020 PORTANT PUBLICATION DES
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N°02370/L/PRC
/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 09 JUIN 2020 POUR LE SUIVI ET LE CONTRÔLE TECHNIQUE DES
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES AMPEL - CAMPEMENT LOUBOH –
ECHOU– CHEFFERIE MADJHUI1- MESSAMENÀ, SOMALOMO - ALOUMA – BENG BIS, TESSANG (N21)
–KOUAH DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PADI-DJA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;

Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu l'arrête N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;

Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transfèrement de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;

Vu L'autorisation de gré à gré N°02370/L/PRC /MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA DU 09 JUIN 2020.

Vu Les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N°00020937-00020940/2019 CSPM du 16 juillet 2020 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

Vu la Lettre de notification de proposition d'attribution N°090/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 24 juillet 2020 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;

DECIDE:

Article 1: l'entreprise FILIERE BTP est retenu pour le suivi et le contrôle technique des travaux de réhabilitation des tronçons de routes Ampel - campement Louboh – Echou– chefferie madjhui1- Messamena, Somalomo - Alouma – Bengbis, Tessang (N21) –Kouah dans le cadre de la mise en œuvre du PADI-Dja.

Soumis sionnaire	Inter vention	Mon tant TTC	dé lais
FILIERE BTP BP : 4869 Yaoundé, Tel : 695 88 84 56 / 673 02 17 88 N.C : P08650 0099655-Z	suivi et con trôle tech nique des travaux de réhabi litation des tron çons de routes Ampel - campe ment Louboh – Echou– chefferie madjhui1- Messa mena, Soma lomo - Alouma – Bengbis, Tessang (N21) –Kouah.	79 999 101 FCFA	17 mois

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N°0654- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONAPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ(05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les statuts de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général et ses modifications subséquentes ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu Les correspondances n°015, 103, 048-20/ADC/PCA/cm des 14 février, 1^{er} juin et 13 Juillet 2020 de Monsieur le Président du Comité d'Examen des Demandes de Dérogation portant autorisation de gré à gré;

Vu La Décision rapportant les dispositions de la Décision N° 0617-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 15 Juillet 2020 ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance N° 068-2020/ADC/CIPM/se du 17 juillet 2020 portant adoption du projet de marché;

DECIDE :

ARTICLE 1 –La lettre Commande pour la fourniture de cinq (05) kits de guidage des tapis à bagages à la société Aéroports Du Cameroun SA., est attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardi 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane de : Euros 47 145,00 (quarante-sept mille cent quarante-cinq euros), soit FCFA 30 925 093 (trente millions neuf cent vingt-cinq mille quatre-vingt-treize)**, pour un délai de livraison de **six (06) mois**.

ARTICLE 2 -La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N°0652- 20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONAPORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les statuts de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution N° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général et ses modifications subséquentes ;

Vu Le Décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution N° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution N° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire N° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu Les correspondances n°018, 103, 048-20/ADC/PCA/cm des 14 février, 1^{er} juin et 13 Juillet 2020 de Monsieur le Président du Comité d'Examen des Demandes de Dérogation portant autorisation de gré à gré;

Vu La Décision rapportant les dispositions de la Décision N° 0616-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 15 Juillet 2020 ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance N° 069-2020/ADC/CIPM/se du 17 juillet 2020 portant adoption du projet de marché;

DECIDE :

ARTICLE 1 –Le marché relatif à la fourniture de deux (02) Camions Ambulifts à la société Aéroports Du Cameroun SA, est attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardi 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane de :Euros 557 550,00 (cinq cent cinquante sept mille cinq cent cinquante euros), soit FCFA 365 728 825 (trois cent soixante cinq millions sept cent vingt huit mille huit cent vingt cinq),** pour un délai de livraison de **six (06) mois.**

ARTICLE 2 -La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N°1197 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX (02) CAMIONS AMBULIFTS À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun

S.A. communique :

Par **Décision N° 0652-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 28 juillet 2020**,

Le marché relatif à la fourniture de deux (02) Camions Ambulifts à la société Aéroports Du Cameroun SA, a été attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardini 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane de :Euros 557 550,00 (cinq cent cinquante sept mille cinq cent cinquante euros), soit FCFA 365 728 825 (trois cent soixante cinq millions sept cent vingt huit mille huit cent vingt cinq)**, pour un délai de livraison de **six (06) mois**

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

DECISION N° 0650-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A.;

Vu La Résolution n° 12-58ème Session du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2009 portant délégation permanente des pouvoirs au Directeur Général et ses modifications subséquentes ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89ème Session du 30 août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89ème Session du 30 août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques;

Vu Les correspondances n° 036-20/ADC/PCA/cm du 29 juin 2020 et n°048 -20/ADC/PCA/cm du 13 July 2020 de Monsieur le Président du Comité d'Examen des Demandes de Dérogation portant autorisation de gré à gré;

Considérant la correspondance n° 070-20/ADC/CIPM/se du 17 Juillet 2020, de la Commission Interne de Passation des Marchés, portant adoption du projet de marché ;

DECIDE :

ARTICLE 1—Le marché relatif à la fourniture et l'installation de huit (08) portiques de désinfection et de prise de température automatique dans les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala, est attribué à la société **ALPHA AIRPORT**, Adresse : 14 rue Jean Bart 78960 Voisins le Bretonneux, Saint Quentin en Yvelines – France, Tél : +33 1 30 43 25 45, pour un montant **hors taxe hors droit de douane de EURO 106 783,04 (cent six- mille sept cent quatre-vingt-trois Euros et quatre centimes) soit XAF 70 045 083 (soixante-dix-millions quarante-cinq mille quatre-vingt-trois)** pour un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

ARTICLE 2 - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

PRÉFECTURE DE LA BOUMBA ET NGOKO

ARRETE PREFECTORAL N°291 /AP/B12/SP PORTANT ANNULATION DE L'ARRÊTÉ N°0182/AP/B12/SP DU 01 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE YENGA OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002 AONO/B12/SP/CDPM/2020 DU 28 FEVRIER2020.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Article 1^{*^} : Est, pour compter de la date signature du présent arrêté, disqualifié les Etablissements DANA pour l'appel d'offres N°002/AONO/B12/SP/CDPM/2020 du 28 février 2020, et annulé l'arrêté préfectoral N°0182/AP/B12/5P du 01 juin 2020 portant attribution du marché de construction d'un bloc de deux salles de classe au CES de Yenga conformément à la lettre N° 002496/L/PRC/MINMAP/IGCM/KAT du 18 juin 2020, sus-visée.

Article 2 : le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YOKADOUMA le 27 Juillet 2020

Le PRÉFET

KUELA VALERIE NORBERT

COMMUNE DE YAOUNDE V

DÉCISION N°20/D/CA-YDE 5 /SG /20 PORTANT ANNULATION D'UNE PROCÉDURE DE DEMANDE D'APPEL D'OFFRES À LA MAIRIE DE YAOUNDÉ 5.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi N° 2019/024/ du 24 Décembre 2019 portant Code Général de Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création des Communes Urbaines et Rurales;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics,
- Vu L'Arrêté N° 000292/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V, Département du Mfoundi, Région du Centre.
- Vu la Décision N° 0000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents de commission internes de passation des marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres du 01 Juillet 2020 ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : La procédure de Dossier d'Appel d'Offres N° 001 bis /AONO/PU/CAY5/CIPM/2020 du 17 Avril 2020 en procédure d'urgence, relatif aux travaux de construction de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique du Camp SONEL d'ESSOS, dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, est à la date de signature de la présente décision, annulée.

Article 2: La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le MAIRE

BALA Augustin

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 1198-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/MONA PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) KITS DE GUIDAGE DES TAPIS À BAGAGES À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN SA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun

S.A. communique :

Par **Decision N° 0654-20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2/mona du 28 juillet 2020,**

La lettre Commande pour la fourniture de cinq (05) kits de guidage des tapis à bagages à la société Aéroports Du Cameroun SA., a été attribué à la société **AVIOGEI AIRPORT EQUIPMENT srl**, BP Via Dei Cardi 1- 00072 ARICCIA (RM) Italie Tél +39 06 92 78 251/ +39 06 93 43 224 pour un montant **hors taxe hors droit de douane** de : **Euros 47 145,00 (quarante-sept mille cent quarante-cinq euros), soit FCFA 30 925 093 (trente millions neuf cent vingt-cinq mille quatre-vingt-treize),** pour un délai de livraison de **six (06) mois.**

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

PRÉFECTURE DE LA LEKIE

PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°002/M/J03/DDADER-L/CDPM/2019 PASSÉE SUIVANT APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°011/AONO/JO3/DDADER/CDPM/2019 DU 20 AOÛT 2019 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION D'ARRONDISSEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL D'OBALA, DÉPARTEMENT DE LA LÉKIÉ, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP 2019

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE

Vu la Constitution

Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion de finances

publiques au Cameroun ;

Vu la loi n°20181012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État ;

Vu la loi n°20181022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;

Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le décrOn°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant

organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n° 20121076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 20011048 du 23 février

2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination des Préfets

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/CIIV11NFI du 28 décembre 2018, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au

Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;

Vu la circulaire N° 0005ILC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à l'application du nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu Le Marché N°002/e103/IDDADER-LICDPM12019 passée suivant Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N°0111A0NO /J031DDADERICDPM12019 du 20 Août 2019 relatif aux travaux de construction de la Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural d'Obala, Département de la Lékié, Région du Centre;

Vu L'ordre de service N°001/0Stv1E/MiNADER/DRADER-CEIDDADER-L du 27 février 2020 établi par: le Maître d'Ouvrage

Délégué valant première mise en demeure pour grand retard et notifié à l'entreprise par le Maître Cœuvre ;

Vu L'ordre de service le002/0SME/MINADER/DRADER-CE/ODADER-L du 13 avril 2020 établi par le Maître d'Ouvrage Délégué valant deuxième mise en demeure pour grand retard et notifié à l'entreprise par le Maître d'oeuvre ;

Vu Le constat de défaillance N° 41 /2020,1CD/MINTP/DDTPILékié du 19 mai 2020 établie par l'Ingénieur du marché ;
DECIDE

Article 1er Le Marché N°002/M/J03/DDADER-LICDPM/2019 passé suivant Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°0111A0NO 1J03/DDADERICOPM/2019 du 20 Août 2019 relatif aux travaux de construction de la Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural d'Obala, Département de la Lee; Région du Centre, attribué à PETS TALOM, BP :11 877 Yaoundé, Tél 677 752131! 656 635 314, représenté par son Directeur Général, Monsieur TALOM FOSSONO Athanase est à compter de la date de signature de la présente décision, résilié pour défaillance à remplir ses obligations contractuelles conformément aux dispositions de l'Article 182 (e) du décret Ne' 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 2 (1) L'Administration n'est pas tenue de payer les prestations déjà exécutées du fait du constat de la défaillance de l'entreprise.

(2) La caution d'avance de démarrage sera saisie pour déclencher la procédure de restitution de l'avance perçue par le cocontractant auprès de la banque émettrice.

(3) Le cautionnement définitif sera à titre conservatoire retenu par l'Autorité Contractante en vue du remboursement de cette avance de dériarrage.

Article 3 Conformément aux dispositions de l'article 184(1) du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 susvisé, l'ETS TALOM ne peut soumissionner pour un autre marché public avant une période de deux (02) ans à compter de la date de notification de la présente résiliation.

Article 4 Le Délégué Départemental de l'Agriculture et du Développement Rural de la Lèl(ié): le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Délégué Départemental des Travaux Publics de la Lékié, le Receveur des Finances de Monate sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera

MONATELE le 1 Juillet 2020

Le PRÉFET

SIMOU KAMUS Patrick

COMMUNE DE NYANON

DECISION MUNICIPALE N°013/DM/CNYN/SG/2020 PORTANT RÉSILIATION DU MARCHÉ N°02/M/CNYN/MO/STADU/CIPM/2019 PASSÉ APRÈS AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PONTS SUR LA ROUTE COMMUNALE BOUMBANGA-NDAMBOG, D'UN LINÉAIRE TOTAL DE (22M1), COMMUNE DE NYANON, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, RÉGION DU LITTORAL. FINANCEMENT ; BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2019 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NYANON

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret n° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu le décret n° 93/321 du 25 novembre 1993 portant création de la Commune de NYANON;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés modifié et complété par le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018;

Vu le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

Vu l'arrêté n° 000164/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020, constatant l'élection de Monsieur PAGLAN NOUGA René Bertrand en qualité de Maire de la Commune de NYANON ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 9 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020;

Vu le Marché N° 002/M/CNYN/MO/STADU/CIPM/2019 du 14 Janvier 2020 passé après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/CNYN/MO/CIPM/2019 du 30 septembre 2019 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de Quatre (04) ponts sur la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG, d'un linéaire total de (22m1);

Vu l'ordre de service N° 001/OS/CNYN/SG/STADU/2020 du 15 janvier 2020 prescrivant le démarrage des travaux objet du marché susvisé;

Vu l'ordre de service N° 002/OS/CNYN/SG/STADU/2020 du 04 mai 2020 valant mise en demeure de démarrer les travaux objet du marché susvisé;

Vu le procès-verbal du 03 juin 2020 d'évaluation de la mise en demeure, valant constat de carence de l'entreprise ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er: En application des dispositions des articles 180 (1) et 181 (1.b) du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le Marché N° 002/M/CNYN/MO/STADU/CIPM/2019 du 14 Janvier 2020 passé après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 005/AONO/CNYN/MO/CIPM/2019 du 30 Septembre 2019 en procédure d'urgence avec les ETS YAF & Fils, BP : 1086 Yaoundé, Tél.: 671 53 92 57 / 698 42 80 01, N° RC : RC/YAO/2014/A/645, N° Contribuable : P127900575280Z, pour les travaux de construction de Quatre (04) ponts sur la route communale BOUMBANGA-NDAMBOG, d'un linéaire total de (22m1) dans la Commune de NYANON, est, à compter de la date de signature de la présente décision, résilié aux torts, frais et risques de l'Entreprise cocontractante.

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 184 (1) du Code des Marchés Publics, l'Entreprise susvisée est interdite de soumission à la commande publique pour une durée de deux (02) ans. Pendant la période d'interdiction, cette Entreprise ne peut faire acte de candidature ni co-traitance ou sous-traitance de tout ou partie des prestations objet de la commande publique, sauf dérogation spéciale exclusivement accordée par le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et les Autorités Contractantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE N°00000213/ART/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION N°00000134 /DC/ART/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DE TERMINAUX DE DÉTECTION ET D'ANALYSE DES RÉSEAUX FAIBLE PUISSANCE ET FAIBLE PORTÉE DANS LES BANDES 2.4 GHZ ET 5 GHZ À L'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (ART).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS COMMUNIQUE :**

Par Décision N° 00000212/ART/DG du 28 Juillet 2020

La structure ci-après a été déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation suscitée :

N°	ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE	DELAI D'EXECUTION
		TTC (F CFA)	
01	BRAINTRUST ENGINEERING SARL BP : 481 Yaoundé, Tél. : 696 30 49 52	<ul style="list-style-type: none">10 000 000 F CFA TTC	30 jours

Ledit soumissionnaire est prié de bien vouloir se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Cellule des Marchés pour l'établissement du projet de lettre-commande y relative.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, faute de quoi elles seront détruites, conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ZOO ZAME Philemon

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

COMMUNIQUE N° 1196 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE HUIT (08) PORTIQUES DE DÉSINFECTION ET DE PRISE DE TEMPÉRATURE AUTOMATIQUE DANS LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE YAOUNDÉ-NSIMALEN ET DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Par **Décision N° 0650 -20/ADC/DG/DG.M/DG.ME2** du **28 July 2020**, le marché relatif à la fourniture et l'installation de huit (08) portiques de désinfection et de prise de température automatique dans les aéroports internationaux de Yaoundé-Nsimalen et Douala, a été attribué à la société **ALPHA AIRPORT**, Adresse : 14 rue Jean Bart 78960 Voisins le Bretonneux, Saint Quentin en Yvelines – France, Tél : +33 1 30 43 25 45, pour un montant **hors taxe hors droit de douane de EURO 106 783,04 (cent six- mille sept cent quatre-vingt-trois Euros et quatre centimes) soit XAF 70 045 083 (soixante-dix-millions quarante-cinq mille quatre-vingt-trois)** pour un délai d'exécution de **deux (02) mois**.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

ADDITIF N° 01 SUR LA DEMANDE DE COTATION N° 002 /DC/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE NGAMBÉ-TIKAR - RENTREE SCOLAIRE 2020-2021- DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé au secrétariat général de la Mairie de NGAMBÉ-TIKAR, au plus tard le 31 juillet 2020 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :</p> <p>« AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/RC/DMK/C-NG-T/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE NGAMBÉ-TIKAR - RENTREE SCOLAIRE 2020-2021- DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE »</p> <p>" A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT "</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé au secrétariat général de la Mairie de NGAMBÉ-TIKAR, au plus tard le 06 AOUT- 2020 à 14 heures précises</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 31 juillet 2020 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NGAMBÉ-TIKAR.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent également assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 06 AOUT- 2020 à 15 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NGAMBÉ-TIKAR.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent également assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.</p>

NGAMBE-TIKAR le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

BELINGA IYAMA MATHIEU

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE « CHANTAL BIYA »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/CIRCB/CIPM/20 DU 29 JUILLET 2020 POUR LA SECURISATION ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ET DES RESIDENCES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES DU CIRCB.(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Avis d'Appel d'Offres a pour objet la sélection d'une société de gardiennage pour la sécurisation et le gardiennage du siège et des principaux responsables du CIRCB.

2. Consistance des prestations

Les prestations concernent la sécurisation et le gardiennage des bâtiments du siège et les résidences des principaux responsables du CIRCB, 24 h/24, aux lieux suivants :

- ü Le siège du CIRCB à MELEN ;
- ü La résidence du Président du conseil d'administration;
- ü La résidence du Directeur Général;
- ü La résidence du Directeur Général adjoint.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la prestation est de 27 000 000 (vingt-sept millions) F CFA.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises installées sur le territoire national, agréées conformément au décret n°2015/407 du 16 septembre 2015 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, modifiée par la loi N°2014/027 du 23 décembre 2014, ayant une expérience dans le domaine et employant des agents de sécurité en bonne santé et de bonne moralité, jouissant d'une capacité financière et technique suffisante.

5. Financement

Les prestations seront financées par le budget de fonctionnement du CIRCB, exercice 2021.
Imputation: 004-0404100000-61 20 60

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Administratives du CIRCB situé à MELEN à côté du CHU de Yaoundé

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives du CIRCB) sis à MELEN à côté du CHU de Yaoundé. Tél. /Fax : 222.31.54.56, sur présentation d'une quittance de versement au compte CAS-ARMP d'une somme de 25000 (vingt-cinq mille) francs CFA représentant les frais d'achat du dossier.

La quittance devra porter les mentions suivantes :

- **montant des frais payés ;**
- **numéro de compte (335 988-valable à toutes les agences BICEC) ;**
- **nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP » ;**
- **références de l'Appel d'Offres.**

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tel devra parvenir au service des Affaires Administratives du CIRCB au plus tard **le 26 août 2020 à 13 heures** dans trois enveloppes internes composées de :

- enveloppe A : pièces administratives,
- enveloppe B : offre technique,
- enveloppe C : offre financière. Le tout dans une quatrième enveloppe avec mention :

« Avis d'Appel d'Offres National ouvert N°01/AONO/CIRCB/CIPM/20 du 29 juillet 2020 Pour la sécurisation et le gardiennage des locaux et résidences des principaux responsables du CIRCB ». « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Les prestations objet du présent Appel d'Offres se dérouleront pendant un délai de 12 (douze) mois ; du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque offre devra être accompagnée d'une caution de soumission d'un montant de : **540 000** (cinq cent quarante mille) F CFA, délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le MINFI et dont le nom figure sur la liste jointe à la pièce n°11.

11. Recevabilité des Offres

Le soumissionnaire devra joindre à son offre, une caution de soumission valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, et en cours de validité conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission.

12. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes en un temps **le 26 août 2020 à 14 heures précises**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CIRCB sise à côté du CHU de Yaoundé. Le dépouillement se fera en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

13. Critères d'évaluation

Après l'ouverture des plis par la Commission compétente, les offres seront confiées à une Sous-Commission d'Analyse pour évaluation.

I	Critères éliminatoires	Oui/	Non
1	Absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures à compter de la date d'ouverture des offres.		
2	Absence d'agrément de la Présidence de la République		
3	Falsification de document ou fausse déclaration		
4	Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois dernières années		
5	Omission d'un prix unitaire dans le bordereau des prix		
6	Note technique inférieure à 80% de « oui » aux critères essentiels		

7	Absence de la caution de soumission		
TOTAL			
POURCENTAGE			
II	Critères essentiels	Oui	Non
a	Présentation générale de l'offre		
b	Expérience du soumissionnaire dans les prestations similaires		
c	Les CV des agents à déployer		
d	Accessoires de sécurité et logistique		
e	TDR et CCAP parafés et signés		
f	Attestation de visite du site (sur l'honneur)		
TOTAL			
POURCENTAGE			

La Sous-Commission évaluera ces propositions sur la base de leur conformité aux termes de références et aux prescriptions du DAO, suivant les critères éliminatoires puis suivant les critères essentiels par un système binaire selon le tableau ci-dessous.

Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à tous les critères éliminatoires et n'atteint pas la note technique minimum de 80% de oui aux critères essentiels.

Seuls les soumissionnaires ayant satisfait aux critères éliminatoires, seront déclarés qualifié pour l'analyse financière.

~~Les offres financières des soumissionnaires qualifiés seront ensuite évaluées. La sous-commission procédera à la~~



vérification des calculs et à la correction des erreurs éventuelles.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié, dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

15. Durée Validité des Offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables, auprès du Chef du Service des Affaires Administratives du CIRCB, sis à MELEN YAOUNDE, tel : 2222.31.54.56 ou 2222 31 54 50. Mail : circbdo@circbdo.gov.cm
dispositions relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvre frauduleuse doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 677 205 725 / 699 370 748.

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

NDJOLO Alexis

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE « CHANTAL BIYA »

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/CIRCB/CIPM/2020 DU 03 AOUT 2020 POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CIRCB POUR L'EXERCICE 2021.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du CIRCB, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la sélection d'une compagnie d'assurance pour la souscription d'une police d'assurance de la flotte Automobile du CIRCB.

2. Consistance des prestations

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3. Cout Prévisionnel

Le budget prévisionnel alloué à la prestation est de **12.000.000 FCFA** (douze millions). Il est financé par le budget de fonctionnement du CIRCB, **exercice 2021**.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais exerçant (ou en activité) au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances et ne faisant pas l'objet de redressement, d'administration provisoire ou de surveillance.

5. Financement

Le budget prévisionnel alloué à la prestation est de **12.000.000 FCFA** (douze millions). Il est financé par le budget de fonctionnement du CIRCB, **exercice 2021**.

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Affaires Administratives du CIRCB situé à MELEN à côté du CHU de Yaoundé.

-

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives du CIRCB sis à MELEN à côté du CHU de Yaoundé. Tél./Fax : 222.31.54.56, sur présentation d'une quittance de versement au compte CAS- ARMP d'une somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA représentant les frais d'achat du dossier.

La quittance devra porter les mentions suivantes :

- **montant des frais payés ;**
- **numéro de compte (335 988-valable à toutes les agences BICEC) ;**
- **nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP » ;**
- **références de l'Appel d'Offres.**

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Les offres administratives, techniques et financières, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tel, devront parvenir Service des Affaires Administratives du CIRCB sis à MELEN à côté du CHU de Yaoundé. Tél./Fax : 222.31.54.56 au plus tard **le 08 septembre 2020 à 13 heures** sous enveloppe cachetée), adressée Le Directeur Général du CIRCB avec la mention :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/ AONO/CIRCB/CIPM/20
DU 03 AOUT 2020 POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR LA SOUSCRIPTION
DUNE POLICE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CIRCB ».**
«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

Chaque offre sera composée de quatre enveloppes comme suit :

- 1- Enveloppe A: Pièces administratives**
- 2- Enveloppe B: Offre technique**
- 3- Enveloppe C Offre financière.**

Le tout contenu dans une quatrième enveloppe qui devra porter la mention:

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03/AONO/CIRCB /CIPM/20 DU 03 AOÛT 2020, POUR LA SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE
EN VUE LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CIRCB »**

9. Delai de Livraison

La période de couverture est de 12 mois, **du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.**

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, d'un montant de : **240 000 (deux cent quarante mille)** francs CFA établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Lesdites cautions sont fixées ainsi qu'il suit :

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un Organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera un temps : (pièces administratives, offres techniques et financières) et aura lieu le **08 septembre à 14heures** par la CIPM dans la Salle des Conférences du CIRCB sis à côté du CHU de Yaoundé.

N.B . : Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés , et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

11. 1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

Dossier administratif incomplet (Absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées); un délai de 48 heures à compter de la date d'ouverture des offres, est accordé aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la pièce exigée ;

Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives;

Absence de la caution de soumission ;

Absence de l'agrément MINFI dans la branche concernée;



Offre anormalement basse (au moins 90% du budget prévisionnel) ;
 Non-respect du tarif légal minimum obligatoire (en Assurance de RC Automobile) ;
 Offre financière incomplète ;
 Non-respect des Termes de Références;
 Note technique inférieure à **80% soit 42 sur 52 OUI**;
 Compagnie placée sous surveillance par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances de la CIMA ou par le Ministère en Charge des Finances.
 Non production des états C1, C4, C10b, C11 et CEG pour les exercices 2016, 2017,2018 (documents certifiés par les services compétents du MINFI).

11.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur les critères suivants :

Critères	OUI/NON
1. Présentation générale de l'offre :	
2. Références Générales du soumissionnaire :	
3. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires pour les trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018)	
4. Description détaillée des garanties sollicitées (conforme aux TDR)	
5. Modalités de mise en jeu de la garantie	
6. Couverture des engagements réglementés	
7. Couverture de la marge de solvabilité	
8. Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017,2018)	
9. Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité	

Les critères et sous-critères essentiels sont détaillés, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Evaluation Financière

Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique ? 80% de oui seront admises à l'analyse financière.

13. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire qualifié dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pour une période de Cent Vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Affaires Administratives du CIRCB, Tel : 222 31 54 56 ou 222 34 54 50. Mail : circbdoc@yahoo.fr

Dispositions relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvre frauduleuse doit être reportée au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 677 205 725 / 699 370 748.

YAOUNDE le 3 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDJOLO Alexis

ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION

DECISION N°024/2020/EDC/DG/DEP/PRERETD/IE DU 29 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT NO: 001/AOIO/EDC/DEP/PRERETD/IE/2019 POUR FOURNITURE DE COMPTEURS CLASSIQUES, COMPTEURS SPLIT, DE TERMINAUX DE VENTE MOBILE, D'ACCESSOIRES POUR LE SYSTEME DE COMPTAGE DU PROJET PRERETD AU CAMEROUN

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le **DIRECTEUR GENERAL** de **ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC)**,

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la Société Electricity Development Corporation (EDC);

Vu le Décret N° 2006/407 du 29 Novembre 2006, portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu l'Avis d'appel d'offre international OUVERT N°001/AOIO/EDC/DEP/PRERETD/IE/2019 du 19 novembre 2019;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC lors de la session du 2 juin 2020 portant validation du rapport révisé d'évaluation des offres relatif à l'appel d'offres international N°001/AOIO/EDC/DEP/PRERETD/IE/2019 du 19 novembre 2019;

Vu la correspondance par mail de MUTSINZI JEAN-PIERRE du 27 JUILLET 2020 relative à l'avis de non objection de la BAD sur l'attribution du marché.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Le marché relatif à l'appel d'offres international ouvert No: N°001/AOIO/EDC/DEP/PRERETD/IE/2020 du 19 Novembre 2019 pour la fourniture de compteurs classiques, compteurs split, de terminaux de vente mobile, d'accessoires pour le système de comptage du projet PRERETD au Cameroun est attribué ainsi qu'il suit :

lots	Nom et Adresse du Soumissionnaire	Prix lus à l'ouverture des plis		Prix final HT enEuros
Lot 1	ITRON FRANCE 2 Rue de Paris, Immeuble les Montalets, 92 190 France Tel : +33 146 62 23 65 Email : gervais.mveme@itron.com	EUROS	1 505 650	1 505 650

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

DR NSANGOU THEODORE

COMMUNE DE GAROUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 018/AONO/CA-GRA IER/CIPM/2020 DU EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MEHERI- SABONGARI ; SABONGARI - LOWEL; LOWEL- GAROUA WINDE ; GAROUA WINDE -DJABELL DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1", DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la route MEHERI - SABONGARI ; SABONGARI - LOWEL ; LOWEL - GAROUA WINDE ; GAROUA WINDE - DJABELL dans la Commune d'Arrondissement de Garoua F', Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :
Installation de chantier ;
Nettoyage et Terrassements ;

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Cinquante Cinq Millions (55 000 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural - Exercice 2020.
Autorisation de dépense : IV04445
Imputation Budgétaire ; 5430393 03641530 2250 921

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1" dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **Cent Mille (100 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1ER

9. Remises des offres

Chaque Offres rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquée comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er' au plus tard le **06/08/2020** à 10heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans unegrande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°018/AONO/CA-GRA 1er/CIPM/2020 EN PROCEDURE
D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE
MEHERI - SABONGARI ; SABONGARI - LOWEL ; LOWEL - GAROUA WINDE ;
GAROUA WINDE - DJABELL DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
GAROUA 1er, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **2%** du montant prévisionnel soit **Un Million Cent Mille (1100 000) Francs CFA** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres..

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **06/08/2020** à 11 heures précises dans la salle de La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis 33 oui sur 46 possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme

- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 51 critères essentiels jointe au DAG et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 14 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 11 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel soit Dix Huit Millions Cinq Cent Mille (18 500 000) Francs CFA sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua

18. Additif à l'Appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO. Cette annulation ou modification devra être faite dans le strict respect du code des marchés publics.

19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

GAROUA le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNE DE MÉRI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°017/AONO/C-MERL/CLPM/BEC/2020 DU 27 JUILLET 2020 POUR LESTRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNBLOC ADMINISTRATIF DU LYCEE DE DOUROUMPHASE 1 (COMMUNE DE MERI). FINANCEMENT : RESSOURCE PROPRE-COMMUNE EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/D
IMPUTATION
II-220-140

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Communal de l'Exercice 2020, le Maire de la COMMUNE DE MERI, Autorité Contractante, lance, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la construction d'un bloc Administratif du Lycée de Douroum phase 1 (COMMUNE DE MERI)

2. Consistance des prestations

Les travaux et les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

1. Travaux préparatoires
2. Terrassement
3. Fondations
4. Maçonnerie - Elévation

3. Cout Prévisionnel

Douze Millions (12 000 000 FCFA)

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte a toutes les entreprises de droit camerounais et spécialisées dans le domaine considéré.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le RP - COMMUNE de l'Exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire : N°II-220-140

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la COMMUNE DE MERI, auprès du Maire de la Commune, Tel. : 699 80 44 37, Dès publication et affichage du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la COMMUNE DE MERI auprès du Maire de la Commune, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : **vingt mille (20 000 F CFA)**, payable à la Recette Municipale de MERI.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais **en 07 (sept)** exemplaires dont roriginal et **06 (six)** copies marqués comme tels, devra parvenir auprès du secrétaire général de la COMMUNE DE MERI ; au plus tard le **17 Août 2020 a 10 heures** et devra porter la mention ;

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°017/ AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27 JUILLET 2020
POUR LES TRAVAUX DECONSTRUCTION D'UN BLOC ADMINISTRATIF AU LYCEE DE DOUROUM PHASE
1 (COMMUNE DE MERI)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Appel d'Offres est de : **Trois (03) mois**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agi'ée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, d'un montant de : **Deux cent quarante mille (240 000 FCFA)** et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de la validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...)

Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois mois) précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres Administratives, Techniques et Financières sera effectuée en un seul temps dans la salle des Actes de la Commune de MERI le **17Août 2020 à partir de 11 Heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation de.s Marchés de la COMMUNE DE MERI siégeant en présence de tous les soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres les concernant.

14. Critères d'évaluation

14. Principaux critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires sont :

- l'absence d'une caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- l'absence, la non validité ou la non-conformité des auprès pièces administratives après un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
- dossiers techniques et financiers incomplets ;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Critères essentiels évalués à moins de 70% de OUI ;
- Absence d'un pris unitaire ;
- Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas sur le coup d'une suspension par l'autorité des marchés publics.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de Trois (03) mois et être conformes aux modèles.

15. Principaux critères de qualification

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La surface financière.....oui/non
- Les références et expérience de l'entreprise soumissionnaire.....oui/non
- Le personnel de l'entreprise soumissionnaire : (conducteur des travaux le chef chantier).....oui/non
- La disponibilité du matériel de chantier et de la logistique.....oui/non
- La méthodologie et l'organisation du travail ; (cohérence entre les durées des tâches et rendement).....oui/non
- La présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPAO.
- NB : la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPAO.
- Preuve d'acceptation des conditions de la lettre-commande oui/non

15. Attribution

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la COMMUNE DE MERI, l'Autorité Contractante, attribuera la lettre-commande au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

17. Renseignements Complémentaires

La visite du site, à effectuer après l'achat du dossier d'appel d'offres, donnera lieu à production d'une attestation signée sur l'honneur du soumissionnaire, à insérer dans son offre. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire ou du Secrétaire Général de la COMMUNE DE MERI, Tel. : 694 49 39 29

MAROUA le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

EL HADJ HAMAWA WASSILI

COMMUNE DE MÉRI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°018/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27 JUILLET 2020 (EN PROCEDURE D'URGENCE)
POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SECURISATION (CLOTURE) DU CENTRE DE SANTE
INTEGRE DE ZALLA DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE
L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : RESSOURCES TRANSFEREES MINSANTE, BIP2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
I-220-100

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Meri, Autorité Contractante lance un appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'achèvement de la clôture du Centre de Santé intégré A ZALLA, Arrondissement de Meri, Département du Diamaré.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- La peinture.

3. Cout Prévisionnel

Cinq Millions six cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt six **(5 669 286) de Francs CFA.**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public DU MINSANTE, Exercice 2020, Imputation I-220-100, Autorisation de Dépenses IU 03510 pour un coût estimatif de **Cinq Millions six cent soixante neuf mille deux cent quatre vingt six (5 669 286) de Francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat du Maire de la Commune de Méri, à Méri Tél : 699804437. BP : 23 Méri.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de Méri, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Cinq mille (5 000) francs cfa** auprès de la Recette Municipale de la Commune de Méri.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07)** exemplaires donc **un (01)** original et six (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, au Secrétariat de la Commune de Méri Tél/Fax : 699804437, au plus tard le **17 août 2020 à 10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°018/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27
JUILLET 2020 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA SECURISATION
(CLOTURE)
DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE ZALLA DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE,
REGION
DE L'EXTRÊME-NORD**

"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT."

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **TROIS (03) MOIS** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Cent Quatorze Mille (114 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide, le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 17 août 2020 à 10 Heures à 11 heures** précises dans la salle des délibérations de la Commune de Méri en présence des soumissionnaires.

14. Critères d'évaluation

12. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2ème étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- **3ème étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique

13.1.2. Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à DIX Millions (10 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à **vingt-deux (22) critères essentiels** sur **trente-un (31)**.

13.1.3. Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.1.4. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **31 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation sur **04 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **12 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la commune de Méri, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagé par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès de la Commune de Méri, à Méri Tél/Fax : 699804437 ou à la Délégation Régionale de la Santé Publique à Maroua.

MAROUA le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

EL HADJ HAMAWA WASSILI

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°0000023/AOIR/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DU MARCHÉ POSTAL CAMEROUNAIS.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres International Restreint pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue de la réalisation de l'étude du marché postal camerounais.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres sont déclinées ainsi qu'il suit :

- analyser le marché postal pour en déterminer la taille ;
- avoir une bonne connaissance des acteurs et estimer la demande et l'offre potentielles ;
- fournir les informations nécessaires à la finalisation du cadre réglementaire.

A cet effet, il devra décrire le marché en termes de volumes et des acteurs, montrer l'évolution et les possibilités d'accroissement de l'activité et définir les actions potentielles à entreprendre. Ainsi, la réalisation de ce projet se fera en trois étapes.

Par ailleurs, le MINPOSTEL va solliciter l'accompagnement d'un expert de l'Union Postale Universelle dans le cadre de cette étude, notamment dans les phases de validation du projet d'exécution, de l'état des lieux et du diagnostic ainsi que lors de la restitution des conclusions de l'étude.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de cent soixante-dix millions (170 000 000) FCFA TTC.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres international est restreinte aux cabinets ci-après, préqualifiés à l'issue de l'appel international à manifestation d'intérêt N°0000010/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 du 27 avril 2020, à savoir :

- SOREPS SARL BP _____ ;
- CRESI SARL BP _____ ;
- KPMG Afrique Centrale BP _____.

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du CAS-Poste, exercice 2020.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) sise au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 233 641) dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement, au Trésor public, d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150.000) francs CFA.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1er étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41), au plus tard **le 19 Août 2020 à 14 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°00023/AOIR/MPT/CIPM/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DU MARCHE POSTAL CAMEROUNAIS
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre (4) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant de trois millions (3.000.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera dans un premier temps et aura lieu **le 19 Août 2020 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL dans la salle de réunions de la Commission, sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise se fera dans un second temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration;
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de prestations ou de non défaillance ;
- Capacité financière insuffisante ;
- Absence d'un prix quantifié ;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

Critères essentiels

i Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie, résultats, planning de réalisation).....

20 points

ii Expérience du Cabinet ou Bureau d'Études, pertinente pour la mission 30 points

iii Qualification du personnel clé et expérience du cabinet dans le domaine..... 45 points

iv. Moyens techniques, matériels et logistiques de travail..... 05 points

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Régulation et du Contrôle des Activités Postales (DRP) 1^{er} étage (Porte 137) Tel: (+237) 222232200.

NB : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748./-

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

COMMUNE DE SOMALOMO

**DOSSIER D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.SMO/CIPM/2020 DU 27/07/2020
LANCE EN PROCEDURE D'URCRNCE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE
CABINES DANS LA COMMUNE DE SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.**

FINANCEMENT

FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de ramélioration du déplacement du personnel de la Mairie de Somalomo, le maire de la commune de Somalomo, Autorité Contractante, lance, pour le compte de la Mairie de la Commune de Somalomo, une consultation pour un avis d'appel d'offres national ouvert relative à l'acquisition d'un véhicule pick-up 4X4 double cabines à la Commune de Somalomo

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture d'un véhicule pick-up de marque Toyota Prado 4X4 double cabines

3. Cout Prévisionnel

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront cofinancées par le FEICOM et la Commune de Somalomo, Exercice 2020, pour un montant de 32 000 000 FCFA TTC

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine concerné

6. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront cofinancées par le FEICOM et la Commune de Somalomo, Exercice 2020, pour un montant de 32 000 000 FCFA TTC.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Somalomo dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables à la Mairie de Somalomo contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette Municipale de Somalomo, d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) dont 01 original et 06 copies seront remises au plus tard le/..../2020 à 09 H précises à la Commune de Somalomo et devront porter la mention :

D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT
N« 005/AONO/C.SMO/CIPM/2D20 DU 27/07/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGRNCE POUR
L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINES DANS LA COMMUNE DE
SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST
Cofinancement : FEICOM / COMMUNE DE SOMALOMO - Exercice 2020
(i A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la livraison

11. Cautionnement Provisoire

Une caution de soumission d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de **six cent mille (600 000) francs CFA**

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de six cent mille (600 000) francs CFA

13. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées le **20/08/2020 à 10 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés Au près de la Commune de Somalomo siégeant, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Mairie de Somalomo

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

11.1. Critères éliminatoires :

- l'absence ou la non-conformité de l'une des pièces administratives requises dans le Dossier de Demande de Cotation entraînera le rejet de l'offre à l'ouverture ;
- la non-conformité des propositions techniques aux spécifications techniques :
- L'absence des documents administratifs authentiques, valables et produits en originaux ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois ;
- Le non-respect de deux (02) critères de qualification.

oui/non

oui/non

oui/non

oui/non

oui/non

11.2. Critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatifs sur

1. L'accès à une ligne de crédit (Attestation de solvabilité financière Délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI)
2. Les références du soumissionnaire
3. La disponibilité du matériel et des équipements essentiels
4. La conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques
5. Le service après-vente

Le non-respect de deux (02) critères entraîne élimination de l'offre.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'avis d'appel d'offres national ouvert, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'avis d'appel d'offres national ouvert, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Chef service technique de la Commune de Somalomo, Tél : 698 47 42 15.

SOMALOMO le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

NDJANKOUM Felix Jean Paul

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0000022/AONR/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES
EN VUE DE L'ELABORATION DES OUTILS TECHNIQUES DE LA REGULATION POSTALE.-**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Cabinet ou Bureau d'Etudes en vue de l'élaboration des outils techniques de la régulation postale.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres sont déclinées ainsi qu'il suit :

Phase de la recherche documentaire

Cette phase qui représente le démarrage du projet consistera en (i) la recherche de tous les textes relatifs à la régulation postale ; (ii) la rencontre avec le Comité de suivi et de recette technique (iii) l'élaboration du planning de travail.

Phase de conception des outils techniques de régulation.

La conception des outils techniques du régulateur exige la mise en œuvre de plusieurs activités notamment :

- dresser les différentes activités et tâches de la régulation (DRP) conformément à l'article 20 de la loi régissant l'activité postale au Cameroun ;
- identifier les missions assignées au régulateur dans le décret portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- élaborer un outil spécifique à chacune des tâches précises du régulateur ;
- procéder à la traduction (anglais/français) de chaque outil ;

Phase de validation des outils par le Comité de suivi et de recette technique.

Dans cette phase, il sera question de soumettre les projets d'outils techniques de la régulation à la validation du Comité de suivi et de recette technique qui se réunira en sessions de travail. Ledit Comité devra passer en revue tous les documents produits par le prestataire et formulera des observations.

Phase de production du livrable final.

Il sera question dans cette phase de prendre en compte les observations formulées par le Comité de suivi et de recette technique et procéder par la suite, à la production des documents finaux en français et en anglais en deux cent (200) exemplaires.

Phase de restitution et appropriation par les acteurs.

La restitution se fera au profit des personnels de la Direction de la Régulation et du Contrôle des Activités Postales (DRP) ainsi que de certains personnels des Délégations Régionales des P&T.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de la prestation est de quatre vingt dix millions (90 000 000) FCFA TTC.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres national est restreinte aux cabinets ci-après, préqualifiés à l'issue de l'appel national à manifestation d'intérêt n°000009/AIMI/MPT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 du 27 avril 2020, à savoir :

- SOREPS SARL BP 13438 Yaoundé;
- CRESI SARL BP 5440 Yaoundé;
- KPMG Afrique Centrale BP 5563 Douala .

5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du CAS-Poste, exercice 2020.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41) dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés) sise au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 233 641) dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement, au Trésor public, d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (100.000) francs CFA.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics) sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le Ministère des Postes et Télécommunications, porte 162 (Tél. 222 23 36 41), au plus tard le 19 Août 2020 à 14 heures et devra porter la mention :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 000022/AONR/MPT/CIPM/2020, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET OU BUREAU D'ETUDES EN VUE DE L'ELABORATION DES OUTILS TECHNIQUES DE LA REGULATION POSTALE.-
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

9. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (3) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant d'un million huit cent mille (1.800.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux (02) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques se fera dans un premier temps et aura lieu le 19 Août 2020 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINPOSTEL dans la salle de réunions de la Commission, sise au 3^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAMPOST (porte 308).

L'ouverture des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise se fera dans un second temps.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration;
- Offre technique comportant le montant de la proposition financière ;
- Offre financière incomplète ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de prestations ou de non défaillance ;
- Capacité financière insuffisante ;
- Absence d'un prix quantifié ;
- Note technique inférieure à 75/100 points.

Critères essentiels

i Compréhension du mandat de la mission (contexte, objectifs, méthodologie, résultats, planning de réalisation).....

20 points

ii Expérience du Cabinet ou Bureau d'Études, pertinente pour la mission 30 points

iii Qualification du personnel clé et expérience du cabinet dans le domaine..... 40 points

iv. Moyens techniques, matériels et logistiques de travail..... 10 points

14. Attribution

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection du mieux disant, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction de la Régulation et du Contrôle des Activités Postales (DRP) 1^{er} étage (Porte 137) Tel: (+237) 222232200.

NB : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748./-

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Le MINISTRE

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

COMMUNE DE SOMALOMO

AVISO 'APPEL D'OFFRES NATIONAL CUVERT NW06/A ONO/C.SMO/CIPM/2020 DU 27/07/20 ENPROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DUTRONÇON DE ROUTE SOMALOMO (KODYLCO)- MALENEIV (5,50 KM), DANS LA COMMUNE DE SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT- NYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public MINTP de l'Exercice 2020, le maire de la commune de SOMALOMO, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de SOMALOMO, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation du tronçon de route SOMALOMO (KODYLCO)- MALENE IV (5,50 KM) dans la commune de Somalomo, Département du Haut- Nyong, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offre portent sur :

- INSTALLATIONS
 - Installation de chantier ;
 - Amené et repli de matériel.
- NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
 - Débroussaillage ;
 - Déforestation ;
 - Abattage d'arbres ;
 - Remblai en graveleux latéritiques provenant d'emprunt ;
 - Mise en forme de la plateforme ;
 - Reprofilage/compactage ;
 - Curage et remise en forme des fossés en terre existants ;
 - Curage et remise en forme des exutoires existants ;
 - Couche de roulement en graveleux latéritique.
- ASSAINISSEMENT- DRAINAGE
 - Curage des buses (0
 - Fourniture et pose des buses métallique Ø 800 mm ;
 - Tête de buse en maçonnerie Ø 800 mm.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC des travaux est de dix-sept millions sept cent mille (17 700 000) Francs CFA

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Commune de SOMALOMO dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SOMALOMO.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Commune de SOMALOMO dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de SOMALOMO.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de SOMALOMO (Service des Marchés), au plus tard le 20/08/20 à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVISO 'APPEL D'OFFRES NATIONAL CUVERT 06/A ONO/C.SMO/CIPM/2020 DU 27/07/20 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON DE ROUTE SOMALOMO (KODYLCO)- MALENEIV (5,50 KM), DANS LA COMMUNE DE SOMALOMO, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Les délais prévisionnels d'exécution sont de quatre (04) mois incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot choisi, soit un montant de deux cent soixante-dix-sept mille **(277 000) FCFA**.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot choisi, soit un montant de deux cent soixante-dix-sept mille **(277 000) FCFA**.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la case communautaire de la commune de SOMALOMO, le **20/08/20 à 11 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de SOMALOMO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Absence de plus de 70% des sous-détails des prix unitaires quantifiés ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur : •

- A) La capacité financière Oui/Non
- B) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- G) Le matériel et les équipements essentiels Oui/Non
- D) L'expérience du personnel d'encadrement Oui/Non
- E) Compréhension du projet et présentation de l'offre Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont PofTre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées

15. Attribution

La lettre-commande sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera Jugée la moins disante et qui aura satisfait à l'essentiel des spécifications technique

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de SOMALOMO, Tél : 697 675 514/ 650 151 923/ 698 007 778.

SOMALOMO le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

NDJANKOUM Felix Jean Paul

COMMUNE DE MÉRI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°013BIS/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27/07/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MEFTEK.DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE. REGION DE L'EXTREME-NORD.FINANCEMENT : BIP MINSANTE-RT, EXERCICE 2020AUTORISATION DÉPENSE : IV 06334 ; IMPUTATION : 54 40 53107 641350 2231

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
54 40 53107 641350 2231

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Meri, Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation du CSI de Meftek. dans la Commune de Meri. Département du Diamare. Région de l'Extrême

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- La Maçonnerie ;
- La Menuiserie métallique ;
- La Charpente- Couverture ; et pofonnoge ;
- La Peinture.

3. Cout Prévisionnel

Dix Millions (10 000 000) de francs CFA.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation ou présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques

6. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Public (Ressources Transférées) de la Commune de l'Exercice 2020. pour un coût estimatif TTC de **Dix Millions (10 000 000) de francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Meri. sise à la Commune de Méri dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Meri. sise à la Commune de Méri dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable ou titre de frais d'achat du dossier de **Dix Mille (10 000) francs CFA**.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marqués
comme telles, conformes aux Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé auprès de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Meri, sise à la Commune de Méri ou plus tard le **17 Août 2020 à 10 heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°013bis/AONO/C-MERI/CIPM/BEC/2020 DU 27/07/2020
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE
MEFTEK, DANS LA COMMUNE
DE MERI. DEPARTEMENT DU DIAMARE. REGION DE L'EXTREME-NORD.
FINANCEMENT : BIP MINSANTE-RT, EXERCICE 2020
Autorisation dépense : IV 06334 ; imputation ; 5440 531 07 641350 2231

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE BEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **Deux (02) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA** établie, selon le modèle indiqué dans le DAO, par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des finances ; et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et ou Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 17/08/2020 à 11 heures** précises dans la salle des réunions de la Commune de Méri, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. L'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2ème étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- **3ème étape** : Evaluation des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

- Absence d'une pièce administrative ;
- Notamment la caution de soumission ;
- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

13.1.2. Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

d) N'avoir pas abandonné un marché ou cours des trois (03) dernières années et ne figurent pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics ;

e) Non satisfaction, au moins, à **trente-quatre (34) critères essentiels** sur **quarante-neuf (49)**.

13.1.3. Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **49 critères essentiels** ci-dessous :

- a) Présentation sur **03 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **13 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **14 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **10 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **09 critères**.

Ces critères techniques de qualification seront déclinés en **quarante-neuf (49) sous-critères** ; de sorte que la non obtention d'au moins **34 oui** sur **49** entraîne l'élimination du soumissionnaire.

15. Attribution

L'**Autorité Contractante (AC)** attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Méri, sise à la Commune de Méri, dès publication du présent avis.

MAROUA le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

EL HADJ HAMAWA WASSILI

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

N°00000021/AONO/MPT/CIPM/2020 DU 27 JUILLET 2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DE QUARTE CENT QUINZE (415) TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) POUR LE COMPTE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST).

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
54.45.586.01.330008.08.2276

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'acquisition et mise en service de quarte cent quinze (415) terminaux de paiement électronique (TPE) pour le compte de la Cameroon Postal Services (CAMPOST).

2. Consistance des prestations

Le présent appel d'offres, constituée d'un lot unique consiste en la livraison de quarte cent quinze (415) terminaux de paiement électronique (TPE) à la CAMPOST. Les spécifications techniques de cet équipement sont détaillées dans le descriptif des fournitures.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de cent trois millions cent soixante mille cent soixante-quinze (103 160 175) FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres, en procédure d'urgence, est ouverte à toutes les sociétés installées ou représentées au Cameroun.

5. Financement

Les fournitures, objet du présent appel d'offres, sont financés par le Budget du fonds Investissement Public FSP, exercice 2020, sur la ligne d'imputation budgétaire N°54.45.586.01.330008.08.2276 «Fourniture de terminaux de paiement électronique (TPE) dans les bureaux de poste».

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés Publics, porte 162, téléphone 222.23.36.41) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, sis au 1^{er} étage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Postes et Télécommunications (porte 162, Tél. 222.23.36.41), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille francs (100.000 F) CFA, payable au Trésor Public.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Ministère des Postes et des Télécommunication, Direction des Affaires Générales (Service des marchés publics 1er étage, porte 162), au plus tard le 20 Août 2020 et devra porter la mention :
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_0021/AONO/MPT/CIPM/2020 DU 27 Juillet LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET MISE EN SERVICE DE QUARTE CENT QUINZE (415) TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) POUR LE COMPTE DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST).

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (03) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établi par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des Finances d'un montant deux millions (2.000.000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conformément aux prescriptions du présent Avis et Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment pour défaut de caution de soumission conforme.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'immeuble siège de la CAMPOST, porte 308 le **20 Août 2020 à 15 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaite y assister ou leur représentant dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

. Critères éliminatoires :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative, 48 h après l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Absence de prospectus des équipements proposés accompagnés de fiches authentiques du fabricant décrivant les caractéristiques techniques dudit matériel ;
- Absence de l'agrément du fabricant ou du distributeur agréé par le fabricant de l'équipement proposé ou l'autorisation du fabricant ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier ou de non défaillance ;
- Non satisfaction d'au moins 4 oui sur 5 de critères essentiels ;
- Non respect d'une des spécifications techniques.

Critères essentiels :

Les critères de qualification des candidats sont les suivants :

- Référence similaire ;
- Capacité de financement ;
- Services après-vente ;
- Délais de livraison ;
- Clause d'acceptation des conditions du marché

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins disante.

Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Postes et Télécommunications, Direction des Affaires Générales (Service des marchés publics 1^{er} étage, porte 162)./-

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Le *MINISTRE*

LIBOM LI LIKENG NÉE MENDOMO Minette

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE DU DJA ET DE LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001144/AONO/PADI-DJA/CSPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DESTINES AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU DJA ET LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE, EN PROCEDURE D'URGENCE. FINANCEMENT : BUDGET DU PADI-DJA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du budget du PADI-Dja, le Coordonnateur du PADI-Dja, Maître d'Ouvrage Délégué, lance pour le compte de la République du Cameroun un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres portent sur la fourniture de véhicules pick-up double cabine 4 x 4 et Station Wagon (SUV) de caractéristiques telles que décrites dans le Descriptif de la Fourniture.

3. Cout Prévisionnel

un coût prévisionnel total de **Cinquante-huit millions cinq cent mille (58 500 000) de francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en deux (02) lots comme suit :

Lots	Désignation	Montant prévisionnel T.T.C. (F CFA)	Délai de livraison
Lot 1	Acquisition d'un (01) véhicule pick-up 4 x 4 double cabine destiné au PADI-Dja	27 000 000	30 jours
Lot 2	Acquisition d'un (01) véhicule de type Station Wagon (SUV) destiné au PADI-Dja	31 500 000	30 jours
TOTAL		58 500 000	

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Programme PADI-Dja, pour un coût prévisionnel total de **Cinquante-huit millions cinq cent mille (58 500 000) de francs CFA** Toutes Taxes Comprises.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service des Appels d'Offres du PADI-Dja, sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans les services du Maître d'Ouvrage Délégué, notamment au Service des Appels d'Offres, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Soixante-dix mille (70 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) Copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Coordonnateur du Programme, sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo, au plus tard le 31 AOUT 2020 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°00001144/ AONO/PADI-Dja/CSPM/2020 DU 30 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DESTINES AU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA BOUCLE MINIERE DU Dja ET LA ZONE FRONTALIERE ADJACENTE.
FINANCEMENT : BUDGET DU PADI-Dja
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».*

10. Delai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour chaque lot est de **trente (30) jours** calendaires.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement financier de 1^{er} ordre agréé par le Ministre en charge des finances et de montant égal à :

N° Lots	Montant de la Caution de soumission par lot
Lot 1	Cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA
Lot 2	Six cent trente mille (630 000) Francs CFA

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

N.B : En cas de soumission pour plusieurs lots, l'entreprise devra fournir des cautions pour chaque lot postulé.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant tel présenté ci-haut, établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO.

Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus après le délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances de la République du Cameroun, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **31 Aout 2020 dès 13 heures** dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PADI-Dja.

Seuls les soumissionnaires assisteront à cette séance d'ouverture ou pourront s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

1) Dossier administratif incomplets pour:

- Absence de l'original de la caution de soumission lors de l'ouverture des plis;
- Absence ou non-conformité après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique.

2) Dossier Technique incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- Une note d'organisation et méthodologie cohérente avec la consistance des prestations ;
- L'autorisation du fabricant, du concessionnaire ou du représentant du fabricant agréé pour commercialiser les fournitures;
- Le prospectus et les fiches techniques du fabricant ;
- Une capacité financière d'un montant d'au moins égal à 13 500 000 FCFA pour le lot1 et 15 750 000 FCFA pour le lot 2, établie par un établissement financier de 1er ordre.

- Non-respect de toutes les caractéristiques techniques majeures des véhicules dont la liste figure à la Pièce N°5 du DAO « Descriptif de la fourniture » ;

3) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

- Une soumission timbrée, datée et signée;
- Le bordereau des prix (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page;
- Le devis Quantitatif et Estimatif daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- Le sous – détail des prix unitaires quantifiés paraphé à toutes les pages et signé à la dernière page ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié.

4) Fausse déclaration ou pièces falsifiées;

5) Absence du certificat d'homologation ou du PV de validation du prototype de véhicule délivré par le Ministère des Transports ;

6) N'avoir pas obtenu au moins un total de 05 critères sur l'ensemble des 07 critères essentiels;

Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après, dont le détail est contenu dans la grille d'évaluation, se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- Présentation sur 01 critère ;
- Planning de livraison sur 01 critère ;
- Garantie sur 01 critère ;
- Service après-vente sur 01 critère ;
- Références du soumissionnaire sur 01 critère ;
- Non-respect de 70 % des caractéristiques techniques mineures sur 01 critère ;
- Preuve d'acceptation des conditions du Marché validé sur 01 critère.

N.B Seuls les soumissionnaires qui auront satisfait à tous les critères éliminatoires seront éligibles à l'évaluation financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et ayant été évaluée la **moins disante**. Une entreprise peut être attributaire des deux lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Appels d'Offres du PADI-Dja, sis au quartier Bastos à « l'immeuble PADI-Dja » situé à proximité de l'Ambassade de la République du Congo.

YAOUNDE le 30 Juillet 2020

Le COORDONNATEUR

TALATALA BLONDEAU

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22/AONO/DG/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020
RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES
DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS
(SCDP).FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT SCDP 2020 ET 2021**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la sûreté/sécurité des installations, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme un Appel d'Offres National ouvert relatif aux Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et dépôts de la SCDP pour les exercices 2020 et 2021.

2. Consistance des prestations

La consistance des Prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres se trouve dans les Termes de Référence (TDR) joints au présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de trois cent soixante six millions neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante francs F CFA Toutes Taxes Comprises (366 979 950 F CFA TTC), réparti par lot ainsi qu'il suit :

N° LOT	DESIGNATION
1	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des domiciles, sites et Dépôts de Douala pour les années 2020 et 2021
2	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et Dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua pour les années 2020 et 2021

4. Allotissement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont subdivisées en deux (02) lots tel que détaillés ci-après :

N° LOT	DESIGNATION
1	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des domiciles, sites et Dépôts de Douala pour les années 2020 et 2021
2	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et Dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua pour les années 2020 et 2021

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les Prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de fonctionnement de la SCDP de l'exercice 2020 pour la tranche ferme de quatre (04) mois sur la ligne CD ; la tranche conditionnelle de huit (08) mois devant être prise en charge dans le cadre du budget de l'exercice 2021.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : (+237) 233 40 54 45, Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64), dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille francs (150 000 F) CFA** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **20/08/2020 à 11h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 Fax(+237) 233 40 47 96 avec la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°22/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF AUX PRESTATIONS DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS (SCDP).

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de douze (12) mois, dont quatre (04) mois pour la tranche ferme en 2020 (Septembre-Décembre 2020) et huit (08) mois pour la tranche conditionnelle en 2021 (Janvier-Août 2021) sous réserve de la disponibilité budgétaire (par Lot).

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréés par le Ministère chargé des finances dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres d'un montant par lot de :

N° LOT	DESIGNATION
1	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des domiciles, sites et Dépôts de Douala pour les années 2020 et 2021
2	Prestations de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et Dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua pour les années 2020 et 2021

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques aura lieu le **20/08/2020 à 12h00 min** précises heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP au siège social de la SCDP à Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des offres financières aura lieu après l'adoption par la CIPM du rapport d'analyse des offres techniques et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 80 points/100.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet ;
- Présence d'une information financière ;
- Absence d'agrément à l'activité de gardiennage en cours de validité et certifié par l'Autorité compétente ;
- Absence d'une attestation de visite des sites délivrée par les Chefs des Dépôts ou par les Responsables des sites concernés.

Offre technique

- Présence d'une information financière ;
- Non-obtention de 80 points sur 100 à l'évaluation technique ;

Offre financière

*Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

* Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

CRITERES	NOTE
Présentation de l'offre	03 Points
Références du Prestataire	25 Points
Qualification du personnel-clé	52 Points
Moyens logistiques	15 Points
Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du marché	05 Points
TOTAL	100 Points

1. Méthode de sélection du prestataire

Le score technique (St) minimum requis est de 0,8 soit 80 points /100.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : $Sf = 100 \times (Fm/Fp)$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la moins-disante et Fp le montant de la proposition considérée.

Les points respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T = 0,8 et F = 0,2.

Le score total est alors de : $ST = 0.8St + 0.2Sf$

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers conformément à l'article 50 al 1(b) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Une visite des sites est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet d'une délivrance d'une attestation de visite de site signée par chaque Responsable de site.

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TRAVAUX PUBLICS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°0018/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 DU 30 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN (01) FORAGE D'EAU ÉQUIPE DE POMPE ÉLECTRIQUE IMMERGÉE Y COMPRIS RÉSERVOIR DE
STOCKAGE ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AEP EXISTANT À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES TRAVAUX PUBLICS/ANNEXE DE BUÉA FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU
MINTP EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de l'ENSTP lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la sélection d'une entreprise devant exécuter **les travaux de construction d'un (01) forage d'eau équipé de pompe électrique immergée y compris réservoir de stockage et réhabilitation du réseau d'AEP existant à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics /annexe de Buea.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif notamment :

- Amenées générales et repli ;
- Installation du chantier ;
- Forage ;
- Equipement du forage et des surfaces;
- Développement et Essais de débit/essai de pompage ;
- Fourniture et installation de la pompe ;
- Equipage du mini réseau de: 2 (deux) pompes complètes immergées; 01 (un) câble d'alimentation du forage en courant; 02 (deux) filtres ou récipients à chlore; 03 (trois) fiches et 3 (trois) câbles de connexion des moteurs ;
- Construction d'un réservoir de 9 m3. Avec trois bâches de 3m3 chacune et posé sur trois paliers différents ;
- Connecter le nouvel ouvrage aux différents blocs : bloc A, bloc B, bloc C, bloc D, bâtiment administratif et la case de passage ;
- Réfection du réseau en utilisant les tuyaux à pression bien enterrés pour la traversée des routes.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces prestations est de 15.000.000 (quinze millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

Les travaux constituent un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de l'hydraulique et Génie civil, justifiant des capacités techniques et financières.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercice 2020.**

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP à Yaoundé ou au secrétariat du maître d'ouvrage délégué à l'ENSTP/Annexe Buéa, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maître d'Ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé ou au Secrétariat du Directeur de l'ENSTP/Annexe Buea, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **25 Août 2020 à 12heures précises**, heure locale et devront porter la mention:

« Appel d'Offres National Ouvert N°0018/AONO/MINTP/CIPM-ENSTP/2020 du 30 Juillet 2020 pour les travaux de construction d'un (01) forage d'eau équipe de pompe électrique immergée y compris réservoir de stockage et réhabilitation du réseau d'adduction en eau potable existant à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics/annexe de Buea.»

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des travaux est de **trois (03) mois.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 300 000(Trois cent mille) francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces du DAO, valable pendant 30(trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le **25 Août 2020, à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ENSTP dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission,
- b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- d) Dossier technique incomplet ;
- e) Dossier financier incomplet ;
- f) Chiffre d'affaires cumulé au cours des trois (03) dernières années inférieur à **vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA TTC**;
- g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier d'hydraulique ;
- h) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- i) Non satisfaction de 70% des critères essentiels
- j) Absence d'un sous-détail de prix.

Principaux critères essentiels :

N°	Activité
A)	Présentation sur 03 critères
B)	Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères (référence, qualification et CV)
C)	Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 04 critères
D)	Méthodologie d'exécution sur 10 critères
E)	Matériel de chantier à mobiliser sur 8 critères

Le non-respect d'au moins 70% des rubriques entraîne l'élimination de l'offre pour l'analyse financière.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

Numéro vert de la CONAC :

En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel: 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le *DIRECTEUR*

NKENG GEORGE ELAMBO

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°023/AONO/DQSE/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020
RELATIF AUX TRAVAUX D'ANALYSE DES SOLS DES DEPOTS SCDP DE BESSENGUE, MBOPPI ET
FUEL-DEIDO A DOUALA, DE NSAM ET OLEZOA A YAOUNDE, DE BELABO ET DE
BAFOUSSAM FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
S14A1.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de la protection et de la préservation de l'environnement, le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux d'analyse des sols des Dépôts SCDP de BESSENGUE, MBOPPI et FUEL-DEIDO A DOUALA, DE NSAM et OLEZOA A YAOUNDE, DE BELABO et DE BAFUSSAM.

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites conformément au CCTP ci-joint :

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cinquante neuf millions six cent vingt-cinq mille francs CFA Toutes Taxes Comprises (FCA 59 625 000 TTC).

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire S14A1.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 1248 ou +(237) 650 21 02 64), dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **quarante mille francs (F CFA 40 000)** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **20/08/2020 à 14h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 /Fax(+237) 233 40 47 96 avec la mention:

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°23/AONO/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF
AUX TRAVAUX D'ANALYSE DES SOLS DES DEPOTS SCDP DE BESSENGUE, MBOPPI ET FUEL-DEIDO A
DOUALA, DE NSAM ET OLEZOA A YAOUNDE, DE BELABO ET DE BAFOUSSAM »**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre-vingt dix (90) jours .

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou tout organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant d'un **million cent mille de francs (1 100 000 F CFA)**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **20/08/2020 à 15h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet ;
- Absence d'un agrément pour l'exploitation d'un laboratoire de contrôle de la pollution en cours de validité et certifié par le MINMIDT ;
- Absence d'un agrément pour la réalisation des études d'impact et audits environnementaux en cours de validité et certifié par le MINEPDED.

- Offre technique

- Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation de 4 critères essentiels sur 5.

- Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

- Références de l'Entreprise oui/non
- Moyens matériels oui/non
- Moyens humains oui/non
- Méthodologie et planning d'exécution des travaux oui/non
- Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du marché oui/non

Soit un total de 5 critères

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux Marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Une visite des sites est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet de la délivrance d'une attestation de visite de site signée par chaque Responsable de site.

Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 1248) ou (+237) 650 21 02 64.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

ADDITIF N° 005 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 10/07/2020 POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE REPROGRAPHIE A L'HOPITAL GYNECO?OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA.
FINANCEMENT : BUDGET HGOPED 2020
COÛT PRÉVISIONNEL : 15 000 000F
CFACAUTION DE SOUMISSION : 300 000F
CFADURÉE D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS : 45 (QUARANTE-CINQ) JOURS
CALENDAIRES
COÛT D'ACHAT DU DAO : 15 000 (QUINZE MILLE) F CFA À VERSER DANS LE COMPTE CAS ARMP
OBJET : MODIFICATION DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLIS

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, accompagnées du modèle de soumission signé, seront déposées contre récépissé au Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) le 30/07/2020 à 12 heures précises sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :</p> <p style="text-align: center;">« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 10/07/2020 POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE REPROGRAPHIE A L'HOPITAL GYNECO?OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET HGOPED EXERCICE 2020</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, accompagnées du modèle de soumission signé, seront déposées contre récépissé au Service des Marchés de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPED) le 11/08/2020 à 12 heures précises sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :</p> <p style="text-align: center;">« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°015/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 10/07/2020 POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL DE REPROGRAPHIE A L'HOPITAL GYNECO?OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA. FINANCEMENT : BUDGET HGOPED EXERCICE 2020</p> <p style="text-align: center;">« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu le 30/07/2020 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala dans la Salle des Réunions de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) aura lieu le **11/08/2020 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala dans la Salle des Réunions de L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ADDITIF N°03/SUP'PTIC/CIPM/DAG/SDM DU 27 JUILLET 2020 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS ET MESURES ELECTRONIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SUP'PTIC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera en untemps.

L'ouverture des pièces administratives, des Offres techniques et des Offres financières aura lieu 31 juillet 2020 à 13 Heures par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de SUPPTIC dans la salle C9 de SUPPTIC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante -huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en untemps.

L'ouverture des pièces administratives, des Offres techniques et des Offres financières aura lieu le 03 août 2020 à 13 Heures par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de SUPPTIC dans la salle C9 de SUPPTIC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante -huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.

; le reste sans changement.

YAOUNDE le 27 Aout 2020

Le DIRECTEUR

WATCHING Félix

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

ADDITIF N° 01 SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU03 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR (DEUX LOTS) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM- REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge sous plis fermé, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Ngambé-tikar au plus tard le 31 juillet 2020 à 14 heures précises et devra porter la mention : « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/ AONO/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR (DEUX LOTS) - DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM- REGION DU CENTRE « À N'OUVRIRE QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT. »</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge sous plis fermé, dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Ngambé-tikar au plus tard le 06 AOUT- 2020 à 14 heures précises</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>La Commission Interne de passation des marchés publics de la Commune de Ngambé-tikar procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 31 juillet 2020 à 15 heures précises dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Ngambé-tikar. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.</p>
	<p>Lire plutôt</p> <p>La Commission Interne de passation des marchés publics de la Commune de Ngambé-tikar procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 06 AOUT- 2020 à 15 heures précises dans la salle de réunion de l'hôtel de ville de Ngambé-tikar. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.</p>

NGAMBE-TIKAR le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

BELINGA IYAMA MATHIEU

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

ADDITIF N° 01 SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/RC/DMK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (VERS BENG- BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge dans les services de l'Autorité Contractante, (Secrétariat Général), au plus tard le 03 AOUT- 2020 à 14 heures précises et devra porter la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005 /AONO/RC/D-MK/C-NG-T/SG/CIPM/2020 DU 03 JUILLET 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE NGAMBE TIKAR – PK 10 (Vers BENG-BENG) DANS LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE. A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée contre décharge dans les services de l'Autorité Contractante, (Secrétariat Général), au plus tard le 06 AOUT- 2020 à 14 heures précises</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngambé-tikar procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés, le 03 AOUT 2020 à 15 heures à la salle de réunion de la Mairie de NGAMBE-TIKAR. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>La Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngambé-Tikar procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés, le 06 AOUT 2020 à 15 heures à la salle de réunion de la Mairie de NGAMBE-TIKAR. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.</p>

NGAMBE-TIKAR le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

BELINGA IYAMA MATHIEU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 13/AOIO/ADC/CIPM/2020 DU 21/07/2020 POUR LA MESURE PHOTOMETRIQUE DES FEUX ET PANNEAUX AERONAUTIQUES DES AEROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA, YAOUNDE-NSIMALEN ET GAROUA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 04/08/2020 à 13 heures précises et devra porter la mention :</p> <p>APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 13/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 21/07/2020 POUR LA MESURE PHOTOMETRIQUE DES FEUX ET PANNEAUX AERONAUTIQUES DES AEROPORTS INTERNATIONAUX DE DOUALA, YAOUNDE-NSIMALEN ET GAROUA « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Les soumissionnaires de l'appel d'offres ci-dessus visé sont informés que la date de remise des offres, initialement prévue le 04 août 2020 est reportée au 04 septembre 2020 à 13 heures. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14 heures.</p> <p>Le reste sans changement.</p>

YAOUNDE le 29 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

APPEL D'OFFRES N°01/AOIR/ADC/CSPM/2020 DU 10/06/2020 POUR LA CONCEPTION, INGENIERIE ET REALISATION DES TRAVAUX DE RECONFIGURATION ET DE RENOVATION DU TERMINAL PASSAGERS DE L'AEROPORT DE DOUALA (PRAD "B") ADDITIF N°1

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marqués comme tels, plus la version électronique, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A, au plus tard le 19/08/2020 à 13 heures; et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT AVEC CONCOURS N°01/AOIR/ADC/CSPM/2020 DU 10/06/2020 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONCEPTION, INGENIERIE ET REALISATION DES TRAVAUX DE RECONFIGURATION ET DE RENOVATION DE L'AEROGARE PASSAGERS DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>“Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un original et sept (07) copies marquées comme tel plus la version électronique devra parvenir à la Cellule des Marchés de la Société Aéroports Du Cameroun SA au plus tard le 1^{er}/10/2020 à 13heures”.</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des offres par la Commission Spéciale de Passation des Marchés de ADC.SA, se fera en présence des soumissionnaires qui désirent y assister ou de leurs représentants dûment mandatés. Celle-ci se fera en deux temps, notamment :</p> <p>a. Dans un premier temps, l'ouverture des enveloppes contenant le Dossier Administratif et l'offre technique le 19/08/2020 à 14 heures dans la salle de réunions de la Direction Générale de la Société Aéroports Du Cameroun S.A ;</p> <p>b. Dans un second temps, et après notification aux soumissionnaires des résultats de l'analyse de leur offre technique par le Maître d'Ouvrage ; Seuls les soumissionnaires ayant obtenu la note technique qualifiante, seront invités à l'ouverture de leur offre financière. La date de cette deuxième séance d'ouverture sera communiquée ultérieurement auxdits soumissionnaires par le Maître d'Ouvrage.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>'Dans un premier temps, l'ouverture des enveloppes contenant le dossier administratif et l'offre technique se fera le 1er/10/2020 à 14 heures dans la salle de réunions de la Direction Générale de ADC SA.</p> <p>Le reste sans changement.</p>

3	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Pièce n°1 : Invitation à soumissionner</p> <p>Le budget dédié au projet du présent appel d'offres avec concours est estimé à environ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trente-deux milliards (32 000 000 000) de Fcfa HT/HD pour la tranche ferme et - Sept milliards (7 000 000 000) de Fcfa HT/HD pour l'ensemble des tranches optionnelles.



3 Autres

Lire plutot

Le budget dédié au projet du présent appel d'offres avec concours est estimé à environ :

- **Trente-deux milliards (32 000 000 000) de Fcfa HT/HD pour la tranche ferme et ;**
- **Six milliards et demi (6 500 000 000) de Fcfa HT/HD pour l'ensemble des tranches optionnelles.**

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

OWONA ASSOUMOU Thomas

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°024/AONO/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF, DE LA CLOTURE, DE LA GUERITE ENTREE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GUERITE SORTIE AU DEPÔT SCDP DE BAFOUSSAM FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2020

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
A04N1.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de réaménagement du bâtiment administratif, de la clôture, de la guérite entrée et des travaux de construction d'une guérite sortie au Dépôt SCDP de BAFOUSSAM.

2. Consistance des prestations

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ci-joint.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux à l'issue des études préalables est de **Soixante onze millions cinq cent cinquante mille Francs CFA Toutes Taxes Comprises (71 550 000 F CFA TTC)**.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Marché seront exécutés en un seul (01) lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire **A04N1**.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : (+237)233 40 54 45, Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64), dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (+237) 233 40 54 45, Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 / Fax (+237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille francs (F CFA 50 000)** payable dans le compte N° **33598800001-89** intitulé « **Compte Spécial CAS-ARMP** » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **21/08/2020 2020 à 09h00min**, heure locale à la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (+237) 233 40 54 45 Poste 1248 ou (+237) 650 21 02 64 /Fax(+237) 233 40 47 96 avec la mention:

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°24/AONO/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 DU 29/07/2020 RELATIF
AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT ADMINISTRATIF, DE LA CLOTURE, DE LA GUERITE
ENTREE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE GUERITE SORTIE AU DEPÔT SCDP DE BAFOUSSAM
»**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de l'ensemble des travaux est de quatre (04) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou tout organisme financier agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant d'un **million quatre cent mille francs (F CFA 1 400 000)**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sûretés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **21/08/2020 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

- Offre technique

- Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation de 4 critères essentiels sur 5.

- Offre financière

- Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :

- Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (oui/non) et se fera sur la base des critères suivants :

- Références de l'Entreprise oui/non
- Moyens matériels oui/non
- Moyens humains oui/non
- Méthodologie et planning d'exécution des travaux oui/non
- Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du marché oui/non

Soit un total de 5 critères

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés :
Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 1248) ou (+237) 650 21 02 64.

Visite du site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication du présent Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet de la délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Responsable de site.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE GAROUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/CA-GRA LER/CIPM/2020 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) DALOTS EN BETON ARME ; UN (01) DALOTSIMPLE (2,50 X 1,00) M AMEHERI SABONGARI ET UN (01) DALOTTRIPLE (2,50 X1,00) M SUR LE TRONÇON CIMETIERE - CES BILINGUE DE OURO LABO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1", DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de deux (02) dalots en béton armé, un (01) dalot simple (2,50 x 1,00) m à MEHERI SABONGARI et un (01) dalot triple (2,50 x 1,00) m sur le tronçon Cimetière —CES Bilingue de OURO LABO dans la Commune d'Arrondissement de Garoua Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Travaux préliminaires ;
Terrassements ;
Ouvrages —Assainissement - Drainage ;
Signalisation—Sécurisation routière ;
La béliation ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Dix Millions (10 000 000) Francs CFA pour le lot 1 et de Quinze Millions (15 000 000) Francs CFA pour le lot 2.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués de deux (02) lots. Un soumissionnaire peut être attributaire de l'un ou des deux lots.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA pour le LOT N° 01 et Trois Cent Mille (300 000) Francs CFA pour le LOT N° 02 établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) francs CFA**, payable à la recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqué comme tels, devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} au plus tard le 06/08/2020 à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois par lot.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA pour le LOT N° 01 et Trois Cent Mille (300 000) Francs CFA pour le LOT N° 02 établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **06/08/2020 à 11 heures** précises dans la salle de La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes .

- 1^{ère} étape ; Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^{ème} étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^{ème} étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et techniques requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er

GAROUA le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNE DE GAROUA 1ER

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 DU 14/07/2020 D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES A KANADI DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1ER, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation des routes à Kanadi dans la Commune d'Arrondissement de Garoua Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Installation de chander ;
Terrassements et chaussées ;
Assainissement drainage ;
Ouvrage d'art ;
Divers.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt Sept Millions Sept Cent Mille (27 700 000) Francs CFA**.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués d'un (01) lot unique.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère des Travaux Publics -Exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies , devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er au plus tard le **06/08/2020 heures** précises.
Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°017/AONO/CA-GRA 1er/CIPM/2020 DU 14/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX
DES ROUTES A KANADI DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1er, DEPARTEMENT DE
LA BENOUE, REGION DU NORD.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Mmtre d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **Cinq Cent Cinquante Quatre Mille (554 000) Francs CFA** établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le ..V. à Uheures précises dans la salle de La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis 36 oui sur SI possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié

- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 51 critères essentiels jointe au DAG et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 19 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 11 critères;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel soit Neuf Millions Trois Cent Mille (9 300 000) Francs CFA sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 36 oui sur 51 possibles soit 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et techniques requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua

18. Additif à PAppel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO. Cette annulation ou modification devra être faite dans le strict respect du code des marchés publics.

GAROUA le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNE DE GAROUA 1ER

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CA-GRA 1ER/CIPM/2020 DU 14/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURES DES PISTES DJOUMASSI - KONGORE (LOT N° 01) ET SOUKI - OURO LABBO (LOT N° 02) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1", DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , NA
IMPUTATION
NA

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2020, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er lance en procédure d'urgence pour le compte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'ouvertures des pistes DJOUMASSI —KONGORE (LOT N° 01) ET SOUKI —OURO LABBO (LOT N° 02) dans la Commune d'Arrondissement de Garoua 1er, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

Pour le lot N° 01 :

Installation de chantier ;

Terrassements.

Pour le lot N° 02 :

Installation de chantier ;

Terrassements.

Ouvrages - Assainissement - Drainage

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Dix Millions (10 000 000) de Francs CFA pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en deux (02) lots. Un soumissionnaire peut être attributaire de plusieurs lots.

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural -- Exercice 2020.

LOT N° 01 : TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE DJOUMASSI - KONGORE Autorisation de dépense : rV04446

Imputation Budgétaire : 54 30 393 03 641530 2250 921

LOT N° 02 : TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE SOUKI - OURO LABBO Autorisation de dépense : rV04447

Imputation Budgétaire ; 54 30 393 03 641530 2250 921

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante Mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies parvenir à la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er} au plus tard le 06/08/2020 à 10 heures précises.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE RELATIF AUX TRAVAUX D'OUVERTURE
DES PISTES
DJOUMASSI - KONGORE (LOT N° 01) ET SOUKI - OURO LABBO (LOT N° 02) DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois pour chaque lot.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Deux Cent Mille (200 000) Francs CFA par lot établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le 06/08/2020 à 11 heures précises dans la salle de La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua 1^{er}.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues administrativement conformes et techniquement qualifiées.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires:

14.1.1. Pièces administratives

- Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission)
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis 36 sur 51 possibles soit (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires
- Sous détail des prix incohérents.

14.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 51 critères essentiels jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 19 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 11 critères;
- Proposition technique et planification d'exécution des travaux sur 11 critères;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel soit Trois Millions Cinq Cent Mille (3 500 000) Francs CFA pour chacun des lots sur 7 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et techniques requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Ciaroua F'.

18. Additif à l'Appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au DAO. Cette annulation ou modification devra être faite dans le strict respect du code des marchés publics.

19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

GAROUA le 14 Juillet 2020

Le MAIRE

ALIOUM GARGA

COMMUNE DE MAKAK

RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE :N° 001-002-003-004 / AONO/D-NK/C-MAKAK/CIPM/2020 POUR :- L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU STADE MUNICIPAL DE MAKAK.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Remises des offres

Au lieu de ...

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en *sept (07)* exemplaires, dont un *(01)* original et six *(06)* copies marqués comme tels, devra parvenir à La Mairie de MAKAK (Secrétariat de la commission de passation des marchés auprès de la commune de Makak) **au plus tard le 23 juillet 2020 à 12 heures précises** contre récépissé et devront porter la mention :

«Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°003/AONO/D-NK/C-MAKAK/CIPM/2020 DU 16 juin 2020

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL DE MAKAK, COMMUNE DE MAKAK DANS LE DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE. »

Lire plutot

Les offres devront être remises contre récépissé au plus tard le **06 Aout 2020 à 12 heures**, heure locale à la **Commune de Makak**, (Secrétariat de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de Makak).

2 Cautionnement Provisoire

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé suivant le tableau ci-dessous à : **600.000F (Six cents milles)** pour chaque lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire d'un montant de : **600 000F (Six cent milles)** délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original daté d'au plus trois (03) mois.

3 Ouverture des Plis

Au lieu de ...

L'ouverture des plis se fera **le 23 juillet 2020 à partir de 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MAKAK siégeant dans la salle de réunion de la Mairie de MAKAK en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

3 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **06 Aout 2020** partir de **13 heures**, heure locale, par la Commission Compétente de Passation des Marchés sis à la salle des actes de la Commune de Makak. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

4 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

1- Principaux critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Offre (dossier technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ;
- Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- Conducteur des travaux non titulaire du diplôme de Technicien Supérieur de Génie Civil ou Génie Rural (Bac + 2 au moins) ;
- Note des critères valides inférieure à 24/30 soit 80%.

2- Principaux critères essentiels

A- Présentation de l'offre	02 éléments
B - Références	07 éléments
C - Personnel d'encadrement	11 éléments
D - Organisation-Planning-Méthodologie	05 éléments
E - Matériel	05 éléments

Lire plutot

Critères éliminatoires

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Offre (dossier technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ;
- Non-justification de l'exécution d'un projet de construction de bâtiment ;
- Omission d'un prix quantifié ;
- Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- Conducteur des travaux non titulaire du diplôme de Technicien Supérieur de Génie Civil ou Génie Rural (Bac + 2 au moins) ;
- Note des critères valides inférieure à 20/25 soit 80%.

5 Autres

Au lieu de ...

n/a

5 Autres**Lire plutot****ARTICLE 6 : LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

Les lois et réglementations applicables sont celles en vigueur au Cameroun, notamment :

- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la loi N°001 du 16 Avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le décret n° 2002/048/PM du 26 Mars 2002
- la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
- la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 sur le régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
- la loi n°2019/023 du 24 Décembre 2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020;
- la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
- Le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
- le décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics
- le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le décret N° 2013/0171 /PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental et social.
- le décret n° 2013/0172 /PM du 14 février 2013 fixant les modalités de réalisations de l'audit environnemental et social
- le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
- la lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin portant Code des Marchés Publics ;
- la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- la circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2020.

ARTICLE 26 : DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF

Visa préalable du MINMAP (pour le cas d'espèce le DDMAP/NK).

MAKAK le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

MBOGOL III Jean jacque

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°007/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°007/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPMSCDP/2020 relatif aux travaux d'amélioration du réseau secours solaire du dépôt SCDP de Belabo ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif aux travaux d'amélioration du réseau secours solaire du dépôt SCDP de Belabo.

Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
CAMEROUNAISE D'ENERGIE	B.P.: 05 Soa-CAMEROUN	28 500 000	33 986 250	Deux (02) mois

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

DECISION N°013/D/HGOPED/DG/DAAFJS/2020 DU 03/07/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 DU 03 JUIN 2020 POUR LA FOURNITURE DES REACTIFS EN HEMATOLOGIE XN.1000 DU LABORATOIRE CLINIQUE A L'HOPITAL GYNECO.OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA (HGOPED).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GYNECO-OBSTETRIQUE ET PEDIATRIQUE DE DOUALA.

Vu la constitution ;

Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de Régulation des marchés publics

Vu le décret 20021003 du 19 Avril 2002 portant code général des impôts ;

Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation e fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés public ;

Vu le Décret N°2014/023 du 23 janvier 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Hôpital Gynéco Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;

Vu la circulaire N° 00008349/C/MINFI/ du 30 Décembre 2019 Portant instructions Relatives à l'Exécution des Lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Arrêté N°0089/A/MINMAP/ du 04 mai 2015 portant création d'une Commission interne de passation des marchés auprès de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et pédiatrique de Douala (HGOPED) ;

Vu la Décision N° 00000404/D/MINMAP/SG/DAJ du 22 Juin 2016 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala;

Vu l'Appel d'Offres N°011/AONO/HGOPED/DG/CIPM/2020 du 03 juin 2020 pour la fourniture des réactifs en hématologie XN-1000 du laboratoire clinique à l'HGOPED au titre de l'exercice 2020

Vu le procès-verbal de la CIPM du 02 juillet 2020

DECIDE :

Article 1er: L'entreprise **MEDIBEST SARL BP : 12188 DOUALA Tel : 697 948 853/696 323 132** est pour compter de la date de signature de la présente décision, adjudicataire de la lettre-commande relative à la fourniture des réactifs en hématologie XN-1000 du laboratoire clinique à l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et pédiatrique de Douala, pour le montant TTC de **19 625 000 (dix-neuf millions six cent vingt-cinq milles) FCFA** et pour un délai d'exécution de 45 (quarante-cinq) jours

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 3 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

PRÉFECTURE DU SANAGA MARITIME

DECISION PREFECTORALE N°010/DP/C18/SP PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR. (Autorité Contractante)

Vu la Constitution

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008, portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008, fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2019/536 du 07 octobre 2019, portant nomination de Monsieur ABONDO Cyrille Yvan, aux fonctions de Préfet du Département de la Sanaga Maritime ;

Vu la lettre-circulaire n°00051LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018, prescrivant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la session du **30 juin 2020, de la Commission** Départementale de Passation des Marchés Publics de la Sanaga Maritime ;

Considérant l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence, n° **009/AONO/C18/CDPM /2020 du 19 MAI 2020, pour la réalisation d'un projet de réhabilitation du tronçon de route CARREFOUR LOGMBON — BIBOUMHA — SAKBAYEME 1 (Inter R0315), L= 7,700 KM arrondissement de POUMA, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ; ;**

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise dénommée « **GENERAL BUSINESS AND PUBLIC WORKS LTD** », B.P : **160** BAFOUSSAM, Tel : **695 47 32 25 / 243 02 55 32**, n° Contribuable M010800024340Z, n° Registre de Commerce : RCBFM/2008B/22, est déclarée adjudicataire du marché, objet de l'avis d'appel d'offres susvisé et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Montant de la lettre-commande : **Cent cinq millions cent quarante six milles cent vingt (105 146 120) francs CFA**, Toutes Taxes Comprises.
- Délai d'exécution : **Six (06) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin

EDEA le 6 Juillet 2020

Le PRÉFET

ABONDO Cyrille Yvan

BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005 /AONO/BUNEC/CIPM/2020 DU 1ERJUN 2020 RELATIF A LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE BUREAU AU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 Portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu** la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu** la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu** le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013;
- Vu** le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Bureau National de l'Etat Civil ;
- Vu** le Décret N° 2015/431 du 28 septembre 2015 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Bureau National de l'Etat Civil;
- Vu** le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu** la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités publiques pour l'Exercice 2020;
- Vu** les offres du soumissionnaire;
- Vu** la lettre N°0013/BUNEC/CIPM du 07 juillet 2020 portant proposition attribution de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du BUNEC ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après citée, est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné :

nom du soumissionnaire	montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution	observation
KETS SARL BP : 323 Yaoundé	44 483 089	Dix (10) jours	soumissionnaire classé-moins disant à l'issue de l'analyse

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

COMMUNE D'OBALA

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE, DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OBALA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019; d'orientation de la décentralisation
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30^e décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la circulaire n° 000000683/C/MINFI du 31 décembre 2014 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 231 du 27 juin 1955 portant création de la Commune d'Obala ;

Vu Vu l'arrêté n°00203/A/MINDDVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire EDIBA Simon Pierre et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Obala ;

l'arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 mai 2013 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

La décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu

Vu L' L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA REHABILITATION D'UN PONCEAU SUR LA RIVIERE LEKIE DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire, **TITULAIRE de l'entreprise GECER SARL B.P. : 5364 Yaoundé Tél. : (237) 699 881 818**, est retenu pour **la réhabilitation d'un ponceau sur la rivière Lékié**, Département de la Lékié, pour un montant TTC en Francs CFA de huit millions cinq cent deux mille six cent trois (**8 502 603**), et un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

OBALA le 29 Juillet 2020

Le MAIRE

EDIBA Simon Pierre

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DECISION N°274/20/D/MINESEC/SG/DPPC/UG-PEST/U01/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MISE EN SERVICE ET LA FORMATION DES UTILISATEURS DES ÉQUIPEMENTS DES FILIÈRES D'ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE EN QUATRE LOTS AU LYCÉE TECHNIQUE DE MAROUA (LOTS 1 ET 2) ET AU CETIC DE NSAM À YAOUNDÉ (LOTS 3 ET 4)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu la Constitution ;
Vu l'accord de prêt N° CM059 du 07 mars 2011 entre la République du Cameroun et la Banque islamique de Développement ;
Vu le décret N°2011/408 du 09 septembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu le décret N°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'Avis Spécifique d'Appel d'Offres International Ouvert Limité aux Fournisseurs Ressortissants des Pays Membres de la Banque Islamique de Développement N°001/20/AOIO-PM/MINESEC-UGPEST/CIPM/2020 du 04 mars 2020 pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des équipements des filières d'Economie Sociale et Familiale en quatre lots au Lycée Technique de Maroua (Lots 1 et 2) et au CETIC de Nsam à Yaoundé (Lots 3 et 4) ;
Vu L'avis de Non Objection de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Approvisionnement du

DECIDE

Article 1er : Les marchés consécutifs à l'Appel d'Offres International Ouvert Limité aux Fournisseurs Ressortissants des Pays Membres de la Banque Islamique de Développement N°001/20/AOIO-PM/MINESEC-UGPEST/CIPM/2020 du 04 mars 2020 pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des équipements des filières d'Economie Sociale et Familiale en quatre lots au Lycée Technique de Maroua (Lots 1 et 2) et au CETIC de Nsam à Yaoundé (Lots 3 et 4) ont été attribués à l'entreprise ci-après :

N° du lot	Adjudicataire	Montant HT HD en FCFA	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	Société AGL Sarl B.P. 12 738 Douala	Soixante-six millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante quatre (66 248 464)	Soixante-dix-neuf millions et mille deux cent quatre-vingt treize (79 001 293)	04 mois
2	Société AGL Sarl B.P. 12 738 Douala	Soixante-deux millions neuf cent quatre-vingt-treize mille trente neuf (62 993 039)	Soixante-quinze millions cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75 119 199)	04 mois
3	Société AGL Sarl B.P. 12 738 Douala	Soixante-cinq millions cinq cent soixante-douze mille quatre cent cinquante neuf (65 572 459)	Soixante-dix-huit millions cent quatre-vingt-quinze mille cent cinquante sept (78 195 157)	04 mois
4	Société AGL Sarl B.P. 12 738 Douala	Soixante-un millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent treize (61 694 213)	Soixante-treize millions cinq cent soixante-dix mille trois cent quarante-neuf (73 570 349)	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/BUNEC/CIPM/2020 DU 15 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS DANS L'IMMEUBLE-ANNEXE ABRITANT LES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL, (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 Portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics (ARMP), modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013;
- Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Bureau National de l'Etat Civil ;
- Vu le Décret N° 2015/431 du 28 septembre 2015 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du Bureau National de l'Etat Civil;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités publiques pour l'Exercice 2020;
- Vu les offres du soumissionnaire;
- Vu la lettre N°0010/BUNEC/CIPM portant attribution de la Commission de Passation des Marchés placée auprès du BUNEC ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après citée, est retenue comme attributaire de la Lettre-Commande relative au Dossier d'Appel d'Offres susmentionné :

nom du soumissionnaire	montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution	observation
INTELLIGENCIA CONCEPT BP : 1973 Yaoundé	13 165 200	un (01) mois	soumissionnaire classé-moins disant à l'issue de l'analyse

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOMO ALEXANDRE MARIE

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°14/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE LIMITE BONDJOCK-MAWEL DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de

Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°01AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne limite Bondjock-Mawel dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu le procès-verbal de la session du 14 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Matomb, statuant sur la validation des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Vu la lettre n°07/C/C/MAT/CIPM/2020 du 14 juillet 2020 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°01AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne limite Bondjock-Mawel dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de services ;

D E C I D E:

Article 1^{er}.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à HAVILAH Sarl, BP : 8866 Yaoundé, Tél : 674 06 52 76 le marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°01AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne limite Bondjock-Mawel dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Article 2.- Le montant du marché s'élève à la somme de : **19 851 667 FCFA** toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°15/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION LIGNE KOMBENG-ROUTE BAKELLE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de

Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne Kombeng-Route Bakelle dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu le procès-verbal de la session du 14 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Matomb, statuant sur la validation des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Vu la lettre n°07/C/C/MAT/CIPM/2020 du 14 juillet 2020 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne Kombeng-Route Bakelle dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de services ;

D E C I D E:

Article 1^{er}.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à HAVILAH Sarl, BP : 8866 Yaoundé, Tél : 674 06 52 76 le marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne Kombeng-Route Bakelle dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Article 2.- Le montant du marché s'élève à la somme de : **12 561 795 FCFA** toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DÉCISION N°20-346/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/BJA DU 27 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°
01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 08 JUILLET 2020 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DU
MATÉRIEL INFORMATIQUE À L'ANTIC (LOT N°1).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics;

Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu l'arrêté N° 000000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'ANTIC ;

Vu l'arrêté N°003/MINFI du 09 Mars 2016 portant nomination du Contrôleur Financier spécialisé auprès de l'ANTIC ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la résolution N° 4 du 19 décembre 2019 portant adoption du Budget 2020 de l'ANTIC ;

Vu la lettre N° 0000700/L/MINFI/SG/DGB/DPC/CEPOS/CEA4/NB du Ministère des Finances du 03 février 2020 portant approbation du Budget de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), au titre de l'exercice 2020 ;

Vu la lettre-circulaire NO 0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret No 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la décision No 00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certains Etablissements Publics;

~~**Vu** la décision No 19-393/ANTIC/DG/DAG/SDCOM/ du 28 juin 2019 portant constatation de la composition de la CIPM~~



auprès de l'ANTIC ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1: Est attributaire de la Lettre-Commande du lot n°1 : ***l'acquisition et l'installation du matériel informatique à l'ANTIC*** de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 du 27 mai 2020 pour la fourniture du matériel informatique en vue de l'appui au fonctionnement des clubs TIC dans les Etablissements d'enseignements secondaires, en deux lots distincts exercice 2020 : l'Entreprise ***ALYSTARD GROUP SERVICES B.P -Yaoundé, Tél : 694 682 758.***

Article 2: La durée d'exécution et le montant de la présente Lettre-Commande sont répartis ainsi qu'il suit :

INTITULE	ENTREPRISE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC F CFA
ACQUISITION ET INSTALLATION DU MATERIEL INFORMATIQUE (Lot 1)	ALYSTARD GROUP SERVICES BP. YAOUNDE TEL: 694. 682. 758	60 (soixante) jours.	26 267 500 (vingt-six millions deux cent soixante sept mille cinq cent) YAOUNDE le 27 Juillet 2020 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

Article 3: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

EBOT EBOT ENOW

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DÉCISION N°20-346 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/BJA DU 27 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°
01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 08 JUILLET 2020 POUR LA FOURNITURE DES ACCESSOIRES
INFORMATIQUES ET DES GADGETS À L'ANTIC (LOT N°2).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics;

Vu la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi 2019/023 du 24 Décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu le décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

Vu l'arrêté N° 000000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'ANTIC ;

Vu l'arrêté N°003/MINFI du 09 Mars 2016 portant nomination du Contrôleur Financier spécialisé auprès de l'ANTIC ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la résolution N° 4 du 19 décembre 2019 portant adoption du Budget 2020 de l'ANTIC ;

Vu la lettre N° 0000700/L/MINFI/SG/DGB/DPC/CEPOS/CEA4/NB du Ministère des Finances du 03 février 2020 portant approbation du Budget de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), au titre de l'exercice 2020 ;

Vu la lettre-circulaire NO 0005/LC/MINMAP du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret No 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la décision No 00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès de certains Etablissements Publics;

~~**Vu** la décision No 19-393/ANTIC/DG/DAG/SDCOM/ du 28 juin 2019 portant constatation de la composition de la CIPM~~



auprès de l'ANTIC ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1: Est attributaire de la Lettre-Commande du lot n°2 : **la fourniture des accessoires informatiques et des gadgets à l'ANTIC** de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°01/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 du 27 mai 2020 pour la fourniture du matériel informatique en vue de l'appui au fonctionnement des clubs TIC dans les Etablissements d'enseignements secondaires, en deux lots distincts exercice 2020 : l'Entreprise **ETS SYRIELLE ET FILS B.P 41 Yaoundé, Tél : 693 501 658 / 672 038 425.**

Article 2: La durée d'exécution et le montant de la présente Lettre-Commande sont répartis ainsi qu'il suit :

INTITULE	ENTREPRISE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC FCFA
FOURNITURE DES ACCESSOIRES INFORMATIQUES ET DES GADGETS (Lot 2)	ETS SYRIELLE ET FILS B.P: 41 YAOUNDE TEL: 693 501 658/ 672 038 425	25 (vingt-cinq) jours.	20 278 406 (vingt millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre cent six)

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Article 3: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

EBOT EBOT ENOW

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°16/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A CARREFOUR LA VIE CONTINUE-CHEFFERIE MANGEN I DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de

Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°03AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification A Carrefour la Vie Continue-Chefferie Mangen I dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu le procès-verbal de la session du 14 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Matomb, statuant sur la validation des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Vu la lettre n°07/C/C/MAT/CIPM/2020 du 14 juillet 2020 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°03AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification A Carrefour la Vie Continue-Chefferie Mangen I dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de services ;

D E C I D E :

Article 1^{er}.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à HAVILAH Sarl, BP : 8866 Yaoundé, Tél : 674 06 52 76 le marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°03AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification Ligne A Carrefour la Vie Continue-Chefferie Mangen I, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Article 2.- Le montant du marché s'élève à la somme de : **19 851 667 FCFA** toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°17/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR L'EXTENSION DE L'ELECTRIFICATION A MATOMB VILLAGE A PAN-PAN DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE HAVILAH SARL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de

Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°04AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification A Matomb Village A Pan-Pan, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu le procès-verbal de la session du 14 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Matomb, statuant sur la validation des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Vu la lettre n°07/C/C/MAT/CIPM/2020 du 14 juillet 2020 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°04AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification A Matomb Village A Pan-Pan, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de services ;

D E C I D E:

Article 1^{er}.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision à HAVILAH Sarl, BP : 8866 Yaoundé, Tél : 674 06 52 76 le marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°02AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour l'extension de l'électrification A Matomb Village A Pan-Pan, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Article 2.- Le montant du marché s'élève à la somme de : **24 976 436 FCFA** toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ

DECISION N°0690/ONCC/DG/ CELLULE DES MARCHÉS PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/ONCC/CIPM/2020 DU 1 JUILLET 2020 POUR LES PRESTATIONS DE GESTION DE LA PLATEFORME DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CACAO ET DU CAFÉ À L'OFFICE NATIONAL DU CACAO ET DU CAFÉ.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général,

VU La Loi n° 95/1 I du 22 juillet 1995 portant Organisation du Commerce du Cacao et du Café, ensemble la loi n°2004/025 du 30 Décembre 2004 ;

VU Le Décret n°91/274 du 12 juin 1991 portant création et organisation de l'Office National du Cacao et du café ;

VU Le Décret n° 2006/032 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de l'Office National du Cacao et du Café ;

VU Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

VU La Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2020 ;

VU La Décision n°0294/ONCC/DG/CAB du 28 Février 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ONCC ;

VU Le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/ONCC/CIPM/2020 du 1^{er} juillet 2020 pour les Prestations de Gestion de la Plateforme du Contrôle de la Qualité du Cacao et du Café à l'Office National du Cacao et du Café;

VU La Proposition d'Attribution de la CIPM du 28 juillet 2020; Compte tenu des nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er : MANISON LTD B.P : 134 BUEA est retenu comme attributaire du marché relatif

Soumissionnaire	Délai d'exécution	Montant Hors Taxes	Montant TVA	Montant TTC
MANISON LTD	24 Mois	48 301 887	9 298 113	57 600 000

Article 2 : Le Directeur des Affaires Administratives et Financières, le Contrôleur Financier, et l'Agent Comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

DOUALA le 30 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NDOPING Michael

COMMUNE DE KOBDOMBO

DECISION N°.....003...../D/C-KOB/SG/2020 DU __27/07/2020__ PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NYENDA-EFOUFOUP-FANG BILOUN-KOBDOMBO-TOMBO-NGALLA (15 KM) DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO

(AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution

Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République,

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés publics,

Vu le décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics,

Vu le décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N/001/CAB/PR du 19 juin 2012 et relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 et relative à l'Application du Code des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant inscription relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018,

Vu le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP,

Vu l'Arrêté N°0747/CAB/PR du 27 novembre 2017 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics,

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NYENDA-EFOUFOUP-FANG BILOUN-KOBDOMBO-TOMBO-NGALLA (15 KM) DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO;

Vu le Rapport d'analyse de la sous commission de Jeudi 23 Juillet 2020 ;

Vu la lettre d'Attribution N°003/L/C-KOBDO/CIPM/2020 du 24/07/2020.

Décide :



Article 1^{er}: Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 02/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE NYENDA-EFOUFOUP-FANG BILOUN-KOBDOMBO-TOMBO-NGALLA (15 KM) DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO, l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX
Unique	ETS FABOZ	27 630 225	Trois (03) Mois

Article 2^e : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

KOBDOMBO le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

ZE BIWOLE CAULIN

COMMUNE DE KOBDOMBO

DECISION N°.....004...../D/C-KOB/SG/2020 DU __27/07/2020__ PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 18/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES AWO'O EBA ENGONGA, FANG-BILOUN, MBENG, NYENDA ET NKOLOBOUDOU DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KOBDOMBO

(AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la Constitution

Vu le décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République,

Vu le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés publics,

Vu le décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics,

Vu le décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N/001/CAB/PR du 19 juin 2012 et relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 et relative à l'Application du Code des Marchés Publics,

Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant inscription relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018,

Vu le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP,

Vu l'Arrêté N°0747/CAB/PR du 27 novembre 2017 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics,

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 18/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES AWO'O EBA ENGONGA, FANG-BILOUN, MBENG, NYENDA ET NKOLOBOUDOU DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO;

Vu le Rapport d'analyse de la sous commission de Jeudi 22 Juillet 2020 ;

Vu la lettre d'Attribution N°004/L/C-KOBDO/CIPM/2020 du 24/07/2020.

Décide :

Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/C-KOBDO/SG/CIPM/2020 DU 18/06/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LES VILLAGES AWO'O EBA ENGONGA, FANG-BILOUN, MBENG, NYENDA ET NKOLOBOUDOU DANS LA COMMUNE DE KOBDOMBO, l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX
Unique	ENTREPRISE MARTEAU SERVICE SARL	42 458 963	Trois (03) Mois

Article 2^e : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

KOBDOMBO le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

ZE BIWOLE CAULIN

COMMUNE D'OBALA

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE, DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OBALA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019; d'orientation de la décentralisation
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquents ;
- Vu** le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°004/CAB/PM du 30^e décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la circulaire n° 000000683/C/MINFI du 31 décembre 2014 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 231 du 27 juin 1955 portant création de la Commune d'Obala ;

Vu Vu l'arrêté n°00203/A/MINDDVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire EDIBA Simon Pierre et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Obala ;

l'arrêté N°007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 mai 2013 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

La décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;

Vu

Vu L' L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/COB/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE, DANS LA COMMUNE D'OBALA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

DECIDE :

Article 1^{er} – Le soumissionnaire **TITULAIRE des ETS GEO-BATISS B.P. : 2026 Yaoundé Tél. : (237) 676 176 834/699 196 183**, est retenu pour les *travaux de* construction d'un Parc vaccino-gène à Obala, département de la Lekie pour un montant TTC en Francs CFA de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quarante-trois (**7 999 743**), et un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours calendaires. **Le MAIRE**

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

EDIBA Simon Pierre

COMMUNE DE MATOMB

DECISION MUNICIPALE N°18/DM/C/MAT/SG/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIG-NYEMB DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE A L'ENTREPRISE ROCK CONSTRUCTION

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MATOMB

Vu la constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès établissements Publics ;

Vu la décision municipale n°09/DM/C/MAT/SG du 22 Avril 2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Matomb ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°

2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de

Régulation des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle du Budget de l'Etat, des autres entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°08AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour les Travaux de Construction de Deux Salles de Classes à l'Ecole Publique de Ndig-Nyemb, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Vu le procès-verbal de la session du 17 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Matomb, statuant sur la validation des rapports de la sous-commission d'analyse ;

Vu la lettre n°06/L/C/CIPM/MAT du 17 juillet 2020 du président de la CIPM portant proposition d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°08AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour Travaux de Construction de Deux Salles de Classes à l'Ecole Publique de Ndig-Nyemb, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Considérant les nécessités de services ;

D E C I D E :

Article 1^{er}.- Est attribué pour compter de la date de signature de la présente Décision aux établissements ROCK CONSTRUCTION, Douala, Tél : 677 99 68 79 le marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08AONO/C-MATOMB/CIPM/2020 DU 18/05/2020 pour Travaux de Construction de Deux Salles de Classes à l'Ecole Publique de Ndig-Nyemb, dans la Commune de Matomb, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;

Article 2.- Le montant du marché s'élève à la somme de : **14 674 905 FCFA** toutes taxes comprises pour un délai d'exécution de **90 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2.- La présente décision sera publiée puis communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE BOKITO

DECISION MUNICIPALE N° 21/DM/ C/BOK / SG /CIPM/ M/2020PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CE/CBK/SG/CIPM-2020 DU 27/05/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE (CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ DANS LA VILLE DE BOKITO ; DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOKITO

Maître d'Ouvrage

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu la loi n° 2004/18 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la loi n° 2007/117 du 24 avril portant création des Communes ;
- Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés publics ;
- Vu Le décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu l'Arrêté N°000133/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **AMATAGANA ZACHEE** en qualité de Maire de la Commune de Bokito et ses Adjoints ;
- Vu le Dossier d'appel d'Offres National Ouvert **N°06/AONO/CE/CBK/SG/CIPM-2020** du **27/05/2020** en procédure d'urgence **pour la maîtrise d'œuvre (Contrôle Technique et Suivi) des travaux de construction d'un marché dans la ville de Bokito, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU ; REGION DU CENTRE.**
- , Commune de Bokito ; Département du Mbam et Inoubou ; Région du centre.
- Vu la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Bokito ;

DECIDE :

JDM n° 2108 du 3 Aout 2020

Tel: (+237) 222 22 00 09. E-mail:pridesoft@armp.cm

Page 204 sur 248

04/08/2020



Article 1^{er} : Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

N°	ADJUDICATAIRE	ADRESSE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
01	S.S.C.I SARL	B.P 5176 Yaoundé Tél. 674 48 88 07	6 250 000	7 453 125	5 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

BOKITO le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

AMATAGANA Zachée

VILLE DE YAOUNDE

DECISION N° 358/VY/CIPM/2020 DU 28 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE DE FONCTION POUR LE CHEF DE L'EXECUTIF ET DES VEHICULES DE SERVICE POUR LA MAIRIE DE LA VILLE DE YAOUNDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/24 du 24 décembre 2020 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics;

Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°047/AONO/VY/CIPM/2020 du 28 avril 2020, relatif à l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le Chef de l'Exécutif et des véhicules de service pour la Mairie de la ville de Yaoundé;

Vu le procès-verbal n°246 du 26 juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés/Mairie de la ville de Yaoundé, proposant l'attribution du marché ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 88^{ème} session du 26 juin 2020.

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} : le marché objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert n°047/AONO/VY/CIPM/2020 du 28 avril 2020, relatif à l'acquisition d'un véhicule de fonction pour le Chef de l'Exécutif et des véhicules de service pour la Mairie de la ville de Yaoundé, est attribué à la société **CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC)**, pour un montant de **173 000 000 (cent soixante-treize millions) francs CFA toutes taxes comprises et un délai de 03 (trois) mois.**

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 28 Juillet 2020

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°006/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°006/AONO/DG/DTEC/SPE/CIPMSCDP/2020 relatif à l'acquisition de deux (02) camions-citernes de GPL de 50 m3 chacun, avec compteur à débitmètre massique coriolis intégré pour l'optimisation des transferts GPL entre BIPAGA et Nsam.

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire des marchés relatifs à l'acquisition de deux (02) camions-citernes de GPL de 50 m3 chacun, avec compteur à débitmètre massique coriolis intégré pour l'optimisation des transferts GPL entre BIPAGA et Nsam.

Adjudicataire	Adresse	Montant CFR selon Incoterms 2020 (En F CFA)	Délai de livraison
HLOGISTICS	B.P.: 35 071 Yaoundé?CAMEROUN	182 000 000	Soixante (60) jours

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°010/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°010/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPMSCDP/2020 relatif à la fourniture, aux travaux d'installation et de mise en service des Dispositifs de Contrôle de Mise à la Terre (DCMT4) dans les dépôts SCDP de Bessengue et Bonabéri à Douala, de Nsam et Olezoa à Yaoundé, de Bafoussam et de Ngaoundéré ;

;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la fourniture, aux travaux d'installation et de mise en service des Dispositifs de Contrôle de Mise à la Terre (DCMT4) dans les dépôts SCDP de Bessengue et Bonabéri à Douala, de Nsam et Olezoa à Yaoundé, de Bafoussam et de Ngaoundéré.

Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
PARLYM CAMEROUN SARL	B.P.: 12194 Douala?CAMEROUN	133 420 000	159 103 350	Quatre (04) mois

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°011/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°011/AONO/DG/DTEC/SST/CIPMSCDP/2020 relatif à la fourniture et aux travaux d'installation de dix (10) clapets anti-retour sortie et de quatre (04) clapets anti-retour entrée dans les dépôts SCDP de Bafoussam, Belabo et Olezoa à Yaoundé (Lots 1&2) ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises ci-après sont retenues comme adjudicataires des marchés relatifs à la fourniture et aux travaux d'installation de dix (10) clapets anti-retour sortie et de quatre (04) clapets anti-retour entrée dans les dépôts SCDP de Bafoussam, Belabo et Olezoa à Yaoundé (Lots 1 &2).

Lot	Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
1	Business Trade Cameroun (BTC) SARL	B.P.: 12 565 Douala-CAMEROUN	74 944 509	89 371 328	Cinq (05) mois
2	Travaux Industriels du Cameroun (TIC) SARL	B.P : 8531 Douala- CAMEROUN	18 427 500	21 974 794	Quarante? cinq (45) jours

Article 2 : Les Directeurs Généraux desdites entreprises sont priés de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°005/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°005/AONO/DG/DTEC/SPE/CIPM?
SCDP/2020 relatif à la réalisation de l'étude de reconfiguration des quais wagons citernes dans certains dépôts de la SCDP.
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : Le groupement ci-après est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la réalisation de l'étude de reconfiguration des quais wagons citernes dans certains dépôts de la SCDP.

Adjudicataire	Adresse	Montant FIT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
GROUPEMENT MECF/BUREAUTIC COMPANY PLUS	B.P.: 5713 Douala? CAMEROUN	50 000 000	59 625 000	Cent-vingt (120) jours

Article 2 : Le Mandataire dudit groupement est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatifs

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°013/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°013/AONO/DG/DOSE/CIPM-SCDP/2020 relatif à la fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI) à la SCDP pour le compte de l'exercice 2020.
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire des marchés relatifs à la fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI) à la SCDP pour le compte de l'exercice 2020.

Lot	Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai de livraison
1	FAKI GLOBALE	B.P. 1019 Yaoundé-CAMEROUN	46 787 283	55 793 835	Quarante-cinq (45) jours
2	FAKI GLOBALE	B.P.: 1019 Yaoundé- CAMEROUN	21 948 053	26 173 054	Quarante-cinq (45) jours

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°009/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, a suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres

et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°009/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CIPMSCDP/2020 relatif aux travaux de remise à niveau de l'éclairage extérieur dans les dépôts SCDP de Nsam à Yaoundé et de Bafoussam ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises ci-après sont retenues comme adjudicataires des marchés relatifs aux travaux de remise à niveau de l'éclairage extérieur dans les dépôts SCDP de Nsam à Yaoundé et de Bafoussam.

Lot	Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
1	GROUPE ARNO SA	B.P.: 664 Douala- CAMEROUN	49 706 025	59 274 436	Soixante (60) jours
2	Home Business Office (HBO)	B.P : 24108 Douala- CAMEROUN	14 665 000	17 488 013	Trente (30) jours

Article 2: Les Directeurs Généraux desdites entreprises sont priés de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°012/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°012/AONO/DG/DTEC/SST/CIPMSCDP/2020 relatif aux travaux d'aménagement de l'exutoire et du drain d'évacuation des eaux pluviales au dépôt SCDP de Belabo ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : Le groupement ci-après est retenu comme adjudicataire du marché relatif aux travaux d'aménagement de l'exutoire et du drain d'évacuation des eaux pluviales au dépôt SCDP de Belabo.

Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
GROUPEMENT SANDERSBUILDING ES & DEDJ CORPORATION SARL	B.P.: 5218 Yaoundé? CAMEROUN	39 412 997	47 000 000	Trois (03) mois

Article 2 : Le Mandataire dudit groupement est prié de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°015/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°015/AONO/DG/DOSE/CIPM-SCDP/2020 relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets dans les dépôts SCDP de Bessengue, Fuel Deido, Mboppi à Douala, de Bafoussam, de Nsam à Yaoundé, de Belabo, de Garoua et de Ngaoundéré ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets dans les dépôts SCDP de Bessengue, Fuel Deido, Mboppi à Douala, de Bafoussam, de Nsam à Yaoundé, de Belabo, de Garoua et de Ngaoundéré.

Adjudicataire	Adresse	Montant HT (En F CFA)	Montant TTC (En F CFA)	Délai d'exécution
NETTOYCAM DON FRAN S.A	B.P.: 12095 Douala?CAMEROUN	46 373 750	55 300 101	Soixante (60) jours

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Direction Générale (Cellule des Marchés) pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

DECISION PREFECTORALE N°68 /DP/J09/SAEFPORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la circulaire N°0008349/C/MINFI du 30 décembre 20189, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la lettre N°001376/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/NC du 21 avril 2020, accordant l'autorisation de passer le marché des travaux de réhabilitation des bâtiments du Palais de Justice d'Akonolinga, par la procédure de gré à gré ;

Vu la lettre de proposition d'attribution N°04/L/P-AKGA/CDPM-NM en date du 15 mai 2020, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou ;

Considérant LE **DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 29 AVRIL 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BATIMENTS DU PALAIS DE JUSTICE D'AKONOLINGA SUIVANT ACCORD N°001376/L/PR/MINMAP/SG /DGMI/DMBEC/NC DU 21 AVRIL 2020.**

DECIDE :

Article 1^{er} : Les travaux de réhabilitation des bâtiments du Palais de Justice d'Akonolinga sont attribués à l'entreprise ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE

N° LOT	DOSSIER DE CONSULTATION N°	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DE LA LETTRE COMMANDE TTC	OBSERVATIONS
1	N°001/DC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 29 AVRIL 2020	ETS FILS DE NUN BP : 13 946 Tél : 6677 64 17 22/ 22 00 59 48	35 000 000 FCFA	RETENUE

enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Article 2 : La présente décision sera

AKONOLINGA le 15 Mai 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N° 205 D/MINTP/SG/DCT/CAO/IE2/GKE/2020 27/07/2020 RENDANT INFRUCTUEUSE DE LA DEMANDE DE COTATION N° 64/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 12 JUIN 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA SECURISATION DES LOCAUX DE CERTAINS SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DU DEPARTEMENT DU MFOUNDI ET DE LA RESIDENCE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINTP, EXERCICE 2020 IMPUTATION : 54 36 470 0439 000 06188

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Loi n° 2019/023 du 11 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrête 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant des modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certaines acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Décision n° 00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;

Vu la Décision n° 154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

l'ordonnance n° 2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu la Demande de Cotation n° 64/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 du 12 juin 2020, en procédure d'urgence, pour la sécurisation des locaux de certains Services Centraux et Déconcentrés du Ministère des Travaux Publics, du Département du Mfoundi et de la résidence du ministre des travaux publics ;

Vu le Procès-Verbal N° 45/PV/CIPM-SPIAG/MINTP du 15 juillet 2020 du le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics.

DECIDE:

Article 1: La Demande de Cotation n° 64/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 du 12 juin 2020, en procédure d'urgence, pour la sécurisation des locaux de certains Services Centraux et Déconcentrés du Ministère des Travaux Publics, du Département du Mfoundi et de la résidence du Ministre des Travaux Publics est déclarée infructueuse, aucun soumissionnaire n'ayant déposé une Offre.

Article 2 : Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 27 Juillet 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

DECISION N° 0259/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 0061/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/20 DU 08 MAI 2020 PORTANT SUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE GARAGE DANS LES PARCS NATIONAUX DE BENOUE ET BOUBA NDJIDA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

VU la Constitution ;

VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;

VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU Demande de Cotation N° 0061/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/20 du 08 mai 2020 relative à la fourniture des équipements de garage dans les trois parcs nationaux de la Région du Nord

VU la proposition d'attribution n° 064/CSPM/FC-PSFE/SEC du 06 juillet 2020.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire ci- dessous représenté, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation suscitée, ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci- dessous représenté,est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation suscitée, ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI
Budget du Fonds Commun PSFE- Exercice 2020	ETS AFRICANEXT SERVICES	Cinq millions trois cent trois mille quatre cent quarante un (5 303 441)	30 jours

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juillet 2020

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

DECISION N° 0260/D/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 22 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE LA DEMANDE DE COTATION N°0062/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/20 DU 08 MAI 2020 PORTANT SUR LA FOURNITURE DES MATERIELS NECESSAIRES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES METIERS BOIS SUR LA FINITION DES OUVRAGES EN BOIS AU PROFIT DE CENT CINQUANTE (150) ARTISANS DANS LES VILLES DE BAFOUSSAM, DSCHANG ET NGAOUNDERE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

VU la Constitution ;
VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;
VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU la Demande de Cotation N° 0062/DC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/20 Du 08 MAI 2020 relative à la fourniture des matériels nécessaires au renforcement des capacités des acteurs des métiers bois sur la finition des ouvrages en bois au profit de cent cinquante (150) artisans dans les villes de Bafoussam, Dschang et Ngaoundéré ;
VU la proposition d'attribution n° 064/CSPM/FC-PSFE/SEC du 06 juillet 2020.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE DECIDE :

Article 1er : Le soumissionnaire ci- dessous représenté, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation suscitée, ainsi qu'il suit :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci- dessous représenté, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation suscitée, ainsi qu'il suit :

FINANCEMENT	SOUSSIONNAIRES	MONTANT FCFA TTC	DELAI
Budget du Fonds Commun PSFE- Exercice 2020	ETS MACHA ALLAH MEWOTO	Quinze millions neuf cent quatre- vingt dix- neuf mille sept cent soixante treize (15 999 773)	30 jours

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juillet 2020

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°004/DA/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

La Circulaire N°001/C/MINFi du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat

et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;

La Résolution N°08/10 du 08 décembre 2017 portant création de la Commission Interne

de Passation des Marchés placée auprès de la SCDP ;

La Résolution n° 08/16 du 08 février 2019 fixant les prestations et ou achats à passer par la procédure des Marchés Adaptés ;

Vu le Dossier de Consultation des entreprises n° 04/DCE/DG/DTEC/SST/CIPM-SCDP/2020 relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre (04) Groupes Motopompes incendie(GMPI) aux dépôts SCDP de Olézoa et de Bonabéri ;

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service de quatre (04) Groupes Motopompes incendie(GMPI) aux dépôts SCDP de Olézoa et de Bonabéri ;

Entreprise	Adresse	Lieu d'exécution	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
MUTHEC	MUTHEC 11 Rue de la Pyrotechnie 501 10 Tourlaville	Dépôts SCDP de Olézoa(Yaoundé) et Bonabéri(Douala)	238 029 207	Quatre (04) mois

Article 2: Le Mandataire de ladite Entreprise est prié de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 23 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION N°008/D/DG/CM-SCDP/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu la Résolution N°01/04 du 21 mars 2019 portant désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la SCDP

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°008/AONO/DG/DTEC/SDMIM/SMI/CM-SCDP/2020 relatif à la fourniture et aux travaux d'installation de deux (02) onduleurs de grande capacité dans les dépôts SCDP de Nsam à Yaoundé et de Bonabéri à Douala ;

Considérant la proposition d'infructuosité de la Commission Interne de Passation des Marchés,

DECIDE :

Article 1 : - Ledit Appel d'Offres est déclaré infructueux. Aucun soumissionnaire n'ayant présenté un dossier conforme aux prescriptions du DAO

Article 2 : - Les entreprises intéressées sont informées que ledit Appel d'Offres sera relancé dans les meilleurs délais.

DOUALA le 29 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE MESSONDO

PORTANT REPORT DE L OUVERTURE DES OFFRES

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 31 juillet 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera le 1er août 2020 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MESSONDO siégeant dans la salle de réunions de la Mairie de MESSONDO en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.</p>

MESSONDO le 27 Juillet 2020

Le MAIRE

TONYE TONYE OMAM

COMMUNE DE MBIAME

TO POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS BECAUSE OF THE CHAIRMAN HEALTH N° 08/ONIT/MBIAME COUNCIL/MCITB/2020 OF 26TH MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION A BLOCKS OF TWO (02) CLASSROOMS AND TWO (2) OFFICES AT GOVERNMENT BILINGUAL SECONDARY SCHOOL (G.B.S.S) LIP IN MBIAME COUNCIL AREA, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION EMERGENCY PROCEDURE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Each offer drafted in English or French in 07 (Seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the Service for the award of Public Contracts Mbiame Council, not later than 22nd July 2020 at 10.00 am local time. It should be labelled as follows:</p> <p style="text-align: center;">"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 08/ONIT/MBIAME COUNCIL/MCITB/2020 OF 26th MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS AND (2) CLASSROOMS AND TWO OFFICES AT G BS SLIP IN MBIAME COUNCIL AREA, BUIDIVISION, NORTHWESTREGION TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>30th JULY 2020 AT 10:00 AM</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>The bids shall be opened in single phase. The opening of the Administrative documents. Technical and Financial offers shall take place on the 22nd JULY 2020 at 11 am local time, by the Mbiame Council Internal Tenders Board in the Mbiame Council Conference Hall.</p> <p>Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>30th JULY 2020 AT 11:00 AM</p>

MBIAME le 22 Juillet 2020

Le MAYOR

FONYUY BERNSAH Fidelis

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

ADDITIF N°005/A/J09/SAEF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ATELIER MECANIQUE SECOND ŒUVRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1 Autres

Au lieu de ...

Cadre du Bordereau des prix unitaires

N°	Désignation	Unité	F U
	TRAVAUX PRÉLIMINAIRES		
101	Installation du chantier Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, l'installation de chantier. Il comprend notamment : le plan des programmes d'exécution des travaux, la production d'un plan de recollement à la fin des travaux le logement du personnel de l'entreprise le gardiennage du matériel et matériaux l'amenée et repli de tous les matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux. la réalisation de la signalisation des travaux le nettoyage en fin de chantier de l'ensemble des zones d'intervention et toutes sujétions. Il s'applique forfaitairement à l'ensemble du chantier. Le forfait à _____	ff	

102	<p>Amenée et Repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport.</p> <p>A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux.</p> <p>Ce prix sera payé en deux tranches : * CINQUANTE POUR CENT (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * CINQUANTE POUR CENT (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
103	<p>Etude d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'Etude d'exécution nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
COUVERTURE		
201	<p>Tole bac 6/10eme</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m²), de couverture en tôle mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carre a.....</p>	m2
202	<p>Tige fileté alu Ø8/25</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la Tige fileté alu Ø8/25</p> <p>L'unité à _____</p>	u
203	<p>Cavalière complète</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la pose de Cavalière complète.</p> <p>L'unité à _____</p>	u

204	<p>Tôle faitière (2,00m)</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE linéaire (ml), de couverture en tôle mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre linéaire a.....</p>	ml
301	<p>Reprise de dallage en béton armé dosé à 400kg/m3</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Reprise de dallage en béton armé dosé à 400kg/m3</p> <p>nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
302	<p>Reprise de la chape en béton</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Reprise de la chape en béton nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
303	<p>Claustrats</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m2), de Claustrats mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carre a.....</p>	m ²
400	<p>Construction des caniveaux en agglos bourrés de 15x20x40 et pose de dalettes y compris toutes suggestions de mise en œuvre</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE linéaire (ml), de Construction des caniveaux en agglos bourrés de 15x20x40 et pose de dalettes y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre linéaire a.....</p>	ml
501	<p>F/P mezzanine en bois</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE carré (m²), de F/P mezzanine en bois y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²

502	<p>Escalier en bois</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de F/P mezzanine en bois y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
503	<p>Porte 0,9x2,10 en bois massif, quincaillerie + toutes suggestions</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Porte 0,9x2,10 en bois massif, quincaillerie + toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
504	<p>Battant de porte de 0,8x2,10 en bois dur du pays, quincalleire et toutes sujétions</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Battant de porte de 0,8x2,10 en bois dur du pays, quincalleire + toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
505	<p>Grilles métalliques sur porte</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m²),de Grilles métalliques sur porte+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²
506	<p>Grilles métalliques sur fenêtre</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au CARRE (m²),de Grilles métalliques sur fenêtre+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²
507	<p>Fenetre de 0,9x1,00en alu</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Fenetre de 0,9x1,00en alu+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u

508	<p>Serrure à canon type vachette</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Serrure à canon type vachette+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
601	<p>Réhabilitation générale des réseaux électriques (cables VGV 6 mm², TH 1,5 mm² ou 2,5 mm², dominos attaches, boîtiers etc...) y compris appareillages et connexion au réseau AES SONEL du CMTP</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'ensemble (ens), de Réhabilitation générale des réseaux électriques (cables VGV 6 mm², TH 1,5 mm² ou 2,5 mm², dominos attaches, boîtiers etc...) y compris appareillages et connexion au réseau AES SONEL du CMTP+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'ensemble a.....</p>	ens
602	<p>Mise à la terre de l'atelier</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'ensemble (ens), de Mise à la terre de l'ateliery compris appareillages et connexion au réseau AES SONEL du CMTP+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'ensemble a.....</p>	ens
701	<p>Révision du circuit d'alimentation et d'évacuation et canalisation</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Révision du circuit d'alimentation et d'évacuation et canalisation nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
702	<p>Révision appareillages</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Révision appareillages nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
801	<p>F/P Peinture intérieure Pantex 800</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m²), de F/P Peinture intérieure Pantex 800+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²

802	F/P Peinture intérieure Pantex 1300 Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au CARRE (m ²), de F/P Peinture intérieure Pantex 1300+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ". Le mètre carré a.....	m ²
-----	--	----------------

1 Autres
Lire plutot

N°	Désignation	Unité
	LOT 100 : TRAVAUX PRÉLIMINAIRES	
101	Installation du chantier Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, l'installation de chantier. Il comprend notamment : le plan des programmes d'exécution des travaux, la production d'un plan de recollement à la fin des travaux le logement du personnel de l'entreprise le gardiennage du matériel et matériaux l'amenée et repli de tous les matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux. la réalisation de la signalisation des travaux le nettoyage en fin de chantier de l'ensemble des zones d'intervention et toutes sujétions. Il s'applique forfaitairement à l'ensemble du chantier. Le forfait à _____	ff

102	<p>Amenée et Repli du matériel</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Ce prix comprend notamment: l'amenée du matériel et des engins nécessaires à l'exécution du chantier y compris éventuellement: les centrales de concassage, d'enrobage, de fabrication de béton, les bascules de chantier, les engins de terrassement, d'assainissement, de mise en œuvre de chaussée et de transport.</p> <p>A la fin des travaux, le Cocontractant réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. Le Cocontractant devra replier tout son matériel, engins et matériaux.</p> <p>Ce prix sera payé en deux tranches : * CINQUANTE POUR CENT (50%) pour l'amenée du matériel. Cette tranche sera payée progressivement au fur et à mesure de l'amenée sur le chantier, du gros matériel prévu dans le projet d'exécution approuvé. * CINQUANTE POUR CENT (50%) après la réception provisoire lorsque la totalité du matériel aura été repliée.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
103	<p>Etude d'exécution</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) l'Etude d'exécution nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
104	<p>Diagnostic de l'exécution de la construction de la structure métallique et plan d'achèvement</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT) le Diagnostic de l'exécution de la construction de la structure métallique et plan d'achèvement des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
<p>LOT 200 : COUVERTURE</p>		
201	<p>Tole bac 6/10eme</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m²), de couverture en tôle mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carre a.....</p>	m2

202	<p>Cavalière complète</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat la pose de Cavalière complète.</p> <p>L'unité à _____</p>	u
203	<p>Tôle faitière (2,00m)</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE linéaire (ml), de couverture en tôle mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre linéaire a.....</p>	ml
LOT 300 : MACONNERIE		
301	<p>Reprise de dallage en béton armé dosé à 400kg/m3</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Reprise de dallage en béton armé dosé à 400kg/m3</p> <p>nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	ff
302	<p>Agglos de 15x20x40</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m2), des Agglos de 10x20x40 mis en place tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carre a.....</p>	m ²
LOT 400 : ASSAINISSEMENT		
400	<p>Fossé en terre y compris toutes suggestions de mise en œuvre</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au ml, de Construction des fossés en terre y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le Forfait a.....</p>	ml
LOT 500 : MENUISERIE ET VITRERIE		

501	<p>F/P mezzanine en bois</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CUBE (m3), de F/P mezzanine en bois y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre cube a.....</p>	M3
502	<p>Escalier en bois</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de F/P mezzanine en bois y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	M3
503	<p>Porte 0,9x2,10 en bois massif, quincaillerie + toutes suggestions</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Porte 0,9x2,10 en bois massif, quincaillerie + toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
504	<p>Fenêtre de 0,9x1,00 en alu</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'unité (u), de Fenêtre de 0,9x1,00 en alu+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'unité a.....</p>	u
LOT 600 : ELECTRICITE		
601	<p>Réhabilitation partielle du réseau électrique de l'atelier mécanique</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'ensemble (ens), de Réhabilitation générale des réseaux électriques (câbles VGV 6 mm², TH 1,5 mm² ou 2,5 mm², dominos attaches, boîtiers etc...) y compris appareillages et connexion au réseau AES SONEL du CMTP+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'ensemble a.....</p>	FF

602	<p>Révision/ réhabilitation partielle de la Mise à la terre de l'atelier</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, à l'ensemble (ens), de Mise à la terre de l'atelier y compris appareillages et connexion au réseau AES SONEL du CMTP+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>L'ensemble a.....</p>	Ens
	LOT 700 : PLOMBERIE SANITAIRE	
701	<p>Révision du circuit d'alimentation et d'évacuation et canalisation</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Révision du circuit d'alimentation et d'évacuation et canalisation nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	m ²
702	<p>Révision appareillages</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au marché, au FORFAIT (FT), la Révision appareillages nécessaire à l'exécution des travaux.</p> <p>Le Forfait à: _____</p>	m ²
	LOT 800 : PEINTURE	
801	<p>F/P Peinture intérieure Pantex 800</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au METRE CARRE (m²), de F/P Peinture intérieure Pantex 800+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²
802	<p>F/P Peinture intérieure Pantex 1300</p> <p>Ce prix rémunère dans les conditions générales prévues au contrat, au CARRE (m²), de F/P Peinture intérieure Pantex 1300+ toutes suggestions y compris toutes suggestions de mise en œuvre tel que décrit dans le " CCTP ".</p> <p>Le mètre carré a.....</p>	m ²

la suite dans le fichier d'origine

AKONOLINGA le 28 Juillet 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

CAMEROON WATER UTILITIES CORPORATION

COMMUNIQUE DE REPORT PORTANT REPORT DE DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES D'APPELS D'OFFRES:LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAMWATER, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITÉ CONTRACTANTE COMMUNIQUE :LA DATE LIMITE DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DE PLIS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°016/AONO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2020 DU 08/07/2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE PAR LE RESEAU ENEO, DE LA STATION DE PRISE D'EAU DE KEKEM, DES STATIONS DE REPRISE DE BARE ET DE MELONG, EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés de la CAMWATER BP 524 Douala Cameroun, porte A05, troisième étage, au plus tard le 31/07/2020 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention:</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2020 DU 08/07/2020. POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE PAR LE RESEAU ENEO, DE LA STATION DE PRISE D'EAU DE KEKEM, DES STATIONS DE REPRISE DE BARE ET DE MELONG, EN PROCEDURE D'URGENCE. « A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Division des Affaires Juridiques et des Marchés de la CAMWATER BP 524 Douala Cameroun, porte A05, troisième étage, au plus tard le 04/08/2020 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention:</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/CAMWATER/DG/DAJM/CIPM/2020 DU 08/07/2020. POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE PAR LE RESEAU ENEO, DE LA STATION DE PRISE D'EAU DE KEKEM, DES STATIONS DE REPRISE DE BARE ET DE MELONG, EN PROCEDURE D'URGENCE. « A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis est publique et se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 31/07/2020 à 12 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Camwater, dans une des salles de réunion de la CAMWATER sise à l'immeuble siège à Douala. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis est publique et se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **04/08/2020** à 12 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Camwater, dans une des salles de réunion de la CAMWATER sise à l'immeuble siège à Douala.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

DOUALA le 27 Juillet 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOLENGA GERVAIS

COMMUNE DE MBIAME

" TO POSTPONE THE DATE FOR OPENING AND EVALUATION OF BIDS BECAUSE OF THE CHAIRMAN HEALTH N° 07/ONIT/MBIAIVIE COUNCIL/MCITB/2020 OF 26TH MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION ABLOCKS OF TWO (02) CLASSROOMS AND HEADTEACHERS' OFFICE AT GS KOVJOH IN MBIAME COUNCIL AREA, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION EMERGENCY PROCEDURE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Each offer drafted in English or French in 07 (Seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the office in charge of Public Contracts, not later than 22nd JULY 2020 at 10.00 am local time. It should be labelled as follows:</p> <p style="text-align: center;">"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 07/ONIT/IBIAME COUNCIUICITB/2Q20 OF 26th MARCH 2020 FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS AT GS KOVJOH IN MBIAME COUNCIL AREA, BUI DIVISION, NORTH WEST REGION</p> <p style="text-align: center;">TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>30th JULY 2020 AT 10:00 AM</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>The bids shall be opened in single phase. The opening of the Administrative documents, Technical and Financial offers shall take place on the 22ND JULY 2020 at 11 am local time, by the Mbiame Council Internal Tenders Board in the Mbiame Council Conference Hall. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>30th JULY 2020 AT 11:00 AM</p>

MBIAME le 22 Juillet 2020

Le MAYOR

FONYUY BERNSAH Fidelis

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°002/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 15/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA ZÈME (PHASE 2)VU LE DÉCRET N°2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; VU LE POINT 18 DU L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNÉ ;VU LES JOURS NON OUVRABLES ET FÉRIÉS DE LA PÉRIODE DE PRÉPARATION ET DÉPÔT DES OFFRES ; LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2EME DÉCIDE :

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Bureau du Chef Service Technique de la Mairie de Douala 2^{ème}, sise à l'immeuble de l'Hôtel de ville de la CAD2 à New-Bell ; BP 11409, Tél (237) 33 43 03 49/33 43 03 34/ 699 24 87 79, contre récépissé au plus tard le 06/08/2020 à 14heures précises, heure limite de dépôt des offres et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 du 15/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2^{ème} (PHASE 2) « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Bureau du Chef Service Technique de la Mairie de Douala 2^{ème}, sise à l'immeuble de l'Hôtel de ville de la CAD2 à New-Bell ; BP 11409, Tél (237) 33 43 03 49/33 43 03 34/ 699 24 87 79, contre récépissé au plus tard le 13/08/2020 à 14heures précises, heure limite de dépôt des offres et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 du 15/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2^{ème} (PHASE 2) « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps (l'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps).L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 06/08/2020 à 15heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, dans la salle FAMPOU David Dagobert sise à l'Hôtel de Ville de Douala 2^{ème}.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

2 Ouverture des Plis

Lire plutot

L'ouverture des plis se fera en un temps (l'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps).L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13/08/2020 à 15heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, dans la salle FAMPOU David Dagobert sise à l'Hôtel de Ville de Douala 2^{ème}.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

DOUALA le 30 Juillet 2020

Le MAIRE

FAMPOU Denise

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

POSTPONEMENT OF BIDS OPENING THE GOVERNOR OF THENORTH WEST REGION, DELEGATED CONTRACTING AUTHORITY OF THE FOLLOWING PROJECTS HEREBY POSTPONES THE BID OPENING DATES AS SHOWN BELOW. THE REST REMAIN UNCHANGED. NO PROJECT INITIAL DATE NEW DATE 1 NO 08B/ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE CONTINUATION OF THE CONSTRUCTION WORKS AT THE REGIONAL DELEGATION OF BASIC EDUCATION FOR THE NORTH WEST. (PHASE IV) 31/07/2020 01/08/2020 2 NO 017B/ ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE COMPLETION WORK FOR THE DRINKING WATER IN THE CITY OF WUM, WUM CENTRAL SUB DIVISION, MENCHUM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION. (STEP 2) 31/07/2020 01/08/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>The opening of the bids will be in one (01) stage. The opening of Administrative, technical and financial documents shall take place on the 31/07/2020, at 12:00 noon, local time in the Confere</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>01/08/2020</p>

BAMENDA le 30 Juillet 2020

Le GOUVERNEUR

LELE LAFRIQUE Adolphe

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

POSTPONEMENT OF BIDS OPENING THE GOVERNOR OF THENORTH WEST REGION, DELEGATED CONTRACTING AUTHORITY OF THE FOLLOWING PROJECTS HEREBY POSTPONES THE BID OPENING DATES AS SHOWN BELOW. THE REST REMAIN UNCHANGED. NO PROJECT INITIAL DATE NEW DATE 1 NO 08B/ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE CONTINUATION OF THE CONSTRUCTION WORKS AT THE REGIONAL DELEGATION OF BASIC EDUCATION FOR THE NORTH WEST. (PHASE IV) 31/07/2020 01/08/2020 2 NO 017B/ ONIT/GOV-NW/RTB//2020 OF 08/07/2020 FOR THE COMPLETION WORK FOR THE DRINKING WATER IN THE CITY OF WUM, WUM CENTRAL SUB DIVISION, MENCHUM DIVISION OF THE NORTH WEST REGION. (STEP 2) 31/07/2020 01/08/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>The bids shall be opened in a single phase. the opening of the administrative documents, the Technical and Financial offers, will take place on the 31/07/2020. at 12:00 noon local time, In the conference, hall of the 'Governor's Office, by Its competent Members. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice and having a good knowledge of their files.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>01/08/2020</p>

BAMENDA le 30 Juillet 2020

Le GOUVERNEUR

LELE LAFRIQUE Adolphe

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2E (NEW-BELL)

ADDITIF N°001/CAD2/SG/ST RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/CAD2/CIPM/ST/2020 DU 15/07/2020 POUR LA MAITRISE D'CEUVRE DU CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA JEUNE FILLE DE DOUALA 2ÈME (2ÈME PHASE)VU LE DÉCRET N°2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHÉS PUBLICS ; VU LE POINT 14 DU L'AVIS D'APPEL D'OFFRES SUSMENTIONNÉ ;VU LES JOURS NON OUVRABLES ET FÉRIÉS DE LA PÉRIODE DE PRÉPARATION ET DÉPÔT DES OFFRES ; LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 2EME DÉCIDE :

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Recevabilité des Offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le 04/08/2020 à 14heures précises, heure locale, au Bureau du Chef Service Technique de la Mairie de Douala 2^{ème}, sise à l'immeuble de l'Hôtel de ville de la CAD2 à New-Bell ; BP 11409, Tél (237) 33 43 03 49/33 43 03 34/ 699 24 87 79, contre récépissé.</p> <p>9.2 Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de Trois Cent Quarante-Deux Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Neuf (342 889) FCFA établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres,</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation. Ces pièces devront obligatoirement dater de moins de trois (03) précédemment la date de dépôts des offres ou avoir établies postérieurement ç la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offre.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre sera déclaré irrecevable, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect de modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le 11/08/2020 à 14heures précises, heure locale, au Bureau du Chef Service Technique de la Mairie de Douala 2^{ème}, sise à l'immeuble de l'Hôtel de ville de la CAD2 à New-Bell ; BP 11409, Tél (237) 33 43 03 49/33 43 03 34/ 699 24 87 79, contre récépissé.</p> <p>9.2 Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de Trois Cent Quarante-Deux Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Neuf (342 889) FCFA établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministère chargé des finances et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres,</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi ou à la réglementation. Ces pièces devront obligatoirement dater de moins de trois (03) précédemment la date de dépôts des offres ou avoir établies postérieurement ç la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offre.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre sera déclaré irrecevable, notamment, l'absence de ladite caution de soumission, ou le non-respect de modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.</p>

2 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

L'ouverture des offres se fera en **deux (02) temps**, dont le premier pour les plis **A (sous-plis administratifs et techniques)** dans la salle FAMPOU David Dagobert sise à l'Hôtel de Ville de Douala 2^{ème} le **04/08/2020** à **15 heures**, heure locale, la Commission de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ; et le second pour les plis **B (financiers)**, à convoquer après la finalisation de l'analyse technique pour les soumissionnaires qui auront été reconnus administrativement conformés et techniquement qualifiés.

La lecture des éventuels rabais indiquée dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

Une copie complète et intégrale de chaque offre doit être remise à l'Autorité Contractante, à la diligence du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, aussitôt après l'ouverture des offres, ou dans les plus brefs délais possibles que ceux de leur transmission à la Sous-Commission d'Analyse, avec une copie du PV de cette session d'ouverture, et une copie de l'acte de composition de ladite Sous-Commission.

Tout complément ou supplément sollicité par la Commission ou la Sous-Commission dans le cadre de l'ouverture ou de l'évaluation des offres, doit être demandé et remis sous trace écrite, par le biais du Président de la Commission, avec copie dans les mêmes délais à l'Autorité contractante.

Lire plutot

L'ouverture des offres se fera en **deux (02) temps**, dont le premier pour les plis **A (sous-plis administratifs et techniques)** dans la salle FAMPOU David Dagobert sise à l'Hôtel de Ville de Douala 2^{ème} le **11/08/2020** à **15 heures**, heure locale, la Commission de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ; et le second pour les plis **B (financiers)**, à convoquer après la finalisation de l'analyse technique pour les soumissionnaires qui auront été reconnus administrativement conformés et techniquement qualifiés.

La lecture des éventuels rabais indiquée dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments cités.

Le soumissionnaire doit prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

Une copie complète et intégrale de chaque offre doit être remise à l'Autorité Contractante, à la diligence du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Douala 2^{ème}, aussitôt après l'ouverture des offres, ou dans les plus brefs délais possibles que ceux de leur transmission à la Sous-Commission d'Analyse, avec une copie du PV de cette session d'ouverture, et une copie de l'acte de composition de ladite Sous-Commission.

Tout complément ou supplément sollicité par la Commission ou la Sous-Commission dans le cadre de l'ouverture ou de l'évaluation des offres, doit être demandé et remis sous trace écrite, par le biais du Président de la Commission, avec copie dans les mêmes délais à l'Autorité contractante.

DOUALA le 30 Juillet 2020

Le MAIRE

FAMPOU Denise

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.arpmp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@arpmp.cm 🌐 www.arpmp.cm

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.arpmp.cm
✉ Email : pridesoft@arpmp.cm